



# La Coopération luxembourgeoise Rapport annuel **2014**

---

Lëtzebuurger Entwécklungszesummenaarbecht



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Affaires étrangères  
et européennes

Direction de la coopération  
au développement et  
de l'action humanitaire

---

## **[www.cooperation.lu](http://www.cooperation.lu)**

Un microsite indépendant est également dédié aux rapports annuels de la Coopération luxembourgeoise depuis 2010 à l'adresse suivante : [www.cooperation.lu](http://www.cooperation.lu). Adaptée aux écrans d'ordinateur, la présentation des activités permettra au lecteur de naviguer entre les différents chapitres, d'y découvrir ou relire les informations de manière conviviale.

---

# Table des matières

---

Rapport annuel 2014

4	Préface de Monsieur le ministre
6	Réunions et déplacements en 2014
8	<b>I. L'aide publique au développement du Luxembourg en 2014</b>
18	2015 – Année européenne pour le développement
19	L'engagement de la coopération multilatérale dans le domaine de la santé
21	Plan d'action pour l'efficacité du développement 2014-2016
22	<b>II. La coopération avec les principaux pays partenaires</b>
24	Les Programmes indicatifs de coopération comme outils de développement de partenariats inclusifs
31	<b>Afrique</b>
31	Burkina Faso
32	Cabo Verde
33	Mali
34	Niger
35	Sénégal
36	<b>Amérique Centrale</b>
36	El Salvador
37	Nicaragua
38	<b>Asie</b>
38	Laos
39	Vietnam
40	<b>III. La coopération régionale et avec d'autres pays</b>
41	Balkans (Kosovo - Monténégro - Serbie)
42	Mongolie
43	Territoires palestiniens occupés
44	Afghanistan/ Tadjikistan
45	<b>IV. La coopération multilatérale</b>
53	<b>V. Union européenne</b>
55	<b>VI. La coopération avec les ONG de développement</b>
60	<b>VII. L'action humanitaire</b>
67	<b>VIII. L'appui aux programmes</b>
69	<b>IX. La sensibilisation et l'éducation au développement</b>
70	<b>X. La microfinance</b>
72	<b>XI. L'évaluation</b>
74	<b>XII. Rapport sur l'état des travaux du Comité interministériel</b>
79	<b>Annexes</b>
79	A. Adresses utiles
81	B. Organigramme fonctionnel de la Direction de la coopération au développement
83	C. Liens utiles

---

# Préface de Monsieur le ministre

---



Le ministre de la Coopération,  
M. Romain Schneider

Chers(ères) ami(e)s de la Coopération luxembourgeoise,

C'est pour moi un plaisir de vous présenter ce Rapport annuel 2014 de la Coopération luxembourgeoise et de vous montrer comment nous avons essayé de moderniser notre action et de la rendre encore plus efficace, tout en nous basant sur les importants acquis de mes prédécesseurs. L'examen à mi-parcours du CAD qui a eu lieu en janvier 2015, a confirmé que nous sommes sur la bonne voie.

Mes collaborateurs ont ainsi passé en revue les résultats et faiblesses de nos programmes avec les pays partenaires, en vue de préparer les Programmes indicatifs de Coopération (PIC) de 4<sup>e</sup> génération. Le premier de ce genre a été signé avec le Cabo Verde au mois de mars à l'occasion de la visite officielle de SAR le Grand-Duc.

Pour nos partenaires en Afrique de l'Ouest, la crise d'Ebola a définitivement marqué l'année 2015 avec ses conséquences dramatiques en matière de santé, mais aussi dans les domaines économiques, financiers et politiques. Le développement des pays plus directement concernés par cette crise, mais aussi les pays de la région en général ont subi un ralentissement substantiel sur leur voie vers l'amélioration du bien-être des populations.

Ce fut aussi une année de grands bouleversements politiques au Burkina Faso, où la Coopération luxembourgeoise accompagne la transition vers la démocratie. Au Mali la situation reste critique mais nous sommes prêts, là aussi, à soutenir la population dans le Nord et le Sud à travers un nouveau PIC qui se concentre sur le développement rural. Deux des régions les plus pauvres du Niger, celles de Diffa et Zinder, dans lesquelles des programmes d'accès à l'eau sont réalisés, sont désormais dans la tourmente régionale due à Boko Haram venant du Nigeria. Ici nous essayons de compléter notre action de développement par une assistance humanitaire, comme nous l'avons fait en période de crise aiguë au Mali.

L'insécurité grandissante dans nos pays partenaires a rendu le travail plus difficile et l'accès impossible par moment. Je rends ici hommage à tous ceux de Lux-Development, d'autres agences et aux professionnels et bénévoles des ONG qui œuvrent sur le terrain malgré cet environnement peu propice. Cela vaut d'autant plus pour nos acteurs humanitaires, bi- et multilatéraux, qui affrontent des situations de conflit et de crise pour assister ceux dans le besoin, et en particulier les plus vulnérables. Je me réjouis que nous ayons pu prolonger le projet *emergency.lu* avec nos partenaires du secteur privé jusqu'en 2020 pour assurer des moyens de communication aux membres de la communauté humanitaires sur le terrain.

Malheureusement, lors de l'année écoulée, l'ONG « Le Soleil dans la Main » a perdu deux responsables dont son président et une jeune bénévole, à la suite de l'accident d'avion d'Air Algérie alors qu'ils rentraient d'une mission sur le terrain pour démarrer un nouveau projet. Toute la Coopération luxembourgeoise a été profondément touchée par ces disparitions dramatiques.

Au cours de mes différentes missions dans nos pays partenaires, j'ai pu me rendre compte de la richesse de nos relations bilatérales et m'assurer de la bonne mise en œuvre de nos programmes et projets. Tel fut notamment le cas au Salvador et au Nicaragua, mais aussi au Cabo Verde, au Mali et au Sénégal.

En automne j'ai eu le plaisir de présenter à la Chambre des députés notre Plan d'action pour l'efficacité du développement, qui englobe les activités bilatérales, mais aussi multilatérales. Il a comme objectif de promouvoir l'application plus systématique des principes d'appropriation, d'alignement, de transparence et de redevabilité mutuelle, de partenariat inclusif, ainsi que de coordination et d'harmonisation des actions de la Coopération luxembourgeoise sur le terrain. Début 2016 il nous reviendra de faire le bilan de l'impact de ce plan d'action.

À ce moment-là, je vais aussi présenter les propositions législatives qui découlent des mesures du paquet d'avenir du gouvernement qui touchent la coopération, et notamment le cofinancement des activités des ONG. J'espère que nous trouverons un terrain d'entente avec les ONG, dont les activités sont très précieuses tant en matière de développement que dans le domaine humanitaire. Finalement c'est aussi leur travail de sensibilisation et d'éducation au développement qui contribue grandement à faire de la coopération au développement un thème soutenu activement par une très large partie de l'opinion publique luxembourgeoise.

L'année 2015 sera une année charnière pour la coopération au développement et je me réjouis d'avance de pouvoir partager avec vous de nouvelles expériences et d'affronter de nouveaux défis, tant au niveau de l'agenda de développement de l'après 2015 et de son financement, qu'au niveau de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE et de l'Année européenne pour le développement. J'espère vous revoir nombreux lors des différentes activités tout au long de l'année à venir.

*Romain Schneider*  
*Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire*

# Réunions et déplacements de Monsieur le ministre en 2014

## 20 janvier

Réunion à haut niveau sur la situation humanitaire en République centrafricaine à Bruxelles

## 2-5 mars



Visite du Premier ministre Xavier Bettel au Cabo Verde

Commission de partenariat au Cabo Verde

## 18 mars

Visite à Luxembourg du président de la Croix-Rouge Internationale, M. Peter Maurer

## 10-16 avril

Commission de partenariat au Salvador et au Nicaragua

Réunion à haut niveau « Global partnership for effective development » à Mexico City

## 24-25 avril



Assises de la coopération à Luxembourg

## 9 juillet

Visite à Luxembourg du vice-ministre de la Coopération internationale, M. Jaime Miranda du Salvador

## 14-15 juillet

Conseil informel Développement à Florence

## 8 septembre

Commission de partenariat avec le Burkina Faso à Luxembourg

## 16 septembre

Commission de partenariat avec le Niger à Luxembourg

## 9 octobre



Visite à Luxembourg de M. Antonio Guterres, Haut-Représentant des Nations unies pour les Réfugiés

**19 mai**

Conseil  
Développement  
à Bruxelles

**22 mai**

Consultations  
avec les agences  
onusiennes à Genève

**1-5 juin**

Commission de  
partenariat au Mali  
et au Sénégal

**3 juillet**

Visite à Luxembourg  
du ministre des  
Affaires étrangères  
de Mongolie,  
M. Luvsanvandan  
Bold

**3 juillet**

Commission de  
partenariat avec le  
Laos à Luxembourg

**13 octobre**

Remise à  
Luxembourg du  
5<sup>e</sup> Prix européen  
de la microfinance

**14 octobre**

Visite du  
vice-ministre  
du Commerce  
du Vietnam à  
Luxembourg

**24 octobre**

Visite de M. David  
Tolbert, président  
du Centre interna-  
tional pour la Justice  
transitionnelle,  
à Luxembourg

**11-12 décembre**

Conseil Développe-  
ment à Bruxelles

**15 décembre**

Réunion à haut  
niveau du CAD  
à Paris

# I. L'aide publique au développement du Luxembourg en 2014

## 1. Évolution de l'aide publique au développement en 2014

Le programme gouvernemental pour la période 2013-2018 prévoit que « *le gouvernement reste attaché à une action forte et volontariste dans le domaine de la coopération qui continuera de mobiliser quelque 1 % du RNB* ». Cet engagement a encore été renforcé par une décision du Conseil de gouvernement du 3 octobre 2014, instaurant un seuil minimum de 323 millions d'euros annuel pour l'aide publique au développement (APD) luxembourgeoise.

En 2014, l'APD luxembourgeoise s'est établie à 318 347 927 euros. Exprimée en pourcentage du revenu national brut (RNB), l'APD s'est élevée en 2014 à 1,06 %.

Sur le plan international, l'aide publique au développement des pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE se chiffre à 135,2 milliards USD, soit un niveau similaire à 2013. En chiffres absolus, les bailleurs principaux sont les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la France et le Japon. En pourcentage du RNB consacré à l'APD, le Luxembourg, le Danemark, la Norvège, la Suède et la Grande-Bretagne ont à nouveau dépassé l'objectif de 0,7 % fixé par les Nations unies, alors que le taux moyen des pays membres de l'OCDE se situe à 0,29 %. Les pays du G7 ont fourni 71 % de l'APD en 2014 et celle des 28 pays de l'Union européenne représente 74,5 milliards, soit 0,41 % de leur RNB.

L'aide bilatérale mondiale au profit des pays les moins avancés a diminué de 16 % par rapport à 2013. Pour le Luxembourg par contre, elle a augmenté de 12,62 % et représente quelque 102 millions d'euros, soit 44 % du total attribué à l'aide bilatérale. L'aide bilatérale mondiale destinée au continent africain a également régressé de 5 % par rapport à 2013 alors qu'elle a augmenté de 9,96 % pour le Luxembourg, représentant un total de quelque 105 millions d'euros en 2014, soit 45 % de l'aide bilatérale.

Depuis l'an 2000, l'année de lancement des Objectifs du Millénaire pour le développement, l'aide publique au développement mondiale a augmenté de 66 %.

## 2. L'APD en 2014 par ministère

En 2014, le ministère des Affaires étrangères et européennes a géré et mis en œuvre 85,46 % de l'aide publique au développement, soit 272,060 millions d'euros (dont 267,807 millions d'euros pour la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire).

Les 14,54 % restants résultent de contributions effectuées par le ministère des Finances (7,82 %), plusieurs autres ministères (1,65 %) ainsi que de la part de la contribution luxembourgeoise versée au budget général de l'UE – en dehors du Fonds européen de développement (FED) – qui a été affectée par la Commission européenne à des fins de coopération au développement en 2014 (16,14 millions d'euros, soit 5,07 % de l'APD luxembourgeoise).

Notons à ce titre que l'aide luxembourgeoise déboursée à travers l'ensemble des organismes de l'Union, ce y compris la contribution luxembourgeoise au FED, s'élève à près de 26,06 millions d'euros.

Le tableau récapitulatif ci-dessous donne un aperçu détaillé des dépenses par article budgétaire et par ministère effectuées en 2014 et qui ont été notifiées comme APD au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.



Article budgétaire	Ministères	Crédit voté	APD 2014 nette
	<b>Ministère des Affaires étrangères et européennes</b>	<b>284 480 192 €</b>	<b>272 059 543 €</b>
	<b>Direction politique</b>	<b>12 635 002 €</b>	<b>2 619 968 €</b>
01.2.11.300	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales : dépenses de personnel	11 961 €	8 021 €
01.2.12.300	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales : dépenses administratives et opérationnelles	44 770 €	26 805 €
01.2.35.030	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant ; autres dépenses à caractère international	6 102 303 €	1 083 611 €
01.2.35.031	Subventions à des institutions et organisations internationales ; subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité	1 325 000 €	1 009 377 €
01.2.35.032	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE	5 050 968 €	352 153 €
01.2.35.060	Contributions volontaires à des missions de gestion civile ou militaire de crise d'organisations internationales	100 000 €	140 000 €
	<b>Direction des relations économiques internationales</b>	<b>2 115 000 €</b>	<b>1 502 463 €</b>
01.3.35.040	Assistance économique et technique, actions humanitaires et actions de formation sur le plan international	2 115 000 €	1 502 463 €
	<b>Direction de l'immigration</b>	<b>35 000 €</b>	<b>130 450 €</b>
01.4.12.300	Dépenses directes et indirectes en relation avec le retour de personnes en situation irrégulière	35 000 €	130 450 €
	<b>Direction de la coopération au développement</b>	<b>268 580 770 €</b>	<b>267 806 663 €</b>
01.7.11.300	Indemnités et dépenses statutaires du personnel affecté aux missions de coopération	1 094 420 €	1 090 589 €
01.7.12.011	Frais de déménagement des agents à l'étranger	20 000 €	19 415 €
01.7.12.012	Frais de route et de séjour et de voyages statutaires à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire	500 000 €	426 291 €
01.7.12.050	Frais de port	4 860 €	3 915 €
01.7.12.060	Coût du fonctionnement du système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du ministère des Affaires étrangères et de ses missions à l'étranger ; frais d'assistance et de formation y relatifs	410 000 €	382 502 €
01.7.12.070	Location et entretien des équipements informatiques	15 000 €	10 971 €
01.7.12.120	Frais d'experts et d'études	100 €	27 875 €
01.7.12.140	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement	90 000 €	106 195 €
01.7.12.190	Actions de formation, d'études et de recherche ; séminaires et conférences	110 000 €	22 583 €
01.7.12.250	Bureaux de coopération dans les pays en développement	420 000 €	411 902 €
01.7.12.300	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement	635 000 €	608 882 €
01.7.32.020	Congé de la coopération au développement : indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires	45 000 €	60 000 €
01.7.33.000	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet	2 000 000 €	1 838 816 €
01.7.33.010	Subventions aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement	330 000 €	330 000 €

Article budgétaire	Ministères	Crédit voté	APD 2014 nette
01.7.35.000	Coopération au développement : contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union européenne; dépenses diverses dans le même but	8 085 000 €	9 235 568 €
01.7.35.030	Coopération au développement : contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union européenne	16 984 000 €	16 973 993 €
01.7.35.031	Coopération au développement : contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	23 012 160 €	23 002 160 €
01.7.35.032	Coopération au développement : contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	427 000 €	247 114 €
01.7.35.060	Subsides au titre de l'action humanitaire : aide d'urgence suite à des catastrophes naturelles, des conflits armés et des situations de crise humanitaire; aide alimentaire; activités de prévention, de réhabilitation ou de reconstruction consécutive à une situation d'urgence	35 000 000 €	35 013 613 €
31.7.74.250	Bureaux de coopération dans les pays en développement : acquisitions	64 650 €	60 070 €
FCD	Fonds de la Coopération au développement	180 448 000 €	181 034 908 €
	<b>Remboursements</b>		<b>-3 100 698 €</b>
	<b>Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche</b>	<b>550 000 €</b>	<b>330 152 €</b>
02.0.35.030	Contributions et cotisations à l'U.N.E.S.C.O.	251 000 €	131 852 €
02.0.35.061	Cotisations à l'Organisation internationale de la Francophonie	299 000 €	198 300 €
	<b>Ministère des Finances</b>	<b>11 591 200 €</b>	<b>24 893 420 €</b>
34.0.54.030	Participation aux reconstitutions des ressources et aux programmes des institutions de Bretton-Woods et autres interventions en faveur des pays en voie de développement	4 500 000 €	4 240 000 €
34.0.54.031	Participation aux programmes de la BERD, de la BEI et d'autres institutions européennes; autres interventions en faveur des pays de la Méditerranée et des pays en transition	4 000 000 €	2 400 000 €
34.0.54.032	Agence de transfert de technologie financière - ATTF : actions de formation bancaire en faveur des pays en transition et en développement	950 000 €	763 333 €
34.0.54.034	Participation dans les programmes de la Banque et du Fonds asiatique de développement	1 500 000 €	1 500 000 €
34.0.54.036	Participation dans les programmes de la Banque et du Fonds africains de développement	100 €	-
34.0.84.070	Banque européenne d'investissement : augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces; versements en application du cautionnement des ressources propres engagées par la banque dans le cadre des conventions financières avec des pays non communautaires	100 €	-
34.0.84.091	Groupe de la Banque mondiale : augmentation et ajustement de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces	100 €	-
34.0.84.098	Banque européenne pour la reconstruction et le développement : souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces	100 €	-
34.0.84.105	Banque asiatique de développement : souscription et ajustement de la souscription du Grand-Duché au capital social moyennant versement en espèces	640 700 €	-
34.0.84.123	Banque de développement du Conseil de l'Europe : augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces	100 €	-
34.0.84.237	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales : alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement	-	15 604 249 €
Fonds de lutte	Fonds de lutte contre le trafic de stupéfiants	-	385 838 €

Article budgétaire	Ministères	Crédit voté	APD 2014 nette
Art 5	<b>Union européenne</b>		<b>16 140 598 €</b>
Art. 5 dép pour ordre	Contribution au budget de l'UE	2 968 000 000,00 €	16 140 598 €
	<b>Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative</b>	<b>88 564 242 €</b>	<b>4 700 168 €</b>
08.0.11.000	Traitements des fonctionnaires	88 564 242 €	4 700 168 €
	<b>Ministère de la Santé</b>	<b>337 000 €</b>	<b>224 046 €</b>
14.0.35.060	Contributions à des organismes internationaux	337 000 €	224 046 €
	<b>Total APD nette</b>		<b>318 347 927 €</b>
	<b>RNB</b>	<b>1,06 %</b>	<b>29 970 000 000 €</b>

### Répartition de l'APD en %

Ministère des Affaires étrangères et européennes - hors Direction de la coopération	1,34 %	85,46 %
Ministère des Affaires étrangères et européennes - Direction de la coopération	84,12 %	
Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	0,10 %	
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	1,48 %	1,65 %
Ministère de la Santé	0,07 %	
Ministère des Finances	7,82 %	7,82 %
Contribution au budget de l'UE	5,07 %	5,07 %
	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

### 3. Ventilation de l'APD par type de coopération en 2014

Le tableau ci-dessous renseigne sur la ventilation par type de coopération de l'ensemble des dépenses de l'APD du Luxembourg en 2014 en suivant les règles du CAD.

Il en ressort que la coopération bilatérale au sens du CAD représente 72,10 % de l'ensemble des dépenses Fonds pour la Coopération au développement (FCD) et articles budgétaires, contre 27,90 % consacrés à la coopération multilatérale.

L'aide humanitaire, qui est incluse dans la coopération bilatérale, a représenté 12,58 % de l'APD en 2014.

L'ensemble des ONG a géré plus d'un quart de la coopération bilatérale (27,92 %) et un cinquième (20,13 %) de l'ensemble de l'aide publique au développement luxembourgeoise.

La différence entre APD brute et nette s'explique par les remboursements qui ont été réalisés au bénéfice du Fonds pour la coopération au développement (FCD), voire directement de la Trésorerie de l'État en cours d'exercice (cf. point 5 p.14).

Répartition de l'APD brute		% de la coop. bilatérale	% de l'APD	Dont aide humanitaire	% Aide humanitaire bilatérale	% de l'APD
<b>Coopération bilatérale brute</b>	<b>231 774 746,53 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>72,10 %</b>	<b>40 430 662,08 €</b>	<b>17,44 %</b>	<b>12,58 %</b>
Programmes et projets mis en œuvre par Lux-Development	91 768 671,07 €	39,59 %	28,55 %	-	0,00 %	0,00 %
Programmes et projets mis en œuvre par des agences et programmes multilatéraux	42 323 498,49 €	18,26 %	13,17 %	19 783 654,32 €	48,93 %	6,15 %
Autres programmes et projets bilatéraux (BI-MAEE hors ONG et agences)	17 623 249,43 €	7,60 %	5,48 %	4 700 639,92 €	11,63 %	1,46 %

Répartition de l'APD brute		% de la coop. bilatérale	% de l'APD	Dont aide humanitaire	% Aide humanitaire bilatérale	% de l'APD
Coopération mise en œuvre par les ONG	64 708 961,31 €	27,92 %	20,13 %	14 676 031,82 €	36,30 %	4,57 %
dont ONG nationales	53 032 608,16 €	22,88 %	16,50 %	8 275 579,62 €	20,47 %	2,57 %
dont ONG internationales	10 379 146,59 €	4,48 %	3,23 %	6 350 000,00 €	15,71 %	1,98 %
dont ONG basées dans un pays en développement	1 297 206,56 €	0,56 %	0,40 %	50 452,20 €	0,12 %	0,02 %
Appui aux programmes	3 254 685,86 €	1,40 %	1,01 %	-	0,00 %	0,00 %
Autres	12 095 680,37 €	5,22 %	3,76 %	1 270 336,02 €	3,14 %	0,40 %

Répartition de l'APD brute		% de la coop. multilatérale	% de l'APD	Dont aide humanitaire	% Aide humanitaire bilatérale	% de l'APD
<b>Coopération multilatérale brute</b>	<b>89 673 878,24 €</b>	<b>100 %</b>	<b>27,90 %</b>			
Organismes des Nations unies	36 918 665,86 €	41,17 %	11,49 %			
Institutions de l'Union européenne	25 356 795,33 €	28,28 %	7,89 %			
Banque mondiale & FMI	17 015 000,00 €	18,97 %	5,29 %			
Banques régionales de développement	6 866 549,26 €	7,66 %	2,14 %			
Autres	3 516 867,79 €	3,92 %	1,09 %			
<b>APD brute</b>	<b>321 448 624,77 €</b>					
<b>Recettes</b>	<b>-3 100 697,92 €</b>					
<b>APD nette (hors recettes)</b>	<b>318 347 926,85 €</b>					

#### 4. Ventilation de l'APD par secteurs d'intervention en 2014



Burkina Faso - Apprentissage en soudure

Le tableau suivant renseigne sur la ventilation sectorielle de l'ensemble des dépenses de l'APD du Luxembourg en 2014.

En 2014, la Coopération luxembourgeoise a poursuivi sa concentration sur les secteurs regroupés dans la catégorie des infrastructures et services sociaux, qui représentent 36,91 % de l'ensemble de l'aide (et près de 45 % de l'aide bilatérale). À l'intérieur de cette catégorie, l'éducation et la santé (17,31 %, respectivement 13,84 %, de l'aide bilatérale) demeurent les principaux secteurs de la Coopération luxembourgeoise.

La catégorie des infrastructures et services économiques a représenté 6,08 % de l'aide (7,64 % de l'aide bilatérale), la principale sous-catégorie demeurant celle des investissements dans le secteur des banques et services financiers (5,25 % de l'aide bilatérale).

La catégorie des secteurs de production a représenté 4,53 % de l'APD en 2014 (5,93 % de l'aide bilatérale), l'essentiel étant dédié au secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche.

Les appuis à destination plurisectorielle ou transversale ont représenté 5,90 % de l'APD (7,76 % de l'aide bilatérale).

Notons finalement que dans le cadre de l'APD multilatérale, une grande partie des investissements (79,70 %) ne peut pas être affectée à un secteur précis. Ceci s'explique par la nature même de l'aide multilatérale qui constitue en des contributions directes, obligatoires ou volontaires, au budget général des agences multilatérales.

Ventilation sectorielle de l'APD bilatérale & multilatérale	APD bilatérale	%	APD multilatérale	%	Total par secteur	%
<b>Infrastructure et services sociaux</b>	<b>104 112 764,30 €</b>	<b>44,92 %</b>	<b>14 531 153,50 €</b>	<b>16,20 %</b>	<b>118 643 917,80 €</b>	<b>36,91 %</b>
<b>Éducation</b>	<b>40 113 442,61 €</b>	<b>17,31 %</b>	<b>2 150 000,00 €</b>	<b>2,40 %</b>	<b>42 263 442,61 €</b>	<b>13,15 %</b>
dont éducation, niveau non spécifié	6 187 242,02 €	2,67 %	-	0,00 %	6 187 242,02 €	1,92 %
dont éducation de base	15 782 050,49 €	6,81 %	2 150 000,00 €	2,40 %	17 932 050,49 €	5,58 %
dont éducation secondaire	17 774 926,01 €	7,67 %	-	0,00 %	17 774 926,01 €	5,53 %
dont éducation post-secondaire	369 224,09 €	0,16 %	-	0,00 %	369 224,09 €	0,11 %
<b>Santé</b>	<b>32 069 324,03 €</b>	<b>13,84 %</b>	<b>6 550 000,00 €</b>	<b>7,30 %</b>	<b>38 619 324,03 €</b>	<b>12,01 %</b>
dont santé, général	16 898 593,76 €	7,29 %	150 000,00 €	0,17 %	17 048 593,76 €	5,30 %
dont santé de base	15 170 730,27 €	6,55 %	6 400 000,00 €	7,14 %	21 570 730,27 €	6,71 %
<b>Politique en matière de population/santé et fertilité</b>	<b>4 342 923,39 €</b>	<b>1,87 %</b>	<b>3 750 000,00 €</b>	<b>4,18 %</b>	<b>8 092 923,39 €</b>	<b>2,52 %</b>
<b>Distribution d'eau et assainissement</b>	<b>9 875 703,51 €</b>	<b>4,26 %</b>	-	<b>0,00 %</b>	<b>9 875 703,51 €</b>	<b>3,07 %</b>
<b>Gouvernement et société civile</b>	<b>11 401 282,41 €</b>	<b>4,92 %</b>	<b>1 281 153,50 €</b>	<b>1,43 %</b>	<b>12 682 435,91 €</b>	<b>3,95 %</b>
dont gouvernement et société civile - général	10 280 809,07 €	4,44 %	840 000,00 €	0,94 %	11 120 809,07 €	3,46 %
dont politique fiscale et soutien à l'administration fiscale	500 041,93 €	0,22 %	-	0,00 %	500 041,93 €	0,16 %
dont participation démocratique et société civile	1 331 507,92 €	0,57 %	-	0,00 %	1 331 507,92 €	0,41 %
dont conflits, paix et sécurité	1 120 473,34 €	0,48 %	441 153,50 €	0,49 %	1 561 626,84 €	0,49 %
<b>Infrastructure et services sociaux divers</b>	<b>6 310 088,35 €</b>	<b>2,72 %</b>	<b>800 000,00 €</b>	<b>0,89 %</b>	<b>7 110 088,35 €</b>	<b>2,21 %</b>
<b>Infrastructure et services économiques</b>	<b>17 697 996,93 €</b>	<b>7,64 %</b>	<b>1 853 993,00 €</b>	<b>2,07 %</b>	<b>19 551 989,93 €</b>	<b>6,08 %</b>
Transports et entreposage	260 000,00 €	0,11 %	-	0,00 %	260 000,00 €	0,08 %
Communications	2 197 537,28 €	0,95 %	-	0,00 %	2 197 537,28 €	0,68 %
Production et distribution d'énergie	3 071 770,14 €	1,33 %	53 993,00 €	0,06 %	3 125 763,14 €	0,97 %
Banques et services financiers	12 168 689,50 €	5,25 %	1 800 000,00 €	2,01 %	13 968 689,50 €	4,35 %
Entreprises et autres services	-	0,00 %	-	0,00 %	-	0,00 %
<b>Production</b>	<b>13 734 369,54 €</b>	<b>5,93 %</b>	<b>820 000,00 €</b>	<b>0,91 %</b>	<b>14 554 369,54 €</b>	<b>4,53 %</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	10 310 140,93 €	4,45 %	-	0,00 %	10 310 140,93 €	3,21 %
Industries manufacturières, ind. extractives, construction	2 004 259,53 €	0,86 %	820 000,00 €	0,91 %	2 824 259,53 €	0,88 %
Politique commerciale et réglementations	-	0,00 %	-	0,00 %	-	0,00 %
Tourisme	1 419 969,08 €	0,61 %	-	0,00 %	1 419 969,08 €	0,44 %
<b>Destination plurisectorielle ou transversale</b>	<b>17 975 901,41 €</b>	<b>7,76 %</b>	<b>1 000 000,00 €</b>	<b>1,12 %</b>	<b>18 975 901,41 €</b>	<b>5,90 %</b>
Protection de l'environnement	1 892 495,18 €	0,82 %	1 000 000,00 €	1,12 %	2 892 495,18 €	0,90 %
Autres multi secteurs	16 083 406,23 €	6,94 %	-	0,00 %	16 083 406,23 €	5,00 %
dont aide plurisectorielle	7 873 198,58 €	3,40 %	-	0,00 %	7 873 198,58 €	2,45 %
dont développement et gestion urbaine	347 480,39 €	0,15 %	-	0,00 %	347 480,39 €	0,11 %
dont développement rural	6 856 491,04 €	2,96 %	-	0,00 %	6 856 491,04 €	2,13 %
dont développement alternatif non agricole	-	0,00 %	-	0,00 %	-	0,00 %

Ventilation sectorielle de l'APD bilatérale & multilatérale	APD bilatérale	%	APD multilatérale	%	Total par secteur	%
dont éducation et formation plurisectorielles	1 006 236,22 €	0,43 %	-	0,00 %	1 006 236,22 €	0,31 %
dont institutions scientifiques et de recherche	-	0,00 %	-	0,00 %	-	0,00 %
<b>Aide alimentaire developpementale/sécurité alimentaire</b>	<b>2 253 662,96 €</b>	<b>0,97 %</b>	-	<b>0,00 %</b>	<b>2 253 662,96 €</b>	<b>0,70 %</b>
<b>Aide humanitaire</b>	<b>40 430 662,08 €</b>	<b>17,44 %</b>	-	<b>0,00 %</b>	<b>40 430 662,08 €</b>	<b>12,58 %</b>
Intervention d'urgence	34 274 669,78 €	14,79 %	-	0,00 %	34 274 669,78 €	10,66 %
dont assistance matérielle et services d'urgence	29 385 465,66 €	12,68 %	-	0,00 %	29 385 465,66 €	9,14 %
dont aide alimentaire d'urgence	28 925,00 €	0,01 %	-	0,00 %	28 925,00 €	0,01 %
dont coordination des secours et services de soutien et de protection	4 860 279,12 €	2,10 %	-	0,00 %	4 860 279,12 €	1,51 %
Reconstruction et réhabilitation	3 417 469,16 €	1,47 %	-	0,00 %	3 417 469,16 €	1,06 %
Prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	2 738 523,14 €	1,18 %	-	0,00 %	2 738 523,14 €	0,85 %
<b>Frais administratifs des donateurs</b>	<b>18 139 770,06 €</b>	<b>7,83 %</b>	-	<b>0,00 %</b>	<b>18 139 770,06 €</b>	<b>5,64 %</b>
<b>Sensibilisation</b>	<b>2 408 560,71 €</b>	<b>1,04 %</b>	-	<b>0,00 %</b>	<b>2 408 560,71 €</b>	<b>0,75 %</b>
<b>Aide aux réfugiés dans le pays donneur</b>	-	<b>0,00 %</b>	-	<b>0,00 %</b>	-	<b>0,00 %</b>
<b>Non affecté / non spécifié</b>	<b>15 021 058,55 €</b>	<b>6,48 %</b>	<b>71 468 731,74 €</b>	<b>79,70 %</b>	<b>86 489 790,29 €</b>	<b>26,91 %</b>
				<b>0,00 %</b>	-	<b>0,00 %</b>
<b>Total aide bilatérale &amp; multilatérale ventilable par secteur</b>	<b>231 774 746,53 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>89 673 878,24 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>321 448 624,77 €</b>	<b>100,00 %</b>

## 5. Le Fonds de la Coopération au développement en 2014

Prévu par la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire, le Fonds de la Coopération au développement (FCD) est un instrument qui permet au ministère des Affaires étrangères et européennes de mener à bien des programmes et des projets de coopération qui s'étendent sur plusieurs années.

Le budget de l'État a alimenté le FCD de 180 448 000 euros en 2014; s'y ajoutent l'avoir disponible au 1<sup>er</sup> janvier, à savoir 4,066 millions, ainsi que les recettes en cours d'exercice (3,101 millions d'euros), essentiellement des remboursements par des ONG de fonds non déboursés dans le cadre de projets cofinancés par le ministère.



Niger - Centre de formation en maçonnerie

En 2014, un montant total de 181,035 millions d'euros a été déboursé à charge du FCD. La moitié (50,69 %, soit 91,77 millions d'euros) a été confiée à l'agence Lux-Development en tant que principal mandataire dans le cadre de la mise en œuvre des projets et des programmes relevant de la coopération bilatérale gouvernementale. Notons par ailleurs que près de 20 % des fonds disponibles ont été attribués à des organisations non gouvernementales de développement dans le cadre du cofinancement de leurs projets et programmes. Les interventions d'agences onusiennes dans les pays partenaires de la Coopération luxembourgeoises représentent 11,64 % des fonds déboursés.





### Déboursements à charge du FCD en 2014 par rubrique

	APD	%
Programmes et projets mis en œuvre par Lux-Development	91 768 671,07 €	50,69 %
Programmes et projets mis en œuvre par des agences et programmes multilatéraux	21 065 984,46 €	11,64 %
Autres programmes et projets bilatéraux	25 537 683,25 €	14,11 %
Coopération avec les ONG (accords-cadres, cofinancements et frais administratifs)	35 171 429,39 €	19,43 %
Appui aux programmes	3 194 685,98 €	1,76 %
Aide humanitaire	4 233 269,92 €	2,34 %
Divers	63 184,02 €	0,03 %
<b>Total</b>	<b>181 034 908,09 €</b>	<b>100,00 %</b>

## 6. Évolution de l'aide publique au développement



Vietnam - Développement local et adaptation au changement climatique dans la province de Hué

L'Assemblée générale des Nations unies adopta le 24 octobre 1970, lors de sa XXV<sup>e</sup> session la résolution 2626. Celle-ci confirma que « la responsabilité principale d'assurer leur propre développement incombe aux pays en voie de développement eux-mêmes », tout en soulignant que « si considérables que soient leurs propres efforts, ils ne suffiront pas à leur permettre d'atteindre les objectifs du développement voulus aussi rapidement qu'il le faut si les pays développés ne leur viennent pas en aide en mettant à leur disposition davantage de ressources financières et en adoptant à leur égard des politiques économiques et commerciales plus favorables ». Cette « aide officielle au développement » à mettre à disposition par chaque pays économiquement avancé a été fixée à « un montant minimum d'une valeur nette de 0,7 % de son produit national brut au prix du marché ».

L'aide publique au développement luxembourgeoise connut d'abord une croissance lente mais constante : c'est ainsi que la part du produit national brut (PNB) passait en volume de 0,10 % en 1981 à 0,28 % en 1991 (1,262 milliard de francs luxembourgeois).

Le 31 juillet 1991, le gouvernement en conseil se fixa comme objectif d'atteindre, à l'horizon 1995, le taux de 0,35 % du PNB. Ce taux fut atteint en 1996 avec des déboursements s'élevant à 2,554 milliards de francs luxembourgeois (0,43 % du PNB).

Entre-temps, à l'occasion du Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro en juin 1992, le Premier ministre Jacques Santer avait solennellement annoncé la volonté du Luxembourg d'aller plus loin et « d'arriver à 0,7 % du PNB d'ici l'an 2000 ».

Cet objectif fut confirmé lors de la formation d'un nouveau gouvernement en 1994. Au vu de la croissance continue de l'aide publique au développement – passant de 0,31 % du PNB en 1994 à 0,62 % en 1998 –, il fut décidé lors de la formation de gouvernement en 1999 de se fixer comme objectif le taux de 0,7 % en 2000, puis d'augmenter cette aide « en vue de se rapprocher du 1 % en fin de législature ».

Le premier objectif fut atteint comme prévu en 2000 : avec un volume de plus de 5,382 milliards de francs luxembourgeois (133,433 millions d'euros), le Luxembourg atteignait pour la première fois le seuil de 0,7 % du revenu national brut (RNB), devenant ainsi un des cinq premiers pays donateurs du monde en termes de pourcentages. Les années suivantes virent la confirmation de cet engagement, l'APD ne redescendant jamais sous ce seuil.

C'est en 2009 que l'aide publique luxembourgeoise dépassa pour la première fois le seuil de 1 % du RNB avec des déboursements de 297,817 millions d'euros (1,11 % du RNB).

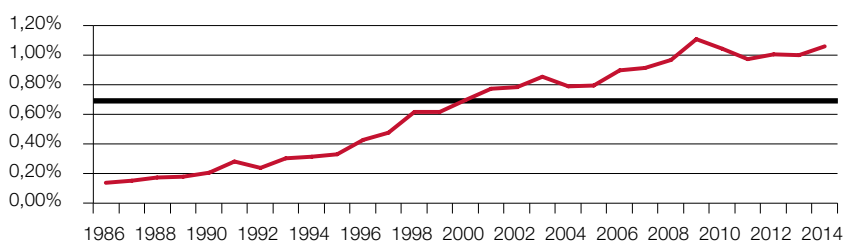
### Évolution depuis 1985 de l'aide publique au développement par rapport au revenu national brut

Année	APD nette en EUR	RNB en EUR	APD en % du RNB
1985	9 082 818,75 €	6 536 208 567,70 €	0,14 %
1986	9 672 805,34 €	7 005 669 324,91 €	0,14 %
1987	11 110 587,78 €	7 370 147 174,39 €	0,15 %
1988	14 201 572,14 €	8 058 002 126,93 €	0,18 %
1989	16 566 228,47 €	9 109 318 565,49 €	0,18 %
1990	20 751 910,64 €	10 001 065 942,16 €	0,21 %

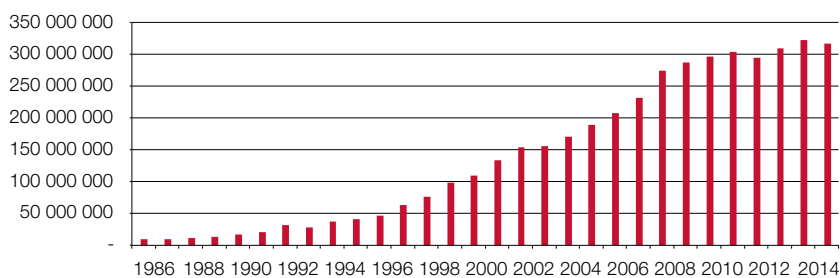


Année	APD nette en EUR	RNB en EUR	APD en % du RNB
1991	31 284 162,83 €	11 146 433 184,02 €	0,28 %
1992	27 739 285,42 €	11 701 516 364,69 €	0,24 %
1993	38 200 392,17 €	12 671 598 095,19 €	0,30 %
1994	41 596 533,46 €	13 252 189 519,56 €	0,31 %
1995	46 113 000,00 €	13 992 800 000,00 €	0,33 %
1996	63 077 000,00 €	14 705 000 000,00 €	0,43 %
1997	75 596 000,00 €	15 803 700 000,00 €	0,48 %
1998	98 829 000,00 €	16 020 300 000,00 €	0,62 %
1999	110 118 000,00 €	17 868 200 000,00 €	0,62 %
2000	133 433 659,00 €	19 170 400 000,00 €	0,70 %
2001	155 128 137,00 €	20 050 300 000,00 €	0,77 %
2002	155 735 183,00 €	19 897 800 000,00 €	0,78 %
2003	171 677 042,00 €	20 027 700 000,00 €	0,86 %
2004	188 981 534,00 €	23 988 000 000,00 €	0,79 %
2005	207 387 692,00 €	26 007 300 000,00 €	0,80 %
2006	231 510 318,00 €	25 800 400 000,00 €	0,90 %
2007	275 135 892,00 €	30 158 600 000,00 €	0,91 %
2008	287 679 785,00 €	29 729 000 000,00 €	0,97 %
2009	297 817 177,00 €	25 126 100 000,00 €	1,11 %
2010	304 031 901,10 €	28 633 700 000,00 €	1,05 %
2011	294 322 548,33 €	30 250 700 000,00 €	0,97 %
2012	310 447 807,61 €	30 927 066 000,00 €	1,00 %
2013	323 037 939,00 €	32 284 000 000,00 €	1,00 %
2014	318 347 926,85 €	29 970 000 000,00 €	1,06 %

### Évolution de la relation APD/RNB entre 1985 et 2014



### Évolution de l'APD entre 1985 et 2014 en volume



## 2015 – Année européenne pour le développement



2015 est une année charnière en matière de développement : 2015 étant la dernière année de l'accomplissement des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), elle sera également celle de l'inventaire de ce qui aura été réalisé depuis le Sommet du Millénaire en 2000, tout comme l'année lors de laquelle les Objectifs de développement durable remplaçant les OMD seront finalisés. L'année ne pourrait donc être mieux choisie en tant qu'Année européenne pour le développement (AED 2015).

Par décision du Conseil et du Parlement européen du 14 avril 2014, l'année 2015 a été décrétée Année européenne pour le développement, avec pour slogan « Notre Monde, notre Dignité, notre Avenir ».

L'initiative AED 2015 tend à sensibiliser le public et à placer le rôle de l'UE dans le développement international sous les projecteurs. Le Luxembourg, ayant la Présidence de l'UE en deuxième moitié de 2015, et en tant qu'État membre avec une politique de coopération substantielle et de longue date, aura un rôle particulier à jouer. L'AED 2015 est une opportunité unique pour améliorer le niveau d'information des citoyens dans tous les États membres, et d'impliquer de nouveaux acteurs dans la coopération au développement, tels que le secteur privé, les institutions européennes au Luxembourg, les jeunes et bien d'autres.

M. Ben Fayot a été nommé Ambassadeur spécial de l'Année européenne pour le développement par le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Romain Schneider. Le Luxembourg a soumis un programme national de travail à la Commission européenne le 31 août 2014, avec le soutien du groupe de coordination de l'année européenne au niveau national<sup>1</sup>.

2014 a donc été consacrée à la préparation des activités. Une première conférence de presse a été organisée en mai 2014 pour entamer une discussion avec les différents médias concernant les besoins éventuels de la presse au niveau des informations nécessaires pour communiquer sur l'AED. Des réunions individuelles avec certains grands médias luxembourgeois ont également eu lieu pour les sensibiliser davantage. La première activité s'est tenue en novembre à la Foire de l'étudiant, pour sensibiliser les jeunes aux opportunités d'emploi dans le domaine du développement et de faire une première approche envers le public concernant l'AED.

La Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire est en charge de la coordination de l'AED au niveau national et organise des événements avec différents partenaires au Luxembourg. La Direction effectue la coordination entre les initiatives au niveau européen et au niveau national. En raison de la Présidence, la cérémonie de clôture de l'AED au niveau européen sera organisée au Luxembourg en décembre 2015.

Pour plus d'informations veuillez consulter le site : <https://europa.eu/eyd2015/fr/luxembourg>

<sup>1</sup> Représentation de la Commission européenne au Luxembourg, Bureau d'Information du Parlement européen, Cercle des ONG, LuxDev et M. Ben Fayot, Ambassadeur spécial de l'AED

# L'engagement de la coopération multilatérale dans le domaine de la santé

## Stratégie Santé



Le 25 avril 2014, la Coopération luxembourgeoise a publié sa nouvelle stratégie sectorielle Santé qui vise à la fois à informer les partenaires de la Coopération luxembourgeoise sur les priorités du Luxembourg en matière de santé, à orienter les actions des différents acteurs bénéficiant d'un financement du gouvernement et à souligner l'importance que le Luxembourg accorde au secteur sanitaire. La nouvelle stratégie s'inspire du cadre référentiel international en matière de santé mondiale; d'un côté les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui sont toujours d'actualité, et d'un autre côté le débat autour de l'agenda de développement pour l'après-2015. La santé est un élément clé pour éradiquer la pauvreté et arriver à un développement durable. Elle joue un double rôle : elle est un facteur déterminant de la croissance économique et du développement, tout en étant une cause et un effet de la pauvreté. La santé possède une dimension multisectorielle prononcée, étant étroitement liée à d'autres secteurs comme la nutrition, l'éducation, l'environnement, l'eau et l'assainissement, le genre, etc. La nouvelle stratégie Santé prend en compte ces différents facteurs.

L'objectif global de cette nouvelle stratégie vise à une couverture sanitaire universelle, qui fait aussi partie des débats autour de l'unique objectif Santé pour l'après-2015. La Coopération luxembourgeoise œuvre envers l'atteinte de cet objectif à travers trois axes stratégiques, qui sont :

- le renforcement des systèmes de santé,
- la lutte contre les maladies transmissibles,
- la santé des femmes et des enfants.

En définissant ces priorités, la stratégie Santé oriente les actions des partenaires bilatéraux et multilatéraux en la matière et sert en même temps de cadre de référence pour les interventions des ONG.

## Partenariat international de la santé IHP+

Romain Schneider, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, s'est rendu à Genève le 22 mai 2014 pour signer le Pacte mondial du partenariat international de la santé (IHP+) en présence du directeur général de l'OMS, Dr. Margaret Chan. L'IHP+ est géré ensemble par l'OMS et la Banque mondiale et son secrétariat se situe à Genève. Le Partenariat a été créé pour mettre en œuvre les principes de l'efficacité de l'aide dans le secteur de la santé. Ses signataires sont tant des gouvernements de pays en développement et de pays donateurs, que des agences onusiennes et la société civile.

## L'ONUSIDA

En 2014, le Luxembourg était le membre siégeant au Conseil de coordination du programme (CCP) de l'ONUSIDA, représentant sa circonscription qui comprend la Belgique, les Pays-Bas et le Portugal. Le Luxembourg a coordonné les positions des quatre membres de la circonscription sur les différents sujets à l'ordre du jour des deux CCP de 2014, du 1<sup>er</sup> au 3 juillet et du 9 au 11 décembre. Les différentes prises de position du Luxembourg au Conseil ont su influencer un nombre de décisions prises, notamment sur le rôle du VIH-SIDA dans l'agenda de développement de l'après-2015, sur le traitement pédiatrique, ainsi que sur la protection sociale. Les décisions du 34<sup>e</sup> CCP (juillet 2014) sur le post-2015 avaient été transmises officiellement par le président (Australie) et le vice-président (Zimbabwe) du

CCP au président de l'Assemblée générale des Nations unies, au Secrétaire-général, ainsi qu'au président et vice-président du groupe de travail ouvert sur les Objectifs de développement durable. À la fin de l'année, le Luxembourg a remis le flambeau aux Pays-Bas qui représenteront notre circonscription.

En octobre 2014 ont eu lieu les consultations bilatérales annuelles avec l'ONUSIDA pour faire le point sur les relations entre le Luxembourg et le Programme conjoint. Les consultations ont été présidées par le directeur exécutif de l'ONUSIDA, Michel Sidibé, et le bilan a été très positif des deux côtés. Le Luxembourg n'est pas simplement considéré comme un donateur fiable et fidèle, mais aussi comme un allié politique soutenant l'ONUSIDA dans des sujets parfois très sensibles, et apportant ainsi une influence et un poids politique nécessaires à les pousser. C'est aussi lors de ces consultations que l'ONUSIDA a invité le Luxembourg à devenir le parrain de sa nouvelle initiative de traitement « 90-90-90 », invitation que le Luxembourg a acceptée avec plaisir.

« 90-90-90 » fait suite à « Treatment 2015 » qui prévoyait de mettre sous traitement, d'ici décembre 2015, 15 millions de personnes infectées par le VIH, un objectif qui sera atteint, voire même dépassé au printemps 2015. « 90-90-90 » va encore plus loin en prévoyant que d'ici 2020 90 % des personnes infectées par le VIH connaîtront leur statut sérologique, 90 % des personnes dépistées seront sous traitement et 90 % des personnes sous traitement auront une charge virale durablement supprimée. Pour la première fois, ces mêmes objectifs sont applicables à toutes les populations, adultes, enfants, populations clés, etc. Même si « 90-90-90 » est à la base une stratégie de traitement, elle inclut des aspects de prévention et une approche de « prévention combinée » est essentielle pour arriver à contrôler l'épidémie.

## **Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme**

Après une reconstitution des ressources fructueuse en 2013, couvrant la période 2014-2016, le Fonds mondial (FM) a procédé au déploiement intégral dans tous les pays bénéficiaires de son nouveau mécanisme de financement.

Suite à la conférence des donateurs de décembre 2013 où le Luxembourg s'était engagé à hauteur de 2,5 millions d'euros pour la période 2014-2016, M. le ministre Schneider a rencontré le directeur exécutif du Fonds mondial, Dr Mark Dybul, à Genève le 22 mai 2014 pour signer le nouvel accord pluriannuel entre les deux parties.



Réunion de travail entre le ministre Romain Schneider et Marc Dybul, directeur exécutif du Fonds mondial

La conférence des donateurs a su mobiliser une grande partie des fonds nécessaires pour la reconstitution des ressources 2014-2016, mais il restait un certain écart entre besoins projetés et ressources mobilisées. Les contributions des États-Unis et du Royaume-Uni, étaient toutes liées à une condition de pourcentage, celle des États-Unis ne pouvant dépasser le tiers des ressources totales du Fonds et celle du Royaume-Uni limitée à un dixième. Pendant l'année 2014, toute contribution additionnelle au Fonds mondial a eu comme effet de libérer une partie de « matching funds » des États-Unis et du Royaume-Uni. Ainsi, le Luxembourg a décidé d'allouer 500 000 euros en tant que contribution additionnelle pour 2014, ce qui en retour a pu libérer 250 000 euros de la contribution américaine. L'annonce de cette contribution additionnelle luxembourgeoise avait été faite par le Premier ministre Xavier Bettel lors du Global Citizen Festival organisé en marge de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2014 à New York. À cette occasion, le Premier ministre a pu rencontrer le directeur exécutif du Fonds mondial, Dr. Mark Dybul.

# Plan d'action pour l'efficacité du développement 2014-2016

Suite au discours du ministre Romain Schneider à la Chambre des députés le 5 novembre 2014, la Coopération luxembourgeoise s'est dotée en novembre 2014 pour la première fois d'un plan d'action qui vise à renforcer l'efficacité de sa coopération au développement. Ce document qui couvre les années 2014-16, est basé sur les principes du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, tels que définis à Busan en 2011 et développés à Mexico du 15 au 16 avril 2014. Il se base en outre sur les recommandations de la revue du Luxembourg par les pairs du CAD en 2012 et s'inspire des travaux en cours pour l'après-2015 des Nations unies.

Ce plan d'action a comme objectif de promouvoir l'application plus systématique des principes d'appropriation, d'alignement, de transparence et de redevabilité mutuelle, de partenariat inclusif, ainsi que de coordination et d'harmonisation des actions de la Coopération luxembourgeoise sur le terrain.

La planification, la mise en œuvre, le suivi et le monitoring du Plan de l'efficacité du développement se feront de manière transversale à travers les instruments existants de la Coopération luxembourgeoise, notamment avec les pays partenaires.

## Objectifs du plan d'action de l'efficacité du développement

Les objectifs repris ci-dessous s'alignent dans une grande mesure sur le cadre de suivi du Partenariat mondial, tout en y ajoutant des objectifs spécifiques à la Coopération luxembourgeoise :

- Quantité et qualité
- Politique de concentration
- Partenariats inclusifs
- Alignement
- Prévisibilité
- Transparence et redevabilité mutuelle
- Coordination et harmonisation
- Fiscalité et mobilisation des ressources internes

Le plan d'action comprend une matrice de suivi des principes de l'efficacité de l'aide et examine l'état des lieux des relations avec les pays partenaires suivant ces principes:

1. Utilisation des systèmes nationaux
2. Fiscalité et mobilisation des ressources internes
3. Coopération triangulaire et sud/sud
4. Coopération avec le secteur privé dans les pays partenaires
5. Coopération avec la société civile dans les pays partenaires

Le plan d'action sera revu en 2016 à la lumière des nouveaux Objectifs pour le développement durable (ODD) et en fonction des avancées enregistrées. D'ici là les objectifs et principes sont intégrés de façon systématique, et dans toute la mesure du possible, dans les nouveaux Programmes indicatifs de coopération avec les pays partenaires tout comme dans les autres instruments qui lient la coopération luxembourgeoise avec ses partenaires.

## II. La coopération avec les principaux pays partenaires

Afrique . Amérique Centrale . Asie . Proche-Orient . Balkans







## Les Programmes indicatifs de Coopération comme outils de développement de partenariats inclusifs



Nicaragua - Formation d'étudiants en soudure

Un principe phare de la Coopération luxembourgeoise est la concentration géographique sur neuf pays partenaires, notamment le Cabo Verde, le Mali, le Sénégal, le Burkina Faso, le Niger, le Laos, le Vietnam, le Nicaragua et El Salvador<sup>1</sup>. Dans tous ces pays, des Programmes indicatifs de Coopération (PIC) sont alignés aux stratégies nationales de développement à moyen et à long terme. Les programmes luxembourgeois s'intègrent ainsi totalement dans les priorités et dans les durées de ces stratégies nationales et garantissent aux pays partenaires une prévisibilité des financements sur une période de 4 à 5 ans.

Une approche différenciée est adoptée selon le degré de développement des pays partenaires. L'utilisation d'un mélange de modalités et d'instruments (p. ex. appui budgétaire sectoriel, aide budgétisée, fonds communs, accords de partenariats opérationnels) vise à renforcer l'utilisation des systèmes nationaux.

Les PIC sont ainsi les garants de partenariats inclusifs, tels que définis à Busan en 2011 et développés à Mexico du 15 au 16 avril 2014, lors du Forum à haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. Ils définissent le cadre pour la coordination et l'harmonisation avec l'action d'autres bailleurs, ainsi que l'implication du secteur privé, notamment dans le secteur de la formation professionnelle, où le Luxembourg joue souvent le rôle de chef de file. Ils incluent également les appuis stratégiques directs aux acteurs de la société civile dans les pays partenaires, soit pour améliorer la bonne gouvernance locale, soit pour accompagner le processus d'une réforme fiscale, ou tout simplement pour atteindre les populations les plus marginalisées.

Au cours de l'année 2014 un certain nombre de nouveaux développements sont à signaler par rapport à cette approche globale, intrinsèquement liée au plan d'action pour l'efficacité de la coopération.

L'identification du premier Programme indicatif de coopération de 4<sup>e</sup> génération entre le Luxembourg et le Cabo Verde a ainsi permis de suivre encore mieux ces principes d'efficacité. La procédure d'identification a été très participative tant du côté capverdien que pour ce qui est des autres donateurs avec l'objectif que le résultat soit défini en partenariat réel et s'inscrive dans le cadre des efforts globaux des partenaires techniques et financiers et du gouvernement capverdien. Étant donné les recommandations des évaluateurs des PIC, une attention particulière a été dédiée à la définition d'indicateurs dans le PIC permettant de mesurer son impact. Comme l'intervention du Luxembourg au Cabo Verde se place résolument dans le cadre de programmes sectoriels, cette identification d'indicateurs existants et donc sans charge administrative supplémentaire pour le pays partenaire, est possible.

Finalement il faut relever que le Cabo Verde en tant que pays à revenu moyen et membre de la Cédéao représente un intérêt pour le secteur privé luxembourgeois. Le PIC 4 tente d'accompagner cet intérêt sans aller vers une aide liée, notamment dans le secteur des énergies renouvelables et autour du Centre de formation professionnelle en matière d'énergies renouvelables construit sous le PIC encore en cours.

<sup>1</sup> Le Kosovo bénéficie d'un statut particulier, tout comme les Territoires palestiniens occupés





Mali - Le nouveau PIC avec ce pays partenaire de la Coopération luxembourgeoise est exclusivement centré autour du développement rural © UN Photo, Marco Dormino

La Coopération luxembourgeoise tente donc dans le cas du Cabo Verde à continuer son engagement tout en accompagnant la diversification des relations bilatérales avec ce pays, notamment en matière économique.

Cette même démarche a aussi été tentée avec un autre pays partenaire du Luxembourg, à savoir le Vietnam. Avec cet autre pays à revenu moyen, il a été confirmé lors de la Commission de partenariat à Hanoi en septembre 2014 qu'il n'y aurait pas de nouveau PIC. Le temps restant jusqu'à fin 2015 devrait donc être utilisé de part et d'autre pour intensifier les relations économiques bilatérales. Différentes pistes sont suivies, y compris à travers un programme qui implique l'autorité de surveillance du secteur financier au Vietnam ou encore un projet à mettre en œuvre avec la Biobank de Luxembourg et finalement autour de la stratégie de croissance verte du Vietnam. La Coopération luxembourgeoise poursuivra la mise en œuvre des programmes et projets en cours jusqu'à leur finalisation et la mise en place, dans le cadre de cette diversification, des relations au-delà de la durée de l'actuel PIC qui termine fin 2015.

La diversification des relations bilatérales avec un autre pays partenaire de la coopération, à savoir le Salvador, semble plus difficile à réaliser.

2014 a également permis, à côté du cas du Cabo Verde, de travailler intensément sur l'identification du nouveau PIC avec le Mali. À la sortie de crise et prenant en compte la situation particulière de l'agriculture, notamment familiale, il a été décidé de centrer le nouveau PIC exclusivement autour du développement rural. Ici aussi le processus d'identification a été très inclusif et participatif. Il s'agissait également de réunir les différents mandants du Luxembourg sous cet objectif et d'assurer la cohérence et complémentarité entre eux. L'Université du Luxembourg est un nouveau partenaire à inclure dans ce PIC Mali, mais aussi une ONG luxembourgeoise, à savoir SOS Faim à travers un projet sous mandat en matière de microfinance rurale. La société civile malienne sera aussi un des acteurs du prochain PIC dans le cadre des efforts de soutien à la décentralisation. Pour gérer cette démarche un membre de l'ambassade du Luxembourg à Dakar a été détaché à Bamako pour un an à partir de mai 2014.

Afin de garantir une cohérence entre acteurs pour la mise en œuvre d'un PIC, la Coopération luxembourgeoise tentera de signer avec tous les intervenants bilatéraux et multilatéraux sur le terrain une lettre d'entente qui définit la cohérence et la bonne séquence des résultats à atteindre. Le suivi est fait au cours des Comités de pilotage. Une première lettre d'entente a été signée avec les partenaires au Sénégal et sera exécutée sous la responsabilité de l'ambassade à Dakar. Une démarche similaire sera poursuivie au Cabo Verde et au Mali au moment où les formulations de programmes et projets seront finalisées.

Parmi les spécificités à relever dans les PIC avec les pays partenaires en 2014 il convient de signaler que dans le cas du Sénégal cette année aura permis de mettre en place définitivement le système d'aide budgétisée, à savoir ce soutien qui suit les procédures nationales et est inscrit au budget national, mais dont la traçabilité reste entière tout au long du processus. Cette modalité a exigé des adaptations dans le cadre des finances publiques du Sénégal, mais a en même temps été partiellement précurseur pour ce qui est de la réforme des finances publiques à mettre en place prochainement sur base des décisions de l'UEMOA. D'autres bailleurs, dont les États membres de l'UE suivent la mise en place de cette nouvelle modalité avec intérêt. Elle pourrait donc être reprise par d'autres. Le travail accompli a permis à la Coopération luxembourgeoise de coopérer étroitement avec la Cour des comptes et l'IGF du Sénégal et de voir que l'intervention dans des programmes sectoriels implique bien d'autres responsabilités et partenariats que la mise en œuvre de projets.

Au Burkina Faso l'année 2014 marque également le tournant de l'ère des projets vers les programmes sectoriels et les fonds communs. Grâce à sa participation à la troïka des bailleurs du Burkina Faso la Coopération luxembourgeoise a reçu une visibilité et une responsabilité accrues. Du fait des événements politiques fin octobre-début novembre et du début d'une phase de transition politique la mise en œuvre du PIC a subi un petit ralentissement, jusqu'à ce qu'il était certain que tous les fonds avaient atteint leur destination. La procédure d'identification d'un nouveau PIC a débuté avec les autorités de la transition, mais ne sera menée à terme qu'après les élections et la mise en place d'un nouveau gouvernement issu de ces élections.

Avec les autres pays partenaires, comme le Niger, le Laos ou le Nicaragua, la mise en œuvre des PIC a atteint son rythme de croisière en 2014, sans difficultés spécifiques, mise à part la situation sécuritaire qui s'est dégradée au Niger. Ce fut le moment de décision de principe de la prolongation du programme avec le Nicaragua et de la reprise au Niger d'un grand projet en matière d'eau, hygiène et assainissement du Danemark suite au retrait de ce pays. Ce dernier dossier a montré la complexité technique et administrative d'une coopération déléguée en cours de cycle de projet.

វិធី តម្រូវសាទ : ប្រតិក្ខណ៍

៥. រៀបរយបញ្ជីសំណួរដោយលំដាប់លំដោយ > < =

89 =	89, 156	149, 101	100
109 =	109, 121	133, 166	176
148 <	165, 101	189, 199	175

ការប្រៀបធៀបលំដាប់លំដោយ តាមលំដាប់លំដោយ ឬ តាមលំដាប់លំដោយ



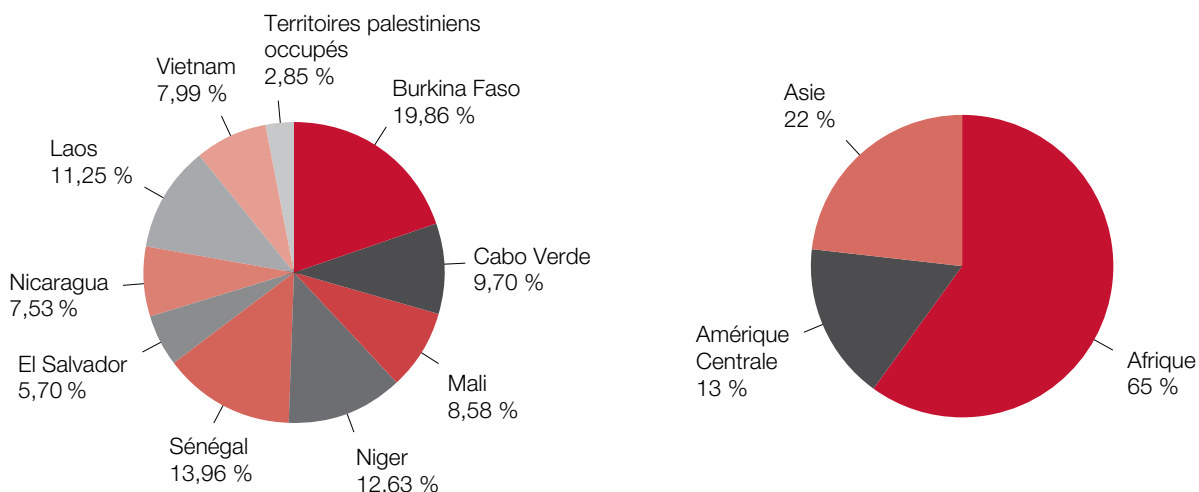


### Déboursements dans les pays partenaires en 2014

Pays partenaire	Lux-Development et autres partenaires	Agences ONU/ spécialisées	ONG
<b>Afrique</b>	<b>59 432 132,65 €</b>	<b>5 734 692,45 €</b>	<b>6 904 354,73 €</b>
Burkina Faso	19 683 378,36 €	450 000,00 €	2 855 436,86 €
Cabo Verde	9 365 100,53 €	1 103 986,81 €	593 368,07 €
Mali	6 866 383,24 €	-	1 445 877,27 €
Niger	11 597 629,81 €	1 023 535,64 €	1 224 543,09 €
Sénégal	11 919 640,71 €	3 157 170,00 €	785 129,45 €
<b>Amérique Centrale</b>	<b>12 245 250,27 €</b>	<b>2 037 752,44 €</b>	<b>745 475,31 €</b>
El Salvador	4 944 591,46 €	1 300 000,00 €	442 829,07 €
Nicaragua	7 300 658,81 €	737 752,44 €	302 646,24 €
<b>Asie</b>	<b>17 296 367,72 €</b>	<b>4 440 043,27 €</b>	<b>1 977 614,64 €</b>
Laos	9 433 531,34 €	2 383 280,65 €	1 080 075,24 €
Vietnam	6 942 172,74 €	1 696 762,62 €	538 937,78 €
Territoires palestiniens occupés	920 663,65 €	360 000,00 €	358 601,62 €
<b>Total</b>	<b>88 973 750,64 €</b>	<b>12 212 488,16 €</b>	<b>9 627 444,69 €</b>

Autres Pays	Lux-Development et autres partenaires	Agences ONU/ spécialisées	ONG
<b>Total</b>	<b>12 122 570,54 €</b>	<b>2 620 996,60 €</b>	<b>320 212,34 €</b>
Afghanistan	1 700 000,00 €	946 488,63 €	-
Mongolie	2 015 847,85 €	412 757,97 €	-
Rwanda	36 145,97 €	-	320 212,34 €
Kosovo	5 428 818,46 €	1 261 750,00 €	-
Monténégro	822 312,37 €	-	-
Serbie	2 119 445,89 €	-	-

### Coopération par pays partenaires privilégiés



Action humanitaire & Aide alimentaire	Appui aux programmes	Bureau de la coopération	Divers	Total 2014
<b>2 973 814,08 €</b>	<b>12 062,64 €</b>	<b>819 921,36 €</b>	<b>446 589,42 €</b>	<b>76 323 567,33 €</b>
-	-	222 786,03 €	205 404,93 €	23 417 006,18 €
20 000,00 €	1 157,78 €	255 561,32 €	93 671,64 €	11 432 846,15 €
1 720 198,00 €	8 721,27 €	1 327,83 €	72 214,36 €	10 114 721,97 €
1 033 616,08 €	-	-	14 461,01 €	14 893 785,63 €
200 000,00 €	2 183,59 €	340 246,18 €	60 837,48 €	16 465 207,41 €
-	<b>271 057,86 €</b>	<b>209 811,81 €</b>	<b>98 226,76 €</b>	<b>15 607 574,46 €</b>
-	-	-	38 153,40 €	6 725 573,93 €
-	271 057,86 €	209 811,81 €	60 073,36 €	8 882 000,52 €
<b>1 714 854,45 €</b>	<b>290 834,83 €</b>	<b>184 998,63 €</b>	<b>82 586,32 €</b>	<b>25 987 299,87 €</b>
194 498,05 €	163 002,66 €	-	10 331,90 €	13 264 719,83 €
-	-	184 998,63 €	56 254,42 €	9 419 126,19 €
1 520 356,40 €	127 832,17 €	-	16 000,00 €	3 303 453,84 €
<b>4 688 668,53 €</b>	<b>573 955,33 €</b>	<b>1 214 731,80 €</b>	<b>627 402,50 €</b>	<b>117 918 441,66 €</b>

Action humanitaire & Aide alimentaire	Appui aux programmes	Bureau de la coopération	Divers	Total 2014
<b>1 095 000,00 €</b>	<b>2 020,92 €</b>	<b>166 189,17 €</b>	<b>90 528,48 €</b>	<b>16 417 518,05 €</b>
895 000,00 €	-	-	-	3 541 488,63 €
-	-	-	-	2 428 605,82 €
-	2 020,92 €	-	5 203,02 €	363 582,25 €
-	-	166 189,17 €	34 607,79 €	6 891 365,42 €
-	-	-	556,30 €	822 868,67 €
200 000,00 €	-	-	50 161,37 €	2 369 607,26 €



# Afrique

## Burkina Faso . Cabo Verde . Mali . Niger . Sénégal



Travail agricole au Burkina Faso

La vie politique au Burkina Faso a été très mouvementée tout au long de l'année 2014. L'agitation politique et le clivage croissant entre le régime du Président Compaoré et la société civile a débouché en novembre 2014 sur un soulèvement populaire et le renversement du Président grâce au concours de l'armée, laissant place à un régime de transition présidé par un civil.

La situation politique a eu un impact limité sur les projets et programmes en cours de mise en œuvre. Le seul projet touché par le changement de régime est celui de l'appui aux technologies de l'information et de la communication décidé dans le cadre de l'extension du PIC II et dont la signature était imminente. Comme le gouvernement de transition compte, en 2015, se consacrer à la gestion des affaires courantes, à l'assainissement du budget de fonctionnement de l'État et à la préparation des élections, ce projet a provisoirement été suspendu.

L'année 2014 a vu le renforcement du rôle actif du Luxembourg au niveau concertation et coordination inter-bailleurs et avec l'État, notamment à travers la participation à la troïka des bailleurs au Burkina Faso.

À l'occasion de la 8<sup>e</sup> Commission de partenariat qui s'est tenue le 8 septembre 2014 au niveau ministériel à Luxembourg, les deux pays ont fait le point sur les réalisations du Programme indicatif de Coopération (PIC) 2008-2015. La réunion a permis un premier échange d'idées sur les secteurs d'intervention à prévoir pour un futur nouveau PIC dont les travaux d'identification seront réalisés en 2015 et qui sera signé avec le nouveau gouvernement burkinabé issu des élections d'automne 2015. Pour permettre une transition sans accroc entre les deux PIC, le PIC actuel sera éventuellement prolongé sur toute ou une partie de l'année 2016.



**Population** 16,9 millions

**Superficie** 274 220 km<sup>2</sup>

**PIB par habitant (PPA en \$)** 1 602

**Classement selon IDH** 181/187

### PIC 2003-2007

21 600 000 €

Éducation et formation technique et professionnelle

Santé

Artisanat

### PIC 2008-2015

90 900 000 €

Gestion durable des ressources naturelles

Enseignement technique et formation professionnelle

Alphabétisation/éducation (secteur hors concentration)

Transfusion sanguine (secteur hors concentration)

TIC

### Burkina Faso

2014

Lux-Development et autres partenaires

19 683 378,36 €

Agences ONU/spécialisées

450 000,00 €

ONG

2 855 436,86 €

Action humanitaire et aide alimentaire

-

Appui aux programmes

-

Bureau de la coopération

222 786,03 €

Divers

205 404,93 €

**Total**

**23 417 006,18 €**



# Afrique

Burkina Faso . **Cabo Verde** . Mali . Niger . Sénégal



Cabo Verde - Construction du centre ERMI, centre de formation professionnelle en matière d'énergies renouvelables

Du 3 au 4 mars 2014, le Premier ministre Xavier Bettel a effectué une visite officielle au Cabo Verde sur invitation de son homologue José Maria Neves. Il s'agissait de sa première visite en dehors de l'Union européenne en tant que Premier ministre. Plusieurs rencontres de haut niveau ont eu lieu, notamment avec S.E.M. le président de la République Jorge Carlos Fonseca, le président de l'Assemblée nationale et le maire de Praia. En amont de la visite du Premier ministre, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Romain Schneider, a co-présidé la 14<sup>e</sup> Commission de partenariat Luxembourg-Cabo Verde, qui s'est tenue le 3 mars à Praia.

Les gouvernements capverdien et luxembourgeois ont entamé dès l'automne 2014 les travaux d'identification du PIC 2016-2020 (qui est le premier dit « quatrième génération » parmi les pays partenaires). Doté d'une enveloppe de 45 millions d'euros additionnels, le PIC 2016-2020 sera mis en œuvre par des coopérations bilatérales entre les deux gouvernements, l'agence d'exécution Lux-Dev, des partenaires multilatéraux dont le PNUD, le BIT, ainsi que l'ECREEE de la CEDEAO et l'agence intergouvernementale IRENA (ces derniers pour le développement des énergies renouvelables).

Le Cabo Verde et le Luxembourg ont également intensifié leurs échanges économiques en 2014: une délégation économique luxembourgeoise, composée de représentants du ministère de l'Économie, de la Chambre de commerce, de l'agence Luxinnovation et d'entreprises privées s'est ainsi rendue fin novembre au Cabo Verde, suivie d'une mission économique capverdienne à Luxembourg.



**Population** 504 000

**Superficie** 4 033 km<sup>2</sup>

**PIB par habitant (PPA en \$)** 6 365

**Classement selon IDH** 123/187

PIC 2002-2005	PIC 2006-2010	PIC 2011-2015
33 500 000 €	45 000 000 €	60 000 000 €
Éducation et formation des ressources humaines	Éducation, formation professionnelle et insertion socioprofessionnelle	Éducation, formation professionnelle et insertion socioprofessionnelle
Accès à l'eau potable et à l'assainissement	Accès à l'eau potable et à l'assainissement	Eau et assainissement couplés aux énergies renouvelables et ayant recours à des techniques alternatives
Santé	Santé	Appui à la santé et aux cantines scolaires
Aide alimentaire	Aide alimentaire	Aide alimentaire

Cabo Verde	2014
Lux-Development et autres partenaires	9 365 100,53 €
Agences ONU/spécialisées	1 103 986,81 €
ONG	593 368,07 €
Action humanitaire et aide alimentaire	20 000,00 €
Appui aux programmes	1 157,78 €
Bureau de la coopération	255 561,32 €
Divers	93 671,64 €
<b>Total</b>	<b>11 432 846,15 €</b>



# Afrique

Burkina Faso . Cabo Verde . **Mali** . Niger . Sénégal

L'année 2014 a été marquée par le retour de l'insécurité et un durcissement du conflit au nord du pays. La visite d'une délégation gouvernementale à Kidal en mai a dû être interrompue sous la pression des armes des rebelles Touaregs. Après une contre-attaque infructueuse, l'armée malienne a dû battre en retraite et se retirer du nord du pays. La signature d'un cessez-le-feu et le lancement en juillet des pourparlers à Alger entre le gouvernement et les groupes armés ont relancé les perspectives de paix, même si la situation sur le terrain est restée très complexe avec une recrudescence d'affrontements entre les groupes armés et des milices pro-gouvernementales. La fin d'année a aussi enregistré un retour des djihadistes liés à AQMI avec des attaques presque hebdomadaires sur la Mission Multidimensionnelle Intégrée pour la Stabilisation du Mali (MINUSMA).

Le Mali a été frappé par l'épidémie Ebola en fin d'année avec en tout huit cas recensés, dont six ont succombé au virus. Le gouvernement et les organisations internationales sur place ont contribué à ce que le Mali évite le pire, en établissant un suivi rigoureux des cas suspects.

Au mois de mai, l'ambassade à Dakar a ouvert une annexe à Bamako avec un agent sur place pour l'identification du PIC III (2015-19). Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Romain Schneider, et le directeur de la Coopération, Martine Schommer, se sont rendus à Bamako le 3 juin 2014 à l'occasion de la 7<sup>e</sup> Commission de partenariat entre le Mali et le Luxembourg.



**Population** 15,3 millions

**Superficie** 1 240 192 km<sup>2</sup>

**PIB par habitant (PPA en \$)** 1 499

**Classement selon IDH** 176/187

## PIC 2003-2006

19 400 000 €

Éducation et formation  
des ressources humaines

Santé

Eau et assainissement

Développement rural

## 2007-2014\*

55 200 000 €

Enseignement technique, formation  
professionnelle et insertion  
socioprofessionnelle

Santé de base

Hydraulique rurale, eau et assainissement

Bonne gouvernance

## Mali

## 2014

Lux-Development et autres partenaires

6 866 383,24 €

Agences ONU/spécialisées

-

ONG

1 445 877,27 €

Action humanitaire et aide alimentaire

1 720 198,00 €

Appui aux programmes

8 721,27 €

Bureau de la coopération

1 327,83 €

Divers

72 214,36 €

**Total**

**10 114 721,97 €**

\* PIC 2007-2012 + stratégie intérimaire 2013-2014

# Afrique

Burkina Faso . Cabo Verde. Mali . **Niger** . Sénégal



Niger - Remise de matériel aratoire au gouverneur de Dosso

L'année 2014 est l'année où la vitesse de croisière a été atteinte pour les projets et programmes de la Coopération luxembourgeoise et où les appuis décidés dans le cadre de l'extension du PIC II ont tous pu démarrer. L'année 2014 a aussi vu le positionnement fort de la Coopération luxembourgeoise dans un nouveau secteur d'intervention, celui de l'eau-assainissement. En effet, suite à la décision prise par le gouvernement du Danemark de fermer sa représentation à Niamey, un accord de coopération délégué a été signé mi-2014 entre le Danemark et le Luxembourg pour le programme danois d'Appui au Secteur Eau, Hygiène et Assainissement (PASEHA2), et c'est maintenant la Coopération luxembourgeoise qui assume la gestion de ce programme.

La Coopération luxembourgeoise a financé deux projets (équipement de salles de cours, d'ateliers-garages et de salles de stockage à Niamey, ambulances pour la protection civile au nord) proposés par la mission européenne EUCAP. Pour appuyer les autorités nigériennes dans la mise en œuvre de leur propre stratégie pour la sécurité et le développement au nord du pays, la mission EUCAP contribue au développement d'une approche intégrée, pluridisciplinaire, cohérente, viable et respectueuse des droits de l'homme vis-à-vis de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

La 9<sup>e</sup> Commission de partenariat s'est tenue le 16 septembre 2014 à Luxembourg. Elle a été co-présidée par Romain Schneider, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, et le ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration et des Nigériens à l'Extérieur de la République du Niger, Mohamed Bazoum. Les deux ministres ont fait le point sur les relations de coopération entre les deux pays. M. Schneider a insisté sur la continuité du soutien luxembourgeois au Niger; dans ce cadre les deux ministres ont convenu du principe d'un nouveau PIC qui pourra démarrer en 2016.



**Population** 17,8 millions

**Superficie** 1 267 000 km<sup>2</sup>

**PIB par habitant (PPA en \$)** 873

**Classement selon IDH** 187/187

## PIC 2003-2007

20 000 000 €

Éducation, formation et intégration socioprofessionnelle

Santé

Développement rural intégré, y inclus la sécurité alimentaire

Artisanat

## PIC 2008-2015

70 000 000 €

Développement rural

Formation professionnelle et technique

Éducation de base

Gestion des finances publiques

## Niger

2014

Lux-Development et autres partenaires

11 597 629,81 €

Agences ONU/spécialisées

1 023 535,64 €

ONG

1 224 543,09 €

Action humanitaire et aide alimentaire

1 033 616,08 €

Appui aux programmes

-

Bureau de la coopération

-

Divers

14 461,01 €

**Total**

**14 893 785,63 €**

# Afrique

Burkina Faso . Cabo Verde . Mali . Niger . **Sénégal**

L'événement politique majeur de l'année 2014 a été l'adoption en février 2014 du Plan Sénégal Emergent qui trace la route pour «un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un État de droit». Il constitue le cadre de référence de la politique économique et sociale du Sénégal. Par ailleurs, des élections locales se sont tenues en juin 2014, qui ont par la suite conduit à un troisième remaniement ministériel sous le mandat du président Macky Sall, avec la nomination de Mohamed Ben Abdallah Dionne au poste de Premier ministre.

Dakar a accueilli des conférences internationales de haut niveau en 2014, dont notamment le XV<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie en novembre, suivi du premier forum économique de la Francophonie en décembre, de même que le premier Forum International sur la Paix et la Sécurité en Afrique en décembre ainsi que le Forum des Partenaires *Making Finance Work for Africa* en juin. En ce qui concerne la coopération au développement, la 10<sup>e</sup> Commission de partenariat entre le Sénégal et le Luxembourg s'est tenue le 2 juin 2014 en présence du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Romain Schneider. L'ambassade à Dakar a de même activement participé aux Comités de pilotage du troisième Programme indicatif de Coopération (PIC III) en mars et en juillet 2014. En 2014, une lettre d'entente rassemblant tous les partenaires du PIC III a pu être signée, avec l'objectif d'une intégration plus poussée des programmes bilatéral et multilatéral.



**Population** 14,1 millions

**Superficie** 196 723 km<sup>2</sup>

**PIB par habitant (PPA en \$)** 2 169

**Classement selon IDH** 163/187

PIC 2002-2006	PIC 2007-2011	PIC 2012-2016
34 514 068 €	53 300 000 €	68 400 000 €
Éducation, formation et intégration socio-professionnelle	Enseignement technique, formation professionnelle et insertion socio-professionnelle	Enseignement technique, formation et insertion professionnelles
Santé	Santé de base	Santé de base, y inclus santé de la reproduction
Accès à l'eau potable et à l'assainissement	Hydraulique villageoise et assainissement	Décentralisation, gouvernance locale et éducation citoyenne
	Bonne gouvernance et appui à la société civile	Appui à l'exécution nationale

Sénégal	2014
Lux-Development et autres partenaires	11 919 640,71 €
Agences ONU/spécialisées	3 157 170,00 €
ONG	785 129,45 €
Action humanitaire et aide alimentaire	200 000,00 €
Appui aux programmes	2 183,59 €
Bureau de la coopération	340 246,18 €
Divers	60 837,48 €
<b>Total</b>	<b>16 465 207,41 €</b>

# Amérique Centrale

## El Salvador . Nicaragua



El Salvador - Initiatives d'éducation à la petite enfance - Programme des Communautés solidaires

L'année 2014 a été marquée par les élections présidentielles qui se sont tenues en février/mars, ainsi que l'adoption d'une nouvelle loi sur la protection sociale, qui a nettement renforcé l'environnement dans lequel se met en œuvre le programme des communautés solidaires. Après un premier semestre moins dynamique dû à l'installation de la nouvelle administration présidentielle, la mise en œuvre du PIC 2012-2015 a retrouvé son rythme de croisière dans la 2<sup>e</sup> moitié de l'année, soutenue par une équipe renforcée au niveau du secrétariat technique et de planification de la Présidence.

Particulièrement innovant a été le partenariat mis en place entre le gouvernement du Salvador et la société civile, moyennant un fonds d'appel à propositions à travers lequel 15 organisations non gouvernementales ont trouvé un financement pour des initiatives sociales concernant la première enfance, la génération de revenus, la santé et le genre.



**Population** 6,3 millions

**Superficie** 21 040 km<sup>2</sup>

**PIB par habitant (PPA en \$)** 7 240

**Classement selon IDH** 115/187

PIC 2003-2006	PIC 2007-2010	PIC 2012-2015
26 000 000 €	24 000 000 €	21 000 000 €
Éducation et formation des ressources humaines	Accès aux services de base	Appui au programme des Communautés solidaires
Santé	Renforcement de l'éducation et de la santé	Fonds d'études et de diversification
Accès à l'eau potable et à l'assainissement	Appui aux efforts de production	Appui à la société civile et à la microfinance
	Renforcement des capacités institutionnelles et sociales locales	Appui au secteur financier salvadorien
	Appui au renforcement des capacités nationales	

El Salvador	2014
Lux-Development et autres partenaires	4 944 591,46 €
Agences ONU/spécialisées	1 300 000,00 €
ONG	442 829,07 €
Action humanitaire et aide alimentaire	-
Appui aux programmes	-
Bureau de la coopération	-
Divers	38 153,40 €
<b>Total</b>	<b>6 725 573,93 €</b>

# Amérique Centrale

## El Salvador . Nicaragua



Nicaragua - Appui à une micro-entreprise de maintenance du réseau d'évacuation des eaux de pluie

S'agissant de la dernière année du PIC 2011-2014, la mise en œuvre du programme au Nicaragua a été particulièrement rythmée en 2014, terminant l'année avec de très bons résultats aussi bien au niveau du volume qu'au niveau de la qualité des déboursments. Des progrès importants ont été réalisés notamment dans le secteur de la formation professionnelle grâce à une meilleure coordination entre acteurs.

Lors de la 10<sup>e</sup> Commission de partenariat, qui s'est tenue le 12 avril 2014 à Managua, il a été décidé de procéder à une extension du PIC actuel sur la période de 2015 à 2017 afin de permettre la consolidation des appuis actuels et surtout afin d'aligner la programmation luxembourgeoise sur celle des partenaires de l'Union européenne, de la Suisse et du Canada en vue d'une programmation conjointe entre bailleurs qui commencera en 2018.



**Population** 6,1 millions

**Superficie** 130370 km<sup>2</sup>

**PIB par habitant (PPA en \$)** 4 266

**Classement selon IDH** 132/187

PIC 2003-2006	PIC 2007-2010	PIC 2011-2014
23 000 000 €	31 600 000 €	35 000 000 €
Éducation et formation des ressources humaines	Éducation et formation des ressources humaines	Formation et insertion professionnelles
Santé	Santé	Santé
Accès à l'eau potable et à l'assainissement	Accès à l'eau potable et à l'assainissement	Tourisme
		Appui à la société civile

Nicaragua	2014
Lux-Development et autres partenaires	7 300 658,81 €
Agences ONU/spécialisées	737 752,44 €
ONG	302 646,24 €
Action humanitaire et aide alimentaire	-
Appui aux programmes	271 057,86 €
Bureau de la coopération	209 811,81 €
Divers	60 073,36 €
<b>Total</b>	<b>8 882 000,52 €</b>

# Asie

## Laos . Vietnam

La 9<sup>e</sup> Commission de partenariat avec le Laos s'est tenue au niveau ministériel, à Luxembourg, en date du 3 juillet 2014. À cette occasion le Luxembourg a réitéré son soutien aux efforts du Laos d'avancer du statut de « pays les moins avancés » à celui de « pays à revenu moyen » aux alentours de 2020 tout en le félicitant des efforts accomplis jusqu'ici. En marge de cette Commission de partenariat, des protocoles d'accord ont été signés par les deux ministres en charge, en vue de la mise en œuvre de trois nouveaux projets d'envergures et de durées variées, à savoir un projet de développement local/rural dans la province de Khammouane, un projet de soutien au secteur de la santé (2<sup>e</sup> phase) ainsi qu'un projet de renforcement des capacités du département international de la coopération du ministère laotien du plan et de l'investissement. Ces trois interventions se concentrent donc sur les secteurs clés de la Coopération luxembourgeoise au Laos : la santé, le développement rural intégré et la formation professionnelle respectivement le renforcement des capacités des ressources humaines. S'y ajoute un secteur transversal, la bonne gouvernance, que la Coopération luxembourgeoise appuie au Laos notamment, depuis 2010, à travers son assistance à la Faculté de droit à Vientiane.

Le projet de renforcement de capacités mentionné ci-dessus devrait notamment contribuer à renforcer l'efficacité, l'efficience et l'appropriation de l'assistance fournie à ce pays étant donné qu'il développe davantage les capacités spécifiques des personnes ainsi que de l'institution en charge de la coopération au développement fournie au Laos.

Le 3<sup>e</sup> PIC, en cours jusque fin 2015, a d'ailleurs fait l'objet d'une revue à mi-parcours en 2014 dont le résultat devrait contribuer à rendre encore plus efficiente et plus durable l'assistance allouée à ce pays.



**Population** 6,89 millions

**Superficie** 236 800 km<sup>2</sup>

**PIB par habitant (PPA en \$)** 4 351

**Classement selon IDH** 139/187

PIC 2003-2006	PIC 2007-2010	PIC 2011-2015
18 000 000 €	35 000 000 €	50 000 000 €
Développement rural intégré	Développement rural intégré	Développement rural intégré
Santé	Santé	Santé
Éducation et formation professionnelle	Éducation et formation professionnelle	Éducation et formation professionnelle

Laos	2014
Lux-Development et autres partenaires	9 433 531,34 €
Agences ONU/spécialisées	2 383 280,65 €
ONG	1 080 075,24 €
Action humanitaire et aide alimentaire	194 498,05 €
Appui aux programmes	163 002,66 €
Bureau de la coopération	-
Divers	10 331,90 €
<b>Total</b>	<b>13 264 719,83 €</b>

# Asie

## Laos . Vietnam



Vietnam - Le soutien aux coopératives de paysans permet d'augmenter leurs revenus (Cao Bang)

La 8<sup>e</sup> Commission de partenariat entre le Luxembourg et le Vietnam s'est tenue le 23 septembre 2014 à Hanoi, au niveau directeur. En marge de cette réunion, lors de laquelle ont été passés en revue tous les projets du PIC en cours, a eu lieu la restitution de la revue à mi-parcours du 3<sup>e</sup> PIC « de consolidation » entre les deux pays. Celle-ci a fourni l'occasion d'un échange très utile entre les représentants des parties.

Lors de la Commission de partenariat, il a été rappelé à la partie vietnamienne que le 3<sup>e</sup> PIC (2011-2015) était le dernier PIC à être élaboré et mis en œuvre entre nos deux pays du fait de l'arrêt progressif de la coopération luxembourgeoise au développement au Vietnam après 2015. Les projets en cours ainsi que ceux qui démarreront encore en 2015 seront évidemment mis en œuvre comme prévu. Certains de ces projets ne seront vraisemblablement pas achevés avant 2018.

Les relations entre les deux pays devraient en effet se diversifier davantage en s'adaptant à la nouvelle situation du Vietnam, depuis 2012 un pays à revenu moyen, qui a connu d'énormes évolutions positives au cours des vingt dernières années, y compris au niveau de la réduction de la pauvreté. Des pistes en vue de nouvelles collaborations ont été évoquées et explorées.

Le projet de formation professionnelle en hôtellerie et tourisme au Vietnam a aussi fait l'objet d'une méta-évaluation portant sur toutes les interventions de la Coopération luxembourgeoise dans ses pays partenaires dans le sous-secteur en question. La formation professionnelle et le développement de ressources humaines constituent en effet un des secteurs clés des PIC successifs avec le Vietnam. Le rapport d'évaluation sur les interventions en la matière au Vietnam ainsi que le guide de bonnes pratiques, issus tous les deux de cet exercice, permettront de finaliser et de consolider à bon escient et de manière efficace les dernières interventions de formations professionnelles en hôtellerie et tourisme dans ce pays partenaire de la Coopération luxembourgeoise.



**Population** 91,7 millions

**Superficie** 330 960 km<sup>2</sup>

**PIB par habitant (PPA en \$)** 4 892

**Classement selon IDH** 121/187

PIC 2002-2005	PIC 2006-2010	PIC 2011-2015
35 000 000 €	50 000 000 €	42 000 000 €
Développement rural intégré	Développement rural intégré	Développement rural intégré
Santé	Santé	Santé
Éducation et formation professionnelle	Éducation et formation professionnelle	Éducation et formation professionnelle

Vietnam	2014
Lux-Development et autres partenaires	6 942 172,74 €
Agences ONU/spécialisées	1 696 762,62 €
ONG	538 937,78 €
Action humanitaire et aide alimentaire	-
Appui aux programmes	-
Bureau de la coopération	184 998,63 €
Divers	56 254,42 €
<b>Total</b>	<b>9 419 126,19 €</b>



## III. La coopération régionale et avec d'autres pays

---

Kosovo . Monténégro . Serbie . Mongolie . TPO . Afghanistan/Tadjikistan

### La coopération régionale

La coopération luxembourgeoise avec les principaux pays partenaires est complétée par une approche régionale qui vise à répondre à des problématiques communes auxquelles sont confrontés plusieurs pays voisins, notamment en misant sur des synergies et le partage des leçons apprises et des meilleures pratiques.

2014 était une année particulièrement difficile pour l'Afrique de l'Ouest avec la détérioration de la situation politique et sécuritaire dans certains pays, aggravée encore par les ravages de la pandémie d'Ebola. Aucun État seul ne peut s'attaquer à ce genre de défis qui ne peuvent être adressés qu'à un niveau régional, voire international. De même, à travers le fonds fiduciaire UE-Afrique, la Coopération luxembourgeoise appuie ainsi l'Union Africaine, en matière de technologies de l'information et des télécommunications (TIC). D'autres appuis vont directement à la société civile au niveau régional, comme le partenariat avec ENDA Tiers monde en matière de bonne gouvernance ou encore celui avec ENDA Santé pour lutter contre le VIH/Sida et le virus Ebola.

Au niveau de l'Amérique centrale, la Coopération luxembourgeoise a été active dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises, à travers l'organisation faitière régionale INTEGRARSE. Le renforcement des systèmes financiers constitue une autre priorité régionale pour la Coopération luxembourgeoise, que ce soit au niveau de la bonne gestion des ressources fiscales, à travers un programme de renforcement des capacités du FMI (CAPTAC-DR) ou encore au niveau de la finance inclusive, à travers un appui au réseau d'associations nationales de microfinance REDCAMIF.

En phase avec le plan d'action de l'efficacité du développement de la Coopération luxembourgeoise et la politique de concentration des efforts y afférente, la coopération avec d'autres pays se focalise sur un nombre très réduit de pays. Dans les Balkans, la coopération au développement avec le Monténégro et la Serbie est arrivée à son terme logique, en raison de l'accès de ces pays aux ressources disponibles à travers l'instrument de pré-adhésion de l'UE. La Coopération luxembourgeoise se concentre donc dorénavant sur le Kosovo.

Les Territoires palestiniens occupés continuent de jouir d'un statut particulier de quasi pays partenaire et le Luxembourg y poursuit son appui aux ONG locales, à l'UNWRA et au mécanisme Pégase. En Afghanistan la coopération fructueuse avec la Fondation Patrip continue également. Finalement, la consolidation des acquis de la coopération avec la Mongolie a pu être renforcée, sur base des recommandations d'une évaluation du programme de télémédecine, tout comme des recherches de synergies dans le cadre du programme de la formation bancaire.



**Déboursements en 2014**

La coopération régionale	Durée	Budget	2014
<b>AFRIQUE</b>			<b>6 515 046 €</b>
<b>Lux-Development</b>			<b>641 606 €</b>
AFR/017 : Promotion de Secteurs financiers inclusifs dans la Zone UEMOA	2008-2014	21 404 289 €	518 253 €
AFR/020 : African Internet eXchange System (AXIS)	2011-2014	5 400 000 €	85 862 €
AFR/021 : Appui au SCS des pêches en Afrique de l'Ouest			37 492 €
<b>BI-MAEE</b>			<b>2 887 440 €</b>
ENDA TIERS MONDE : Frontières et vulnérabilité au VIH/sida en Afrique de l'Ouest (FEVE)	2011-2015	4 773 447 €	1 482 440 €
ENDA TIERS MONDE : Convention 2013-2017	2013-2017	4 000 000 €	1 300 000 €
Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité : conflits, sécurité et gouvernance	2014-2016	315 000 €	105 000 €
<b>MULTI-BI</b>			<b>2 986 000 €</b>
PNUD : Contribution 2014 à la Commission de consolidation de la Paix	2014	100 000 €	100 000 €
OMS : politiques, stratégies et plans nationaux de santé en Afrique de l'Ouest	2013-2015	5 000 000 €	1 486 000 €
Programme conjoint UNFPA/UNICEF pour l'abandon de la pratique de l'excision et les mutilations génitales féminines	2014-2017	500 000 €	500 000 €
Contribution au Fonds fiduciaire ONU (MPTF) pour la lutte contre l'épidémie d'Ebola	2014		200 000 €
UNHCR : Protection des réfugiés dans le cadre d'Ebola	2014		250 000 €
PAM : Réponse d'Ebola en Afrique de l'Ouest	2014		100 000 €
OMS : Ebola Response in West Africa	2014		100 000 €
PNUD : Amélioration des capacités de réponses aux catastrophes naturelles (Mali, Niger, Burkina Faso)	2014-2016	750 000 €	250 000 €
<b>AMÉRIQUE LATINE</b>			<b>331 083 €</b>
<b>BI-MAEE</b>			<b>331 083 €</b>
INTEGRARSE : Resp. sociale entrepreneuriale	2013-2016	544 736 €	162 677 €
REDCAMIF : Renforcement des IMF centraméricaines	2008-2014	943 639 €	18 406 €
Fonds monétaire international (FMI) : Programme CAPTAC-DR 2014-2019	2014-2018	750 000 €	150 000 €
<b>ASIE</b>			<b>528 795 €</b>
<b>BI-MAEE</b>			<b>528 795 €</b>
MEKONG RIVER COMMISSION : Climate Change and Adaption Initiative	2010-2015	2 143 976 €	428 795 €
ASIA-EUROPE FOUNDATION (ASEF)	2014	100 000 €	100 000 €
<b>EUROPE</b>			<b>582 178 €</b>
Direction des relations économiques internationales			582 178 €
EUROPEAN JOURNALISM CENTRE : Assistance technique à diverses associations de journalistes	2014	136 257 €	136 257 €
INST. EUROP. D'ADMIN. PUBLIQUE : Assistance technique en matière administrative	2014	445 921 €	445 921 €
<b>Total régional</b>			<b>7 957 102 €</b>

**Balkans (Kosovo - Monténégro - Serbie)**

Au cours de l'année 2014, les derniers projets en cours au Monténégro et en Serbie sont arrivés à terme, clôturant ainsi près d'une décennie et demie de coopération au développement avec ces deux pays. En effet, suite à l'ouverture des négociations d'adhésion entre l'Union européenne et le Monténégro (juin



Kosovo - Cours de pharmacie dans la nouvelle école professionnelle à Ferizaj

2012) et la Serbie (juin 2013), la Coopération luxembourgeoise s'y est progressivement désengagée, le relais étant désormais assuré par l'instrument de pré-adhésion de l'Union européenne dans le cadre de sa politique d'élargissement.

La Coopération luxembourgeoise dans les Balkans se concentre dorénavant sur le seul Kosovo avec lequel le Luxembourg a signé un accord général de coopération portant sur la période 2013 à 2016, et qui prévoit une concentration sur les secteurs de l'éducation/formation professionnelle, de la santé, ainsi que l'eau et l'assainissement. L'ONG luxembourgeoise Caritas poursuit, à travers une collaboration avec l'ONG locale Fondation Kosovo-Luxembourg, la mise en œuvre de projets dans les domaines sociaux et le développement communautaire. Après de longs retards, le recensement agricole, cofinancé par la Coopération luxembourgeoise (via l'UNOPS), a finalement eu lieu du 1<sup>er</sup> au 20 novembre 2014. Les résultats officiels seront publiés en 2015.

Au Kosovo, l'année 2014 a été marquée par les élections législatives anticipées du 8 juin et la crise politique qui s'en est suivie, durant laquelle les différents protagonistes se sont disputés la Présidence du Parlement bloquant ainsi la constitution d'un gouvernement pendant six mois. Ce n'est finalement qu'au mois de décembre qu'un accord fut trouvé, grâce à une coalition entre le Parti Démocratique du Kosovo et la Ligue Démocratique du Kosovo.

Le 4 septembre 2014, s'est tenue à Pristina la deuxième commission mixte entre le Luxembourg et le Kosovo au cours de laquelle la mise en œuvre des différents projets a été passée en revue.

<b>Balkans</b>	<b>Kosovo</b>	<b>Monténégro</b>	<b>Serbie</b>
Lux-Development et autres partenaires	5 428 818,46 €	822 312,37 €	2 119 445,89 €
Agences ONU/spécialisées	1 261 750,00 €	-	-
ONG	-	-	-
Action humanitaire et aide alimentaire	-	-	200 000,00 €
Appui aux programmes	-	-	-
Bureau de la coopération	166 189,17 €	-	-
Divers	34 607,79 €	556,30 €	50 161,37 €
<b>Total</b>	<b>6 891 365,42 €</b>	<b>822 868,67 €</b>	<b>2 369 607,26 €</b>
			<b>10 083 841,35 €</b>

## Mongolie

En juillet 2014 ont eu lieu à Oulan-Bator les comités de pilotage entre responsables luxembourgeois et mongols des deux projets bilatéraux de la Coopération luxembourgeoise en cours en Mongolie, le projet de télémédecine en matière de cardiologie et de santé maternelle ainsi que de chirurgie cardiaque et le projet de renforcement des capacités et de formations dans le secteur financier. Ces comités ont permis de passer en revue les activités de l'exercice écoulé et d'avoir un échange sur les perspectives et activités sur la période à venir.

Des évaluations de ces deux projets, commanditées par l'agence d'exécution de la Coopération luxembourgeoise, Lux-Development, ont également été effectuées au cours de l'année 2014 – une évaluation à mi-parcours du projet de télémédecine ainsi qu'une évaluation finale du projet concernant le secteur financier. Certaines recommandations des évaluations seront évidemment prises en considération lors de la poursuite respectivement de la phase de finalisation ou de la consolidation des projets.

Dans le secteur financier, le Luxembourg finance en outre, depuis 2001, un programme de formation bancaire très apprécié par les jeunes cadres des banques commerciales et de la Banque centrale mongole. Ces formations ou séminaires sont organisés par l'ATTF (Agence de transfert de technologie financière) et ont lieu en Mongolie et au Luxembourg. Des synergies sont recherchées entre ce projet et l'intervention ci-dessus mentionnée dans le secteur financier.

En Mongolie, le Luxembourg cofinance par ailleurs depuis 2013 un projet multilatéral du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) de réduction des risques de désastres à travers l'appui de la National Emergency Management Agency et depuis 2012 un projet multilatéral du FNUAP (Fonds des Nations unies pour la population) de prévention du SIDA, mené de concert avec la Croix-Rouge. Ce dernier projet cible notamment les populations à risque à la frontière sino-mongole.

<b>Mongolie</b>	<b>2014</b>
Lux-Development et autres partenaires	2 015 847,85 €
Agences ONU/spécialisées	412 757,97 €
ONG	-
Action humanitaire et aide alimentaire	-
Appui aux programmes	-
Bureau de la coopération	-
Divers	-
<b>Total</b>	<b>2 428 605,82 €</b>

## Territoires palestiniens occupés \*

Les territoires palestiniens bénéficient d'un statut particulier, semblable aux pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise. Comme les années précédentes, la Coopération luxembourgeoise soutient la société civile palestinienne via trois ONG locales : le Palestinian Agricultural Relief Committee (PARC) dans le secteur de l'agriculture et du développement durable pour 500 000 euros, la Palestinian Medical Relief Society (PMRS), dans le secteur de la santé reproductive pour les femmes pour 250 000 euros et la Coalition for Accountability and Integrity (AMAN) dans le secteur de la transparence et bonne gouvernance pour 160 000 USD pour 2014.

En 2014, le mécanisme PEGASE, projet européen d'aide et de gestion socio-économique, a suivi son cours.

La part la plus importante de la contribution pour les TPO est la contribution volontaire annuelle à l'UNWRA d'une hauteur de 3 500 000 euros pour 2014. Outre sa contribution volontaire, la Coopération luxembourgeoise contribue à hauteur de 360 000 euros au projet « Healthy Life and Lifestyle for Youth in West Bank and Gaza ».

\* Les Territoires palestiniens occupés sont à considérer comme faisant partie de la liste des principaux pays partenaires de la Coopération au développement luxembourgeoise telle que prévue à l'article 3 du règlement grand-ducal du 7 août 2012 déterminant les seuils d'intervention, le plafond financier annuel, l'apport local autre que financier ainsi que les obligations d'audit dans le cadre du cofinancement de programmes ou projets présentés par des organisations non gouvernementales de développement au titre de la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire.

Durant les 50 jours de la crise de Gaza en 2014, 1 520 356,40 euros ont été déboursés aux différents partenaires présents sur place, notamment aux organisations internationales CICR et UNRWA, ainsi qu'aux ONG locales PARC et PMRS (en collaboration avec Care in Luxembourg) et aux ONG luxembourgeoises ASTM et Handicap International Luxembourg.

<b>Territoires palestiniens occupés</b>	<b>2014</b>
Lux-Development et autres partenaires	920 663,65 €
Agences ONU/spécialisées	360 000,00 €
ONG	358 601,62 €
Action humanitaire et aide alimentaire	1 520 356,40 €
Appui aux programmes	127 832,17 €
Bureau de la coopération	-
Divers	16 000,00 €
<b>Total</b>	<b>3 303 453,84 €</b>

## Afghanistan/Tadjikistan

Comme il n'y a pas de coopération bilatérale directe avec l'Afghanistan, la Coopération luxembourgeoise poursuit ses projets en étroite collaboration avec la fondation PATRIP (Pakistan Afghanistan Tajikistan Regional Integration Programme). Les projets financés par le Luxembourg à travers la fondation et exécutés par l'ONG danoise Mission East se concentrent surtout dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et de la promotion de l'hygiène (WASH). Pour 2014, la Coopération luxembourgeoise a soutenu la fondation PATRIP à hauteur de 1,7 million euros permettant ainsi d'apporter de l'eau courante et d'installer des sanitaires dans 28 villages montagneux, 18 du côté afghan et 10 du côté tadjik. En plus, 627 latrines, dont certaines avec accès pour personnes à mobilité réduite, et 14 latrines biodégradables ont pu être mises en place dans ces villages.

À cela s'ajoutent nos contributions au « Afghanistan Reconstruction Trust Fund » (ARTF) et à un projet de sécurité alimentaire de la FAO pour un total de 946 488,63 euros.

Finalement de l'aide humanitaire et à la reconstruction a été fournie à travers le PAM, le CICR et la fondation Caritas pour un montant de 895 000 euros.

<b>Afghanistan</b>	<b>2014</b>
Lux-Development et autres partenaires	1 700 000,00 €
Agences ONU/spécialisées	946 488,63 €
ONG	-
Action humanitaire et aide alimentaire	895 000,00 €
Appui aux programmes	-
Bureau de la coopération	-
Divers	-
<b>Total</b>	<b>3 541 488,63 €</b>

## IV. La coopération multilatérale

En 2014, la Coopération luxembourgeoise a alloué 89,67 millions d'euros, l'équivalent de 27,90 % de l'APD totale, à l'aide multilatérale. Le Luxembourg a ainsi soutenu plusieurs organisations multilatérales : les organisations des Nations unies avec 36,92 millions d'euros, l'Union européenne avec 25,36 millions d'euros, les programmes de la Banque mondiale avec 17,02 millions d'euros et les Banques régionales de développement à hauteur de 6,87 millions d'euros.

La mise en œuvre de la coopération multilatérale se fait à travers deux canaux, les contributions directes au budget des organisations internationales (obligatoires, volontaires et thématiques), ainsi que le financement de programmes et projets multi-bi. Le Luxembourg entretient des relations privilégiées avec un nombre limité d'acteurs multilatéraux qui agissent dans les secteurs clés identifiés par la Coopération luxembourgeoise.

### Post-2015

L'année 2014 a vu le début d'une intense activité de préparation du dossier crucial de l'agenda post-2015 des Nations unies, qui a pour but la mise en place d'un cadre renouvelé pour l'action de la communauté internationale en faveur du développement durable et de l'éradication de la pauvreté. Les nouveaux Objectifs de développement durable, qui devront prendre le relais des actuels Objectifs du Millénaire pour le développement venant à expiration en 2015, intégreront les trois dimensions du développement durable dans ses composantes économique, sociale et environnementale. Au niveau national, la préparation de la position luxembourgeoise a fait l'objet de discussions lors des assises du développement en avril, et d'une communication par les ministres Schneider et Dieschbourg approuvée au Conseil de gouvernement en novembre 2014. Sur le plan européen, les ministres ont notamment adopté des conclusions du Conseil le 16 décembre 2014 soulignant le caractère universel et inclusif du programme. Auparavant, les différentes formations de travail à New York avaient publié leurs recommandations pour les négociations intergouvernementales à venir en 2015, notamment le Groupe de Travail Ouvert, qui a proposé un ensemble de 17 Objectifs de développement durable. Début décembre a paru le rapport de synthèse du Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon reprenant à son compte ces objectifs et esquissant la voie devant mener à la Conférence sur le Financement du Développement en juillet 2015 à Addis Abeba et le Sommet à New York fin septembre 2015.

Le 22 mai 2014, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Romain Schneider, s'est rendu à Genève pour une visite de travail. Il a rencontré deux grands acteurs du domaine de la santé à savoir l'OMS et ONUSIDA ainsi que Guy Ryder, directeur général de l'Organisation internationale du Travail (OIT/ BIT). Lors des discussions, la bonne collaboration entre le Luxembourg et le BIT a été mise en avant, notamment à travers les programmes dans les pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise. Ces programmes sont complémentaires aux projets bilatéraux du Luxembourg p. ex. en matière de formation professionnelle. Ils ont également constaté une convergence de vues concernant l'importance de la protection sociale, y compris pour le nouveau cadre de développement de l'après-2015.

Des consultations bilatérales annuelles ont eu lieu avec le Fonds mondial en mai, l'ONUSIDA en octobre et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en novembre 2014. Les consultations avec l'OMS se sont tenues au niveau direc-



Signature de l'IHP+ entre le ministre Romain Schneider et Dr. Margaret Chan, directrice de l'OMS

teur de la coopération du Luxembourg et directeurs généraux adjoints de l'OMS pour chaque département que le Luxembourg finance, c'est-à-dire VIH/sida, tuberculose, paludisme et maladies tropicales négligées; Santé des familles, femmes et enfants; Systèmes de santé et innovation; Maladies non-transmissibles. Un élément nouveau en 2014 a été l'entrevue avec le département humanitaire de l'OMS pour discuter d'une éventuelle future collaboration. Une première tentative d'une telle collaboration avait été une contribution extraordinaire aux efforts régionaux de l'OMS dans la crise Ebola. Finalement, les consultations ont culminé dans une discussion détaillée sur le programme régional financé à travers l'OMS dans les cinq pays partenaires africains de la Coopération luxembourgeoise, c'est-à-dire le Partenariat UE-LU-OMS sur la couverture sanitaire universelle.

En juin, des consultations bilatérales annuelles ont également eu lieu avec les différentes agences onusiennes à New York (PNUD, UNICEF et UNFPA). Ce rendez-vous annuel permet de tirer un bilan de l'année écoulée, de se concentrer sur les progrès réalisés mais également sur les lacunes qui restent à être comblées. Les consultations annuelles permettent également aux deux parties de présenter leurs stratégies respectives futures ainsi que de discuter de leur vision commune sur l'année de travail à venir.

À la réunion ministérielle du CAD, qui a eu lieu les 15/16 décembre à Paris et à laquelle M. Schneider a participé, une avancée a été réalisée dans le dossier des prêts concessionnels, où une fourchette plus large de prise en compte dans le calcul de l'APD a été décidée, afin notamment de permettre aux pays les moins avancés de pouvoir bénéficier davantage de cet instrument de croissance. Les ministres ont également discuté de la nécessité d'une meilleure prise en charge par les flux de l'APD des pays nécessiteux ainsi que de la création d'une mesure supplémentaire pour comptabiliser la totalité des fonds publics pour le développement.

## Abréviations

**AIEA (IAEA)** Agence internationale de l'énergie atomique, **BM** Banque mondiale, **ARTF** Afghanistan Reconstruction Trust Fund, **APOC** African Program for Onchocerciasis Control, **BIT** Bureau international du travail, **CARICOM** Secrétariat de la communauté des Caraïbes, **CICR** Comité international de la Croix-Rouge, **CNUCED** Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, **FAO** Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, **GAVI** Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, **GFATM** Fonds mondial de Lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, **MRC** Commission de la Rivière du Mékong, **OCDE (OECD)** Organisation de coopération et de développement économique, **CAD (DAC)** Comité d'aide au développement, **Club du Sahel**, **OCHA** Office des Nations unies pour la coordination des actions humanitaires, **OIM** Organisation internationale pour les migrations, **OMS** Organisation mondiale de la santé, **TDR** Programme de recherche pour les maladies tropicales, **ONUDI** Organisation des Nations unies pour le développement industriel, **ONU Femmes** Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, **ONUSIDA** Programme commun des Nations unies sur le VIH/SIDA, **PAM** Programme alimentaire mondial, **PNUD** Programme des Nations Unies pour le développement, **PNUE** Programme des Nations Unies pour l'environnement, **UEMOA** Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, **UNCCD** Convention des Nations unies pour combattre la désertification, **UNCDF** Fonds d'équipement des Nations unies, **UNESCO** Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, **UNFPA** Fonds des Nations unies pour la population, **UNHCR** Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, **UNICEF** Fonds des Nations unies de secours d'urgence à l'enfance, **UNODC** Office des Nations unies contre la drogue et le crime, **UNRWA** Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient



---

**Liste provisoire du  
Groupe de travail  
ouvert de 17 Objectifs  
de développement  
durable (juillet 2014)**

1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable
3. Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges
4. Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
5. Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
6. Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
9. Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
10. Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein
11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
12. Instaurer des modes de consommation et de production durables
13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes
17. Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat

**L'APD de la coopération multilatérale 2014**

<b>Article</b>	<b>APD multilatérale gérée par la Direction de la coopération au développement</b>		
CDDXXXXX	Fonds de la Coopération au Développement (FCD)	530 604,50 €	0,59 %
01.7.35.000	Coopération au développement : contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union Européenne ; dépenses diverses dans le même but	8 816 197,74 €	9,83 %
01.7.35.030	Coopération au développement : contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union Européenne	16 973 993,00 €	18,93 %
01.7.35.031	Coopération au développement : contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	22 202 160,00 €	24,76 %
01.7.35.032	Coopération au développement : contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne	247 113,60 €	0,28 %
	<b>Sous total APD multilatérale gérée par la Direction de la Coopération au Développement</b>	<b>48 770 068,84 €</b>	<b>54,39 %</b>
<b>Article</b>	<b>APD multilatérale gérée par la Direction politique du MAEE</b>		
01.2.35.030	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant ; autres dépenses à caractère international	1 083 611,17 €	1,21 %
01.2.35.031	Subventions à des institutions et organisations internationales ; subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité	129 000,00 €	0,14 %
01.2.35.032	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE	352 153,50 €	0,39 %
	<b>Sous total APD multilatérale gérée par la Direction politique du MAEE</b>	<b>1 564 764,67 €</b>	<b>1,74 %</b>
<b>Article</b>	<b>APD multilatérale gérée par le ministère des Finances</b>		
34.0.54.030	Participation aux reconstitutions des ressources et aux programmes des institutions de Bretton-Woods et autres interventions en faveur des pays en voie de développement	3 140 000,00 €	3,50 %
34.0.54.031	Participation aux programmes de la BERD, de la BEI et d'autres institutions européennes ; autres interventions en faveur des pays de la Méditerranée et des pays en transition	2 400 000,00 €	2,68 %
34.0.54.034	Participation dans les programmes de la Banque et du Fonds asiatique de développement	1 500 000,00 €	1,67 %
34.0.84.237	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales : alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement	15 604 249,26 €	17,40 %
	<b>Sous total APD multilatérale gérée par le ministère des Finances</b>	<b>22 644 249,26 €</b>	<b>25,25 %</b>
14.0.35.060	APD multilatérale gérée par le ministère de la Santé	224 046,07 €	0,25 %
02.0.35.030	APD multilatérale gérée par le ministère de la Culture	330 151,82 €	0,37 %
02.0.35.061			
<b>Art 5</b>	<b>Contribution au budget de l'Union européenne</b>	<b>16 140 597,59 €</b>	<b>18,00 %</b>
	<b>Budget total coopération multilatérale</b>	<b>89 673 878,24 €</b>	<b>100,00 %</b>

**ADP bilatérale et multilatérale transitant par les agences multilatérales**

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays/Région	Durée	Budget total	Payé en 2014
<b>AIEA</b>				<b>53 993 €</b>	<b>53 993 €</b>
35.030	Contribution aux programmes de l'AIEA	Monde	2014	53 993 €	53 993 €
	<b>Assistance technique</b>			<b>37 500 €</b>	<b>4 500 €</b>
FCD	Assistance technique CHL/CRP Santé	Monde	2014	37 500 €	4 500 €
	<b>Banque mondiale</b>			<b>400 000 €</b>	<b>400 000 €</b>
35.030	African Program for Onchocerciasis Control (APOC)	Afrique	2014	150 000 €	150 000 €

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays/Région	Durée	Budget total	Payé en 2014
FCD	Afghanistan Reconstruction Trust Fund (ARTF)	Afghanistan	2014	250 000 €	250 000 €
<b>Banque européenne d'investissement</b>				<b>600 000 €</b>	<b>200 000 €</b>
FCD	Programme d'assistance technique pour la promotion et le développement de la microfinance dans les pays ACP	Monde	2014	600 000 €	200 000 €
<b>BIT</b>				<b>4 125 000 €</b>	<b>1 740 528 €</b>
35.030	Protection sociale	Monde	2014	800 000 €	800 000 €
FCD	Programme d'appui à l'insertion des sortants de la formation professionnelle	Sénégal	2013-2016	1 300 000 €	300 000 €
FCD	Strengthening of in-land tourism in Quang Nam, Vietnam	Vietnam	2013-2015	500 000 €	200 000 €
FCD	Sécurité sociale Phase III	Laos	2011-2015	1 525 000 €	440 528 €
<b>CAPTAC - DR</b>				<b>900 000 €</b>	<b>150 000 €</b>
FCD	Programme BI MAEE CAPTAC-DR	Amérique latine	2014-2019	900 000 €	150 000 €
CCD				5 826 €	5 826 €
35.032	Contribution obligatoire au budget	Monde	2014	5 826 €	5 826 €
<b>CICR</b>				<b>800 000 €</b>	<b>800 000 €</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2014	800 000 €	800 000 €
<b>CNUCED</b>				<b>433 308 €</b>	<b>0 €</b>
FCD	E-regulations	Vietnam	2012-2015	433 308 €	0 €
FAO				2 510 172 €	1 102 571 €
35.032	Contribution obligatoire au budget	Monde	2014	306 082 €	306 082 €
FCD	Support to household food security and livelihood of vulnerable and food insecure farming families affected by high prices and drought (Phase III)	Afghanistan	2013-2015	1 835 260 €	696 489 €
FCD	Projet Sécurité alimentaire	Sénégal	2014-2017	368 830 €	100 000 €
<b>FIDA</b>				<b>1 677 600 €</b>	<b>587 160 €</b>
35.031	Contribution au budget	Monde	2013-2015	1 677 600 €	587 160 €
Fonds mondial de Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme				3 000 000 €	3 000 000 €
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2014	2 500 000 €	2 500 000 €
FCD	Contribution additionnelle au budget	Monde	2014	500 000 €	500 000 €
<b>GAVI</b>				<b>820 000 €</b>	<b>820 000 €</b>
35.030	Global Alliance for Vaccine Immunization	Monde	2014	820 000 €	820 000 €
<b>HCR</b>				<b>1 500 000 €</b>	<b>1 500 000 €</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2014	1 500 000 €	1 500 000 €
<b>MPTF Ebola</b>				<b>200 000 €</b>	<b>200 000 €</b>
FCD	Contribution volontaire au Fonds MPTF mis en place en vue de la crise Ebola	Afrique	2014	200 000 €	200 000 €
<b>MRC (Mekong River Commission)</b>				<b>2 143 976 €</b>	<b>428 795 €</b>
FCD	Support to the MRC Climate Change and Adaptation Initiative	Vietnam, Laos	2010-2015	2 143 976 €	428 795 €
<b>OCDE/CAD</b>				<b>930 000 €</b>	<b>660 000 €</b>
35.030	Efficacité de l'aide	Monde	2014	150 000 €	150 000 €

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays/Région	Durée	Budget total	Payé en 2014
35.030	Club du Sahel	Monde	2014	200 000 €	200 000 €
35.031	MOPAN	Monde	2014	110 000 €	110 000 €
FCD	DevCom	Monde	2013-2014	20 000 €	0 €
FCD	Global Partnership for Effective Development Cooperation	Monde	2013-2014	150 000 €	50 000 €
FCD	Fiscalité et développement	Monde	2013-2014	300 000 €	150 000 €
<b>OCHA</b>				<b>300 000 €</b>	<b>300 000 €</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2014	300 000 €	300 000 €
<b>OMS</b>				<b>13 017 500 €</b>	<b>8 201 020 €</b>
35.030	Catégorie 1 : Maladies transmissibles	Monde	2014	1 750 000 €	1 750 000 €
35.030	Catégorie 2 : Maladies non transmissibles	Monde	2014	400 000 €	400 000 €
35.030	Catégorie 3 : Promouvoir la santé à toutes les étapes de la vie	Monde	2014	2 000 000 €	2 000 000 €
35.030	Catégorie 4 : Systèmes de santé	Monde	2014	1 250 000 €	1 250 000 €
35.030	Catégorie 5 : Préparation, surveillance et intervention	Monde	2014	500 000 €	500 000 €
FCD	CRP Phase III (Microbiology for Development)	Monde	2014-2018	640 000 €	160 000 €
FCD	Food fortification with Micronutrient (phase IV)	Monde	2009-2014	847 500 €	169 500 €
FCD	Promouvoir le dialogue politique sur les politiques, stratégies et plans nationaux de santé en Afrique de l'Ouest	Afrique de l'Ouest	2013-2015	5 000 000 €	1 486 000 €
FCD	Appui à la mise en œuvre du COMPACT dans les régions du nord du Sénégal	Sénégal	2013-2016	200 000 €	55 520 €
FCD	Projet humanitaire en matière de lutte contre la polio	Syrie	2014	300 000 €	300 000 €
FCD	Ebola Response in West Africa	Afrique de l'Ouest	2014	100 000 €	100 000 €
FCD	Projet Ebola CRP Santé	Monde	2014	30 000 €	30 000 €
<b>ONU DC</b>				<b>100 000 €</b>	<b>100 000 €</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2014	100 000 €	100 000 €
<b>ONU FEMMES</b>				<b>1 955 000 €</b>	<b>1 276 650 €</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2014	1 005 000 €	1 005 000 €
FCD	Renforcement de la réponse des femmes au changement climatique	Vietnam	2012-2016	1 010 000 €	247 908 €
FCD	Equité du genre dans la gouvernance locale	Sénégal	2013-2016	950 000 €	271 650 €
<b>ONUDI</b>				<b>1 485 186 €</b>	<b>585 186 €</b>
35.032	Contribution obligatoire au budget	Monde	2014	85 186 €	85 186 €
FCD	Promotion du développement économique local dans la région de Louga	Sénégal	2013-2016	550 000 €	200 000 €
FCD	Insertion des sortants de la formation professionnelle et technique dans les régions nord et centre du Sénégal	Sénégal	2013-2016	850 000 €	300 000 €
<b>ONUSIDA</b>				<b>5 150 000 €</b>	<b>5 150 000 €</b>
35.030	Global Coalition on Women and AIDS	Monde	2014	1 000 000 €	1 000 000 €
35.030	UBRAF	Monde	2014	1 000 000 €	1 000 000 €
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2014	2 650 000 €	2 650 000 €

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays/Région	Durée	Budget total	Payé en 2014
FCD	Projet 90-90-90	Monde	2014	500 000 €	500 000 €
<b>PAM</b>				<b>3 700 000 €</b>	<b>1 700 000 €</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2014	700 000 €	700 000 €
FCD	Schoolfeeding	Monde	2013-2015	3 000 000	1 000 000 €
<b>PNUD</b>				<b>29 402 631 €</b>	<b>11 433 555 €</b>
35.030	Poverty Reduction (+MDG)	Monde	2014	1 400 000 €	1 400 000 €
35.030	Good Governance	Monde	2014	500 000 €	500 000 €
35.030	Environment Trust Fund	Monde	2014	500 000 €	500 000 €
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2014	2 650 000 €	2 650 000 €
FCD	Programme national plateformes multifonctionnelles pour la lutte contre la pauvreté (PN-PFTM/LCP)	Burkina Faso	2010-2015	3 000 000 €	450 000 €
FCD	UXO Lao - Lao National Unexploded Ordnance Programme, Phase V (00013337)	Laos	2011-2015	750 000 €	150 000 €
FCD	RTM (Round table meeting)	Laos	2012-2015	500 000 €	100 000 €
FCD	Appui conjoint du Système des Nations unies au Renforcement de la résilience dans la Région de Maradi : « Approche Communes de Convergence »	Niger	2014-2015	2 047 070 €	1 023 535 €
FCD	ONE UN - Soutien à la Sécurité alimentaire et à la Nutrition scolaire	Cabo Verde	2011-2015	4 289 207 €	658 222 €
FCD	Programme de consolidation FAO/OIT/PAM/PNUD/UNFPA/UNICEF de la stratégie d'attention à la pauvreté à El Salvador	El Salvador	2012-2015	4 500 000 €	1 300 000 €
FCD	ONE UN	Vietnam	2012-2016	2 941 000 €	805 524 €
FCD	Programme conjoint OMS-OPS/UNICEF/PNUD/UNFPA	Nicaragua	2013-2015	3 000 000 €	663 777 €
FCD	Strengthening local level capacities for disaster risk reduction, management and coordination	Mongolie	2013-2016	1 030 000 €	412 757 €
FCD	Insertion professionnelle	Sénégal	2014-2016	500 000 €	300 000 €
FCD	Utilisation de technologies d'information et de communication (TIC) en vue de l'amélioration de la compétitivité et du climat des affaires	Nicaragua	2013-2016	313 000 €	73 975 €
FCD	Programme conjoint PNUD/BIT d'appui à la stratégie nationale de création d'emploi	Cabo Verde	2013-2015	1 482 354 €	445 765 €
<b>PNUE</b>				<b>250 000 €</b>	<b>250 000 €</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2014	250 000 €	250 000 €
<b>UN Divers</b>				<b>195 000 €</b>	<b>54 921 €</b>
FCD	Extension du mandat de M. Schutter en tant que Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit de l'alimentation	Monde	2012-2014	195 000 €	54 921 €
<b>UNCDF (ancien FENU)</b>				<b>4 994 000 €</b>	<b>2 292 753 €</b>
35.030	Contributions to practice area : local development	Monde	2014	300 000 €	300 000 €
35.030	Contributions to practice area : Inclusive finance	Monde	2014	300 000 €	300 000 €
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2014	1 200 000 €	1 200 000 €
FCD	Local Cross-Boarder Initiative - LOBI	Afrique de l'Ouest	2012-2014	1 819 000 €	0 €

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays/Région	Durée	Budget total	Payé en 2014
FCD	Accompagnement à la décentralisation	Sénégal	2013-2016	600 000 €	300 000 €
FCD	Programme de renforcement des capacités et de prestations de services des administrations locales - GPAR	Laos	2012-2015	775 000 €	192 753 €
<b>UNFPA</b>				<b>12 021 677 €</b>	<b>7 590 533 €</b>
35.030	Santé maternelle	Monde	2014	1 140 000 €	1 140 000 €
35.030	Lutte contre la fistule	Monde	2014	210 000 €	210 000 €
35.030	Démographie et recensement	Monde	2014	400 000 €	400 000 €
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2014	2 650 000 €	2 650 000 €
FCD	Programme conjoint UNFPA/UNICEF pour l'abandon de la pratique de l'excision/mutilation génitale féminine (E/MGF) Phase II	Afrique	2014	500 000 €	500 000 €
FCD	STIs/HIV Prevention among Youth, Mobile and Most at Risk Populations	Mongolie/ Chine	2012-2016	1 898 177 €	348 783 €
FCD	Partnership to Improve Women's and Children's Health - (Unicef + OMS) Joint Programme	Kosovo	2012-2015	2 523 500 €	1 261 750 €
FCD	UNFPA - Accélération de l'atteinte des OMD 4 et 5 dans les régions de concentration du Luxembourg	Sénégal	2012-2016	2 700 000 €	1 080 000 €
<b>UNICEF</b>				<b>15 631 710 €</b>	<b>6 843 331 €</b>
35.030	Basic Education and Gender Equality	Monde	2014	650 000 €	650 000 €
35.030	Global Thematic Reports on Young Child Survival and Development	Monde	2014	1 500 000 €	1 500 000 €
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2014	2 500 000 €	2 500 000 €
FCD	Survie et développement du jeune enfant dans les régions de Matam, St Louis et Louga	Sénégal	2013-2016	950 000 €	250 000 €
FCD	Support to the Implementation of the National Integrated Package of MNCH Services in Lao PDR (Joint progr. UNICEF, OMS, PAM, UNFPA)	Laos	2011-2015	8 103 710 €	1 500 000 €
FCD	Venir en aide aux enfants issus des minorités ethniques dans la Province de Dien Bien	Vietnam	2012-2016	1 928 000 €	443 331 €
<b>UNRWA</b>				<b>4 580 000 €</b>	<b>3 860 000 €</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	TPO	2014	3 500 000 €	3 500 000 €
FCD	A long and a health life - UNRWA Life Cycle Approach to Health	TPO	2012-2014	1 080 000 €	360 000 €
<b>Fonds de la Coopération au développement (FCD)</b>					<b>21 161 483 €</b>
Lignes budgétaires					
35.030	Contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union européenne				16 973 993 €
35.031	Contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne				23 002 160 €
35.032	Contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne				397 094 €
<b>Total</b>					<b>61 534 730 €</b>



## V. Union européenne



Union européenne - Stakeholder event Année européenne pour le développement à Bruxelles

En adoptant la loi du 20 avril 2014 portant approbation de l'accord interne entre États membres de l'UE sur le financement de l'aide de l'UE pour la période 2014-2020, le Luxembourg a ratifié l'instrument fixant les procédures pour le 11<sup>e</sup> Fonds européen de développement. Le FED constitue le principal instrument de l'aide communautaire aux 79 pays ACP (groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique) et territoires d'outre-mer prévu dans l'Accord de Cotonou signé en 2000 entre les pays ACP et la Communauté européenne et ses États membres. Les objectifs poursuivis par le 11<sup>e</sup> FED sont : l'éradication de la pauvreté, le développement durable et l'intégration progressive des États ACP dans l'économie mondiale. Un traitement particulier devrait être accordé aux pays les moins avancés. La plupart des autres États membres ayant également ratifié le 11<sup>e</sup> FED jusqu'à la fin de l'année 2014, la mise en œuvre du 11<sup>e</sup> FED devrait pouvoir débuter au cours du premier semestre 2015.

Concernant toujours les pays ACP, l'Accord de partenariat économique avec l'Afrique de l'Ouest a été signé par tous les ministres de la Coopération de l'UE (APE) lors du Conseil Affaires étrangères (CAE) dans sa formation développement en date du 12 décembre 2014. La Coopération luxembourgeoise a suivi avec attention les négociations sur cet APE, étant donné que plusieurs de ses pays partenaires y sont impliqués et que cet accord comporte un important volet de développement qui a toujours été mis en avant par le Luxembourg.

En 2014, les préparations en vue de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE au deuxième semestre 2015 ont été activement poursuivies. Des pourparlers ont ainsi eu lieu avec les deux autres membres du trio Présidence dont le Luxembourg fait partie, à savoir l'Italie et la Lettonie, pour établir le programme trio des trois présidences successives tant en matière de coopération au développement que d'assistance humanitaire.

L'année 2015 étant une année charnière en matière de développement du fait de l'adoption d'un nouveau cadre du développement (« l'après-2015 ») suite à l'expiration des Objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que de la

tenue d'une troisième conférence du financement pour le développement à Addis Abeba, un effort important de coordination au niveau de l'UE mais aussi d'« outreach » de l'UE s'imposera. 2015 a par ailleurs été désignée par l'UE « Année européenne pour le développement » qui a comme devise « Notre monde, notre dignité, notre avenir », soulignant que l'aspiration humaine et le droit de vivre dans la dignité ne s'arrêtent pas aux frontières du continent européen. En tant que Présidence en 2015, le Luxembourg est appelé à jouer un rôle particulier dans cette campagne de communication, de sensibilisation et d'implication du grand public dans la cause du développement.

Le cadre de l'après-2015 et les moyens de sa mise en œuvre ont été parmi les principaux sujets discutés en 2014 au sein des CAE développement. Le rôle, respectivement l'engagement accru du secteur privé dans le développement ainsi que le lien entre migration et développement ont aussi retenu l'attention des ministres du Développement de l'UE au cours de 2014. Sur base d'une communication adoptée par la Commission européenne au sujet du secteur privé, deux jeux de conclusions ont été adoptés retenant notamment des principes généraux pour ce genre d'engagement du secteur privé. L'objectif principal est de promouvoir la croissance inclusive et de créer des emplois décents en développant le secteur privé local dans les pays en voie de développement.

Le lien entre développement et migration fut une des priorités de la Présidence italienne du Conseil au deuxième semestre 2014. Elle a considéré que, s'ils sont bien gérés, ces liens peuvent contribuer à la croissance et au développement des pays du Sud comme de ceux du Nord. Ce sujet est évidemment aussi lié à la cohérence des politiques pour le développement et sera traité sous cet aspect-là sous Présidence luxembourgeoise.

## VI. La coopération avec les organisations non gouvernementales de développement

---

En 2014, les 94 organisations non gouvernementales (ONG) agréées auprès du ministère des Affaires étrangères et européennes, en vertu de la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire, ont déboursé 38 086 611 euros pour des activités de coopération au développement à travers les instruments financiers principaux :

- accords-cadres de coopération: 17 accords-cadres (dont trois en consortium entre deux ONG) ont été cofinancés en 2014, pour un total de 20 867 579 euros ;
- cofinancement de projets de développement: 113 projets individuels de 48 ONG ont été appuysés en 2014, pour un total de 9 783 526 euros ;
- mandats d'exécution dans le cadre de la coopération bilatérale: 7 435 506 euros (y inclus mandat microfinance).

À cela s'ajoutent des crédits comptabilisés en tant qu'aide publique au développement alloués pour l'action humanitaire (aide d'urgence, aide alimentaire, prévention des crises, reconstruction et réhabilitation), des subsides pour les activités de sensibilisation et d'éducation au développement et un appui en matière de frais administratifs encourus dans la préparation et le suivi des activités de développement. Au total, l'APD allouée aux organisations non gouvernementales nationales en 2014 était de 53 032 608 euros, soit 16,50 % de l'aide publique au développement luxembourgeoise comptabilisée pour cet exercice budgétaire.

La Coopération luxembourgeoise attache une grande importance aux organisations de la société civile en tant qu'acteurs du développement à part entière. Elle est en effet l'une des coopérations qui a le plus recours aux organisations de la société civile pour la mise en œuvre de projets et programmes de développement. Les ONG représentent un vecteur complémentaire de l'aide bilatérale permettant d'intervenir dans des pays et secteurs où le ministère ne peut intervenir et d'atteindre des parties de la population des pays en développement où la coopération bilatérale n'est pas présente, en travaillant au plus près des bénéficiaires.

Le nombre important d'ONG agréées, ainsi que le pourcentage conséquent de l'APD alloué aux ONG témoigne de l'importance que la population luxembourgeoise accorde aux organisations de la société civile, forme d'expression de sa solidarité internationale. L'engagement fort du ministère en faveur des ONG luxembourgeoises, que ce soit dans le soutien des projets de développement que des projets de sensibilisation et d'éducation au développement, permet en effet de maintenir un niveau d'APD autour de 1 % du RNB. En effet la population luxembourgeoise peut à travers les ONG participer et s'impliquer directement et concrètement dans la mise en œuvre de la politique luxembourgeoise en matière de coopération au développement.

## **Groupe de travail MAEE-ONG**

En 2014, le ministère et les ONG se sont réunis à 6 reprises pour discuter de sujets d'intérêt commun, parmi lesquels les leçons à tirer des évaluations d'ONG commanditées par le ministère, la préparation de l'année 2015 (Présidence luxembourgeoise du Conseil européen et en même temps Année européenne pour le développement), la participation du ministre à la Réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement au Mexique et le Plan d'action pour l'efficacité du développement 2014-2016. Ce dialogue institutionnalisé s'adresse aussi aux ONG humanitaires et/ou non membres du Cercle, et par conséquent des sujets humanitaires comme le prochain Sommet Humanitaire Mondial y furent également abordés. Par ailleurs, les versions finales des stratégies « Santé » et « Environnement » ont été présentées aux ONG.

## **Assises de la Coopération luxembourgeoise**

Les 24 et 25 avril 2014 se sont tenues les traditionnelles Assises de la Coopération luxembourgeoise réunissant tous les acteurs de la Coopération luxembourgeoise, à savoir les représentants des pays partenaires, des acteurs étatiques, des ONG et des responsables politiques. Les thèmes du « post 2015 » et « la résilience » étaient les sujets phares débattus lors de deux tables rondes.

La matinée du 25 avril était dédiée à « La cohérence des politiques au service du développement au niveau européen » lors d'une table ronde organisée par le Cercle des ONG. Les débats ont notamment porté sur la nécessité de mieux intégrer la notion de cohérence des politiques aussi bien au niveau national, qu'europpéen, sans oublier dans les pays partenaires et de se doter à tous les niveaux de mécanismes d'arbitrage. Le ministère avait organisé des « tables géographiques » afin de favoriser l'échange entre les ambassades situées dans les pays partenaires et les ONG actives dans ces pays.

## **Évaluations externes des ONG**

Des évaluations externes commanditées par le ministère sont réalisées systématiquement chaque année pour les ONG de développement. En 2014, le ministère a lancé une évaluation de certaines ONG actives au Burkina Faso. Le focus de cette évaluation a été mis sur l'évaluation du partenariat entre la structure luxembourgeoise et son partenaire local.

Vu le bon déroulement de ce format d'évaluation, le ministère a décidé de poursuivre sur ce modèle d'évaluations des ONG de développement par pays et portant sur la relation de partenariat.

---

## **Crash de l'avion d'Air Algérie au Mali le 24 juillet 2014**

---

2014 a été endeuillé par le crash de l'avion d'Air Algérie au Mali causant la mort de deux membres de l'ONG Le Soleil dans la Main. Ces jeunes personnes étaient en visite au Burkina Faso pour lancer un projet de construction et d'aménagement d'un centre d'accueil pour 120 enfants vulnérables dans le village de Paolgo,

commune de Koudougou, province du Boulikie mdé.

À l'occasion de sa visite au Luxembourg dans le cadre de la Commission de partenariat le 8 septembre 2014, la délégation burkinabée a exprimé ses condoléances aux proches des victimes.

## SATMED



SATMED - Rollout

Lancé en 2013 pour une durée de 4 ans, SATMED est une plateforme de télémédecine basée sur l'équipement, la technologie et la connectivité d'emergency.lu. Cet outil, développé par SES TechCom ensemble avec e-Medical Communication (eMc), société spécialisée dans les projets de télésanté, vise à améliorer la santé publique dans des pays en développement et des pays émergents, plus spécifiquement dans des zones isolées ne disposant pas de connectivité.

Dans sa phase actuelle, SATMED est mis à disposition de plusieurs ONG, qui testeront l'opérationnalité du système sur le terrain.

Suite à l'épidémie Ebola en Afrique de l'Ouest en 2014, German Doctors, un des partenaires opérationnels de SATMED, a fait part de la nécessité de la clinique Serabu en Sierra Leone de disposer de moyens de communications fiables. En décembre 2014, le matériel SATMED est arrivé sur le terrain et est opérationnel depuis.

Des moyens de télécommunication sont en effet essentiels pour un hôpital qui doit travailler efficacement dans ce contexte d'urgence.

Le 27 décembre 2014, le satellite ASTRA 2G a été envoyé en orbite depuis Baïkonour en Russie. Ce satellite couvrant notamment l'Afrique de l'Ouest, soutiendra la plateforme SATMED.

### APD allouée aux ONG en 2014 ventilée par instrument de coopération

Accords-cadres	20 867 579 €	39,35 %
Cofinancements individuels	9 783 526 €	18,45 %
Frais administratifs ONG	4 321 312 €	8,15 %
Mandats attribués aux ONG dans le cadre de la coopération bilatérale	7 435 506 €	14,02 %
Intervention d'urgence	8 275 580 €	15,60 %
dont assistance matérielle et services d'urgence	4 765 920 €	8,99 %
dont aide alimentaire d'urgence	28 925 €	0,05 %
dont coordination des secours et services de soutien et de protection	-	0,00 %
dont reconstruction et réhabilitation	2 767 469 €	5,22 %
dont prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	713 265 €	1,34 %
Subsides-sensibilisation ONG	1 838 816 €	3,47 %
Subsides au Cercle des ONG	330 000 €	0,62 %
Soutien aux ONG par des administrations publiques autres que la DCD	92.712 €	0,17 %
Aide aux réfugiés dans le pays donneur	-	0,00 %
Appui aux programmes	87 577 €	0,17 %
<b>Total</b>	<b>53 032 608 €</b>	<b>100 %</b>

Ventilation sectorielle de l'APD mise en œuvre par les ONG	APD bilatérale	%
<b>Infrastructure et services sociaux</b>	<b>21 627 871 €</b>	<b>40,78 %</b>
<b>Éducation</b>	6 009 551 €	11,33 %
dont éducation, niveau non spécifié	1 655 474 €	3,12 %
dont éducation de base	3 428 419 €	6,46 %
dont éducation secondaire	908 797 €	1,71 %
dont éducation post-secondaire	16 861 €	0,03 %
<b>Santé</b>	6 849 751 €	12,92 %
dont santé, général	3 561 152 €	6,72 %
dont santé de base	3 288 599 €	6,20 %
<b>Politique en matière de population/santé et fertilité</b>	676 486 €	1,28 %
<b>Distribution d'eau et assainissement</b>	459 353 €	0,87 %
<b>Gouvernement et société civile</b>	2 733 935 €	5,16 %
dont gouvernement et société civile - général	2 383 363 €	4,49 %
<i>dont participation démocratique et société civile</i>	708 831 €	1,34 %
dont conflits, paix et sécurité	350 572 €	0,66 %
<b>Infrastructure et services sociaux divers</b>	<b>4 898 795 €</b>	<b>9,24 %</b>
<b>Infrastructure et services économiques</b>	<b>6 631 562 €</b>	<b>12,50 %</b>
Transports et entreposage	-	0,00 %
Communications	-	0,00 %
Production et distribution d'énergie	88 818 €	0,17 %
Banques et services financiers	6 542 744 €	12,34 %
Entreprises et autres services	-	0,00 %
<b>Production</b>	<b>2 707 052 €</b>	<b>5,10 %</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	2 639 564 €	4,98 %
Industries manufacturières, ind. extractives, construction	21 772 €	0,04 %
Politique commerciale et réglementations	-	0,00 %
Tourisme	45 716 €	0,09 %
<b>Destination plurisectorielle ou transversale</b>	<b>6 153 266 €</b>	<b>11,60 %</b>
Protection de l'environnement	735 663 €	1,39 %
Autres multi secteurs	5 417 602 €	10,22 %
dont aide plurisectorielle	1 757 161 €	3,31 %
dont développement et gestion urbaine	75 830 €	0,14 %
dont développement rural	2 878 375 €	5,43 %
dont développement alternatif non agricole	-	0,00 %
dont éducation et formation plurisectorielles	706 236 €	1,33 %
dont institutions scientifiques et de recherche	-	0,00 %
<b>Aide alimentaire développementale/sécurité alimentaire</b>	<b>2 253 €</b>	<b>0,00 %</b>
<b>Aide humanitaire</b>	<b>8 275 580 €</b>	<b>15,60 %</b>
Intervention d'urgence	4 794 845 €	9,04 %
dont assistance matérielle et services d'urgence	4 765 920 €	8,99 %
dont aide alimentaire d'urgence	28 925 €	0,05 %
dont coordination des secours et services de soutien et de protection	-	0,00 %
Reconstruction et réhabilitation	2 767 469 €	5,22 %
Prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	713 265 €	1,34 %



---

Ventilation sectorielle de l'APD mise en œuvre par les ONG	APD bilatérale	%
<b>Frais administratifs des donateurs</b>	<b>222 622 €</b>	<b>0,42 %</b>
<b>Aide aux réfugiés dans le pays donneur</b>	<b>-</b>	<b>0,00 %</b>
<b>Sensibilisation</b>	<b>1 838 816 €</b>	<b>3,47 %</b>
<b>Non affecté/non spécifié</b>	<b>5 573 586 €</b>	<b>10,51 %</b>
<b>Total aide bilatérale &amp; multilatérale ventilable par secteur</b>	<b>53 032 608 €</b>	<b>100,00 %</b>

---

## VII. L'action humanitaire



En 2014, le ministère des Affaires étrangères et européennes a eu à disposition un budget total de 35 000 000 euros destiné aux interventions humanitaires. L'intégralité (35 013 613 euros) du budget a été déboursée en soutenant des interventions humanitaires dans divers pays et dans les trois phases d'une crise humanitaire: l'urgence, la transition et la prévention, conformément aux 3 piliers définis dans la stratégie d'action humanitaire du Luxembourg. En y ajoutant les contributions à titre humanitaire de la ligne budgétaire multilatérale, le montant global consacré à des interventions humanitaires en 2014 s'élève à 40 430 662 euros du FCD et de « emergency.lu ».

En vue du Sommet Humanitaire Mondial qui se tiendra à Istanbul, en mai 2016, un groupe de travail a été créé au Luxembourg afin de stimuler un débat national sur les principaux défis et stratégies à adopter en matière d'action humanitaire. Ce groupe de travail inclut le service humanitaire du ministère, ses principaux partenaires humanitaires basés à Luxembourg ainsi que des universitaires de l'Université du Luxembourg.

Dans le cadre des efforts du ministère d'améliorer la qualité et l'efficacité de son action, une première évaluation de projets humanitaires a été lancée fin 2014 dont l'objectif est d'évaluer les activités en matière de réduction des risques de catastrophes au Laos financées par le ministère des Affaires étrangères et européennes et mises en œuvre par trois ONG luxembourgeoises, à savoir CARE in Luxemburg, Fondation Caritas Luxembourg et la Croix-Rouge luxembourgeoise entre 2011 et 2014.

### L'aide d'urgence

En matière d'aide d'urgence, l'année 2014 a été marquée par l'existence simultanée de 4 crises humanitaires de niveau 3, soit le niveau le plus élevé de crise humanitaire. Il s'agit des crises syrienne, centrafricaine, sud-soudanaise et irakienne. La situation humanitaire aux Philippines a été reclassée au cours de l'année 2014 et ne fait plus partie des crises de niveau 3. Par conséquent, les fonds d'urgence du budget humanitaire pour 2014 ont principalement été alloués dans le cadre de ces quatre crises également dans le contexte de la crise complexe et prolongée au Mali, du conflit dans la bande de Gaza et de la propagation de l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest.

### Réponse à la situation humanitaire dans la bande de Gaza

L'offensive israélienne lancée contre le Hamas et la bande de Gaza qui a débuté le 7 juillet 2014 et a duré 50 jours est venue exacerber une situation humanitaire déjà dégradée. Les attaques aériennes ainsi que les opérations terrestres lancées par Israël ont causé des destructions et la mort de plus de 700 civils palestiniens tout en forçant plus de 200 000 personnes à quitter leur foyer. Selon les observateurs des Nations unies, Gaza

a été touchée par plus de 5 000 frappes aériennes, 8 000 bombes et missiles, 15 000 projectiles de navires de guerre et 36 000 projectiles terrestres. Ainsi, outre l'allocation annuelle fixe de 750 000 euros au CICR pour son programme dans les Territoires palestiniens occupés, le ministère a soutenu les projets d'urgence du CICR, de l'UNRWA, de l'ONG palestinienne PARC et des ONG luxembourgeoises Action Solidarité Tiers

Monde et CARE in Luxemburg. Après l'accord de cessez-le-feu permanent, Handicap International Luxembourg a bénéficié d'un soutien pour un projet de réhabilitation dans le domaine de la réduction des menaces liées aux restes explosifs de guerre. La réponse globale du Luxembourg en faveur des Territoires palestiniens occupés s'est ainsi élevée à 1 520 356 euros.

La situation dramatique en Syrie est entrée dans sa quatrième année en 2014 et représente, d'après les Nations unies, la plus grave crise humanitaire de ces vingt dernières années. Depuis le 15 janvier 2013, la crise syrienne constitue une urgence humanitaire de niveau 3. Ainsi, à la conférence des donateurs au Koweït en janvier 2014, le Luxembourg s'est engagé à contribuer, durant l'année 2014, un montant de 5 millions d'euros en faveur des personnes touchées par la crise syrienne en Syrie et dans les pays voisins. À la fin octobre 2014, le ministère avait pu honorer son engagement et en décembre 2014, la promesse de don de 5 millions a même été dépassée avec une contribution totale de 5 467 181 euros dans le contexte de la crise syrienne. Cette contribution a permis aux divers partenaires humanitaires de mettre en œuvre des projets en faveur de la population affectée sur le territoire syrien ainsi que pour plus de 3 millions de réfugiés syriens accueillis dans les pays voisins (Liban, Jordanie, Turquie).

Suite au conflit qui ravage le Soudan du Sud depuis décembre 2013, le système humanitaire international hisse en février 2014, le pays au niveau 3 de l'urgence humanitaire. Lors de la réunion internationale de haut niveau sur la situation humanitaire au Soudan du Sud qui s'est tenue en mai à Oslo, le Luxembourg a annoncé une promesse de don de 2 500 000 euros en faveur du Soudan du Sud pour l'année 2014. Fin décembre 2014, cette promesse de don a été dépassée avec une contribution totale de 2 883 152 euros à des ONG et agences onusiennes intervenant dans les domaines de la santé, de l'eau, hygiène et assainissement, de l'aide alimentaire, des abris d'urgence, des services de télécommunications et de la protection dans diverses régions du Soudan du Sud.

En date du 13 août 2014, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour l'Irak a déclaré une urgence de niveau 3 pour l'ensemble du pays. Depuis juin 2014, le Luxembourg a alloué des fonds aux agences onusiennes et ONG luxembourgeoises pour la mise en œuvre de projets d'urgence en matière d'aide alimentaire, de soutien en non-vivres, d'eau, hygiène et assainissement et d'abris d'urgence en faveur des personnes déplacées et ménages vulnérables dans les zones de conflit et dans la région du Kurdistan irakien. Ainsi, le montant global des contributions luxembourgeoises en réponse à la crise irakienne se chiffre à 730 675 euros.

## Réponse à l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest

La fièvre Ebola a fait, depuis janvier 2014, d'abord des victimes en Guinée Conakry et s'est ensuite rapidement propagée dans les pays limitrophes, au Liberia et en Sierra Leone, et avec quelques cas isolés aussi au Mali, au Nigeria et au Sénégal. Le Luxembourg figure parmi les répondants de la première heure en décidant d'une première contribution dès le mois de mars 2014. La contribution totale du Luxembourg pour la lutte contre l'Ebola s'élève à 1 100 000 euros pour l'année 2014. Le Luxembourg a ainsi pu soutenir Médecins sans Frontières pour un projet d'urgence com-

portant des mesures de protection, d'isolation, de traitement médical, d'accompagnement psychologique ainsi que de surveillance et investigation épidémiologique. Une contribution a également été allouée au fonds fiduciaire spécifique (UN Ebola Response Multi-Partner Trust Fund) mis en place par les Nations unies pour une meilleure harmonisation des financements, ainsi qu'à l'OMS chargée de la coordination de la réponse des différentes agences. Le PAM a bénéficié d'un soutien pour son service aérien humanitaire et l'UNHCR a reçu un appui pour ses programmes

de préparation dans les camps de réfugiés en Guinée, au Liberia et en Sierra Leone. La Croix-Rouge luxembourgeoise a bénéficié d'un appui pour son programme régional de prévention à l'épidémie Ebola dans 6 pays d'Afrique de l'Ouest et de l'Est où des plans de contingence ont été mis en place par les sociétés nationales de la Croix-Rouge. Le Luxembourg a également alloué une contribution au CRP-Santé pour un projet de « Microbiologie pour le développement » en collaboration avec l'Hôpital universitaire de Lagos (Nigeria).

Le ministère a également appuyé des projets d'aide d'urgence d'ONG et agences onusiennes dans les pays suivants : Afghanistan, Bangladesh, Bosnie-Herzégovine, Burundi, Cabo Verde, Colombie, Croatie, Italie (réfugiés), République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Laos, Mali, Myanmar, Népal, Niger, Nigeria, Philippines, République populaire démocratique de Corée, Sénégal, Serbie, Somalie, Soudan, Swaziland, Territoires palestiniens occupés, Tchad, Thaïlande, Ukraine et Yemen.

## La phase de transition



Burkina Faso - Camp de réfugiés maliens

Après l'urgence, la phase de transition vise à soutenir les efforts des populations affectées pour reconstruire leur vie et récupérer leurs moyens de subsistance. L'objectif de la phase de transition est à la fois de faire le lien entre la phase d'urgence et celle de développement, et d'accompagner la communauté et les individus dans le processus de reconstruction et réhabilitation.

Après la fin de la phase d'urgence liée au passage du typhon Haiyan en novembre 2013 aux Philippines, divers projets de reconstruction ont été cofinancés par le ministère en 2014. Ainsi, la Fondation Caritas Luxembourg a reçu un soutien pour un projet dont l'objectif consistait à renforcer les ménages pauvres moyennant la récupération de biens et sources de revenus ainsi que par la mise à disposition de matériaux de construction et de formations dans les communautés cibles sur les îles de Panay, Negros et Cebu. Un autre projet cofinancé par le ministère a été mis en œuvre par CARE in Luxembourg sur l'île de Panay afin de renforcer la sécurité alimentaire, améliorer l'accès à l'approvisionnement de base et reconstruire les moyens de subsistance des ménages rendus vulnérables par le typhon Haiyan. L'ONG Amitiés Luxembourg-Amérique Latine a bénéficié d'un appui pour la reconstruction de maisons des familles sinistrées sur l'île de Cebu. Par le biais d'un cofinancement du ministère, Action Solidarité Tiers Monde a réalisé un projet dont l'objectif était de permettre aux agriculteurs de redémarrer leur production agricole, d'aider les communautés à développer des moyens de subsistance durables et de renforcer le niveau de préparation aux catastrophes de plusieurs organisations locales.

En 2014, la Fondation Caritas Luxembourg a par ailleurs bénéficié d'un appui financier pour ses programmes de réhabilitation ou de reconstruction au Bangladesh, en République Démocratique du Congo, en Colombie, au Liban et en Afghanistan. Le ministère a contribué à quatre projets de Handicap International Luxembourg en Libye, au Kenya, au Mali et dans les Territoires palestiniens occupés. En outre, le ministère a cofinancé un projet de la Croix-Rouge luxembourgeoise au Niger. Finalement, le ministère a participé au financement d'un projet de reconstruction aux Philippines suite aux typhons Sendong, Quinta et Bopha (Société Kolping), d'un projet d'appui nutritionnel et de mise en place d'espaces amis pour les enfants en Syrie (SOS Villages d'Enfants Monde) ainsi que d'un programme de Justice Transitionnelle en Tunisie (Centre International de Justice Transitionnelle).

## Haiti

L'année 2014 constitue la dernière année de mise en œuvre des projets de reconstruction cofinancés par le ministère suite au violent tremblement de terre de 2010 en Haïti. En effet, à l'occasion de la Conférence des donateurs du 31 mars 2010 à New

York, le Luxembourg avait officiellement annoncé son intention de soutenir les efforts de réhabilitation et de reconstruction à Haïti à hauteur de 3 800 000 euros au cours des années 2010 à 2014. Ainsi, la Croix-Rouge luxembourgeoise, la Fonda-

tion Caritas Luxembourg, Objectif Tiers Monde et SOS Villages d'Enfants Monde ont bénéficié d'un appui pour des projets de recherche sur les solutions abris et de reconstruction de maisons et d'écoles dans la grande région de Port-au-Prince.

## Prévention et résilience

Dans la lignée du « Cadre d'action de Hyogo », auquel le Luxembourg a souscrit en 2005, le MAEE alloue au moins 5 % de son budget d'action humanitaire au financement d'activités dans le domaine de la prévention, de la résilience et de la réduction des risques de catastrophes. Dans cette optique, le ministère appuie ses partenaires humanitaires dans la mise en œuvre de mesures préventives telles que des initiatives en matière de renforcement des capacités locales, d'évaluation des risques, des systèmes de surveillance, d'alerte précoce et de pré-positionnement d'articles de secours. Le ministère encourage ses partenaires aussi à veiller à la protection de l'environnement et à intégrer des stratégies d'adaptation au changement climatique dans leurs projets humanitaires. La prévention et la résilience représentent le troisième pilier de l'action humanitaire luxembourgeoise et interviennent à la fois en amont et en aval des phases d'urgence et de transition.



Turquie - Usine du Croissant-Rouge turc où ont été fabriquées les 80 tentes familiales que le Luxembourg, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge luxembourgeoise, a offertes aux réfugiés syriens.

Le ministère a cofinancé des projets de prévention des risques au Laos, pays particulièrement exposé au changement climatique et aux phénomènes extrêmes, comme les sécheresses et les inondations, considérées comme les principaux aléas naturels. Ainsi, la Fondation Caritas Luxembourg a continué la mise en œuvre d'un projet pluriannuel qui se base sur une approche communautaire et vise à augmenter la résilience des habitants de 10 villages dans le district de Thathom à travers l'introduction de moyens d'existence plus durables et la prévention de catastrophes. La Croix-Rouge luxembourgeoise a également pu continuer son soutien à la branche locale de la Croix-Rouge laotienne à Khammouane afin de renforcer ses capacités logistiques en matière de préparation aux catastrophes. CARE in Luxemburg a initié un projet d'une durée de 3 ans qui vise à renforcer les capacités locales des unités villageoises de préparation aux risques ainsi que des comités de gestion des risques et catastrophes dans la région de Sekong au Laos.

D'autres pays d'Asie orientale et méridionale sont également touchés par des catastrophes naturelles récurrentes. Ainsi, le ministère a cofinancé des projets de la Fondation Caritas Luxembourg et d'Aide à l'Enfance de l'Inde dans le but d'augmenter la résilience des communautés face à des situations de sécheresse, d'inondations et de risques de traite d'êtres humains dans les États du Bihar et du Maharashtra en Inde. Au Bangladesh, la Fondation Caritas Luxembourg et Friendship Luxembourg ont bénéficié d'un appui du ministère pour la mise en œuvre d'un projet de construction de maisons pilotes low-cost pour les familles touchées par des catastrophes naturelles, respectivement pour un projet communautaire de réduction des risques liés aux catastrophes naturelles dans diverses régions du pays. Handicap International Luxembourg a reçu un soutien pour la réalisation d'un projet de renforcement de la capacité des collectivités locales et foyers vulnérables en matière de réduction des risques de catastrophe inclusive dans la province du Leyte Nord aux Philippines.

Le ministère a également soutenu des projets de prévention au Sahel. Le Bureau de la prévention des crises et du relèvement (BCPR) du PNUD a bénéficié d'une contribution luxembourgeoise pour son programme d'amélioration des capacités de réponse en termes de réhabilitation et de reconstruction au Niger, Burkina Faso et Cabo Verde. De plus, le ministère a contribué au projet de la Fondation Caritas Luxembourg pour la prise en charge et la prévention de la malnutrition dans les centres de récupération nutritionnelle dans les diocèses de Niamey et Maradi au Niger.

De plus, la Fondation Caritas Luxembourg a reçu un appui financier du ministère pour la mise en œuvre d'un projet de prévention et de résilience en Bolivie, et la Facilité mondiale pour la prévention des catastrophes et la reconstruction de la Banque mondiale a bénéficié d'un soutien en vue d'une assistance technique aux

gouvernements de Bosnie-Herzégovine et de Serbie pour l'analyse des besoins et l'élaboration d'un plan de relèvement suite aux inondations de mai 2014.

## emergency.lu



emergency.lu - déploiement aux Philippines suite au Typhon Haiyan

En novembre 2013, «emergency.lu» a été déployé pour la première fois en réponse à une catastrophe naturelle d'envergure, suite au typhon Haiyan aux Philippines. Quatre terminaux et 6 volontaires ont été dépêchés sur place, à la fois à la demande de l'ETC (*Emergency Telecommunications Cluster*) et dans le cadre d'une mission IHP (*International Humanitarian Partnership*) en soutien à OCHA. Ainsi, les systèmes de télécommunication du projet «emergency.lu» ont fourni de la connectivité à des milliers de travailleurs humanitaires, avant tout en décembre 2013 et janvier 2014. Le système installé sur le toit de la mairie de Tacloban à lui seul a offert de la connectivité gratuite à des centaines de travailleurs humanitaires abrités dans le stade, à la cellule de coordination de l'ONU, à la mairie et à l'aéroport. Le dernier kit «emergency.lu», installé dans le camp de Guiuan, a été démantelé fin mai 2014.

Au cours de la semaine du 7 au 11 avril, des représentants des Nations unies, du gouvernement luxembourgeois, du secteur privé, d'organisations non gouvernementales et d'autres acteurs intéressés se sont réunis au Luxembourg dans le cadre de la Semaine humanitaire des Technologies de l'information et de la communication (TIC) pour discuter de l'apport des nouvelles technologies à la réponse aux catastrophes. Au cours de la même semaine, l'ETC a tenu sa plénière pour la première fois au Luxembourg. Les membres de l'ETC ont élaboré une première ébauche de la Vision 2020 du cluster et ont réfléchi sur le défi d'offrir de la connectivité aux gouvernements et aux communautés affectés par une catastrophe, au lieu de se concentrer jusqu'à présent sur les besoins de communication des organisations humanitaires.

En mai, deux nouveaux systèmes sont déployés au Sud Soudan, alors que le matériel qui y servait depuis janvier 2012 est rapatrié pour révision. Peu après, l'un de ces systèmes est mis en service à Mingkaman, dans un camp venant tout juste d'ouvrir pour abriter les populations ayant fui les violences interethniques dans la région de Bor.

En octobre, le Luxembourg est devenu membre d'IHP, un réseau européen d'unités de protection civile spécialisé dans le soutien des agences humanitaires des Nations unies en matériel de secours et en personnel en cas de catastrophe.

En novembre, cinq systèmes du projet «emergency.lu» sont envoyés en Afrique de l'Ouest pour offrir des services de communication aux organisations impliquées dans la lutte contre l'épidémie d'Ebola. Fin décembre, trois systèmes sont opérationnels (dont deux dans des camps mis en place par IHP à Port Loko et Moyamba en Sierra Leone avec l'appui de l'ETC, et un terminal assurant la connectivité du laboratoire belge B-LiFE en Guinée). Deux systèmes restent en attente de déploiement à Accra.

En plus, comme chaque année, les volontaires de la protection civile ont participé à de nombreux exercices et simulations au niveau européen et international et y ont déployé et testé la solution «emergency.lu».

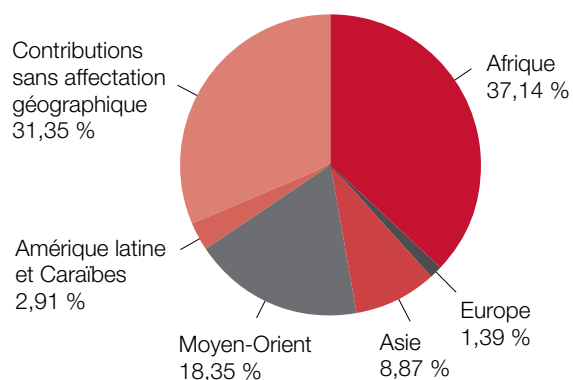
En 2014 un montant total de 4 128 630,72 euros a été déboursé à charge du FCD au titre de la dernière année du contrat initial du projet «emergency.lu» (2011-2014).

S'y ajoute un montant de 149 044,14 euros déboursé pour couvrir les frais de déploiement des systèmes de télécommunications, notamment les frais de transport du matériel et les dépenses en relation avec les missions et exercices.

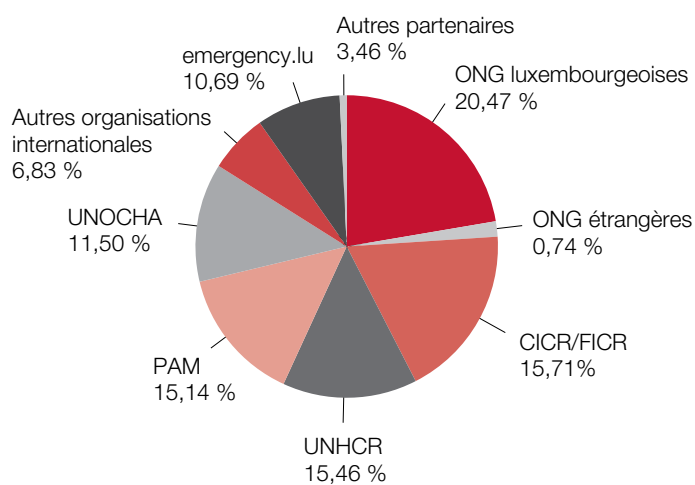


En date du 19 décembre, le ministre Romain Schneider a signé le contrat de prolongation du projet « emergency.lu » pour les années 2015 à 2020 avec les partenaires privés SES TechCom, Hitec Luxembourg et Luxembourg Air Ambulance. À la même occasion, il a signé un nouvel accord de collaboration avec le transitaire Schenker Luxembourg.

### Répartition géographique du budget de l'aide humanitaire



### Contributions du budget de l'aide humanitaire par type de partenaire



**Aide humanitaire par type de partenaire**

ONG luxembourgeoises	8 275 580 €
ONG étrangères	300 452 €
CICR/FICR	6 350 000 €
UNHCR	6 250 000 €
PAM	6 120 896 €
UNOCHA	4 650 000 €
Autres organisations internationales	2 762 758 €
emergency.lu	4 320 641 €
Autres partenaires	1 400 335 €
<b>Total</b>	<b>40 430 662 €</b>

**Répartition géographique de l'aide humanitaire**

Afrique	15 014 357 €
Europe	562 877 €
Asie	3 586 426 €
Moyen-Orient	7 418 213 €
Amérique latine et Caraïbes	1 175 483 €
Océanie	-
Contributions sans affectation géographique	12 673 306 €
<b>Total</b>	<b>40 430 662 €</b>

**Déboursements à travers tous les crédits**

Action humanitaire		% de l'aide humanitaire	% de l'APD
Assistance matérielle et services d'urgence	29 385 466 €	72,68 %	9,23 %
Aide alimentaire d'urgence	28 925 €	0,07 %	0,01 %
Coordination des secours et services de soutien et de protection	4 860 279 €	12,02 %	1,53 %
Aide à la reconstruction et réhabilitation	3 417 469 €	8,45 %	1,07 %
Prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	2 738 523 €	6,77 %	0,86 %
<b>Total</b>	<b>40 430 662 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>12,70 %</b>

## VIII. L'appui aux programmes

L'appui aux programmes concerne les opérations liées au déploiement de ressources humaines au service de la coopération. Il comprend les volets suivants :

- Agents de la coopération, coopérants, coopérants assimilés, coopérants religieux
- Congé « Coopération au développement »
- « Junior Professional Officers » (JPO) auprès des Nations unies
- « Jeunes Professionnels en Délégation » (JPD) dans les délégations de la Commission européenne et du Service Européen pour l'Action Extérieure
- « Volontaires des Nations unies » (VNU)
- Assistants Techniques Juniors (ATJ)
- Service volontaire de coopération (SVC)
- Stagiaires à la Direction de la coopération ou auprès d'ENDA-Tiers Monde

Les différentes opérations dans ce contexte ont été financées en 2014 à hauteur de 3 254 486 euros, dont 3 194 686 euros ont été imputés sur le Fonds de la coopération et 60 000 euros à charge de l'article budgétaire 01.7.32.020 pour le remboursement de congés de coopération

### **Agents de la coopération, coopérants, coopérants assimilés et stagiaires**

Parmi les différents acteurs œuvrant dans le domaine de la Coopération luxembourgeoise figurent les agents de la coopération, qui travaillent pendant une durée maximale de quatre ans soit dans une ambassade située dans les pays partenaires, soit à la Direction de la coopération.

Les coopérants et coopérants assimilés sont envoyés par des ONGD agréées par le ministère dans les pays en développement où sont situées leurs activités respectives.

### **Congé « Coopération au développement »**

Le congé de coopération au développement a pour but de permettre aux membres des organisations non gouvernementales agréées (ONG) de participer à des programmes et projets de développement afin de venir en aide aux populations des pays en développement, tant pour des missions au Luxembourg qu'à l'étranger.

### **Jeunes Experts (JPO) auprès des agences des Nations unies**

Sur la base d'un accord général entre le Luxembourg et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), il est offert aux jeunes diplômés, de nationalité ou de résidence luxembourgeoise, la possibilité de se spécialiser dans la coopération au développement et d'acquérir une expérience solide à travers l'action multilatérale du PNUD et d'autres agences onusiennes. Le Luxembourg prévoit le financement intégral de ses JPO pour une durée allant jusqu'à 3 années, ce qui a permis dans le passé à un certain nombre de JPO d'intégrer pleinement les structures de l'ONU.

## **Jeunes Professionnels en Délégation (JPD) au sein des délégations de la Commission européenne**

Ce programme permet aux jeunes diplômés nationaux ou résidents luxembourgeois d'être formés aux différentes actions de coopération au développement auprès de l'Union européenne en étant attachés pour une période de 18 mois des délégations de la Commission européenne et du Service Européen pour l'Action Extérieure à travers le monde.

## **Volontaires des Nations unies (VNU)**

Le Luxembourg figure parmi les principaux bailleurs du programme « Volontaires des Nations unies » (VNU) en finançant des volontaires des pays du Sud dans le cadre d'une coopération « Sud-Sud ». La destination et la provenance des volontaires se situent dans les pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise.

## **Les Assistants Techniques Juniors (ATJ)**

En partenariat avec Lux-Development, il est offert aux jeunes nationaux ou résidents luxembourgeois des stages rémunérés qui leur permettent d'obtenir une première expérience de terrain couvrant les différents aspects de la coopération au développement. L'ATJ est affecté sur un projet de coopération à l'étranger, où il est encadré par un collaborateur de Lux-Development qui assure le rôle de tuteur. Cette formation peut être prorogée pour une deuxième année.

## **Le service volontaire de coopération (SVC)**

Ce programme dont les acteurs principaux sont le Service National de la Jeunesse et le Cercle des ONGD offre aux jeunes la possibilité de faire un service volontaire auprès d'un partenaire dans un pays en développement.

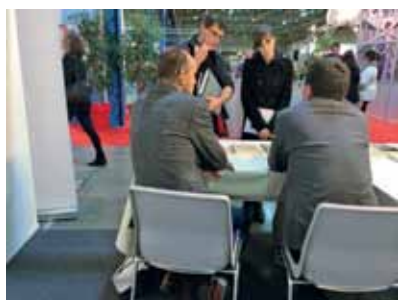
## **Stagiaires à la Direction de la Coopération ou auprès d'ENDA**

Des stages sont offerts à des étudiants qui souhaitent approfondir des connaissances déjà acquises dans le domaine de la coopération, stages qui sont offerts soit au sein de la Direction de la coopération au développement, soit sur le terrain à Dakar (Sénégal) via une convention signée entre le ministère et l'ONGD internationale ENDA Tiers Monde, soit à titre exceptionnel et dûment évalué pour des projets très spécifiques dans le cadre d'études supérieures en cours ou d'engagements personnels justifiés.

Désignation	Nombre de personnes concernées
Agents de la coopération	18
Coopérants	14
Coopérants assimilés	17
Coopérants religieux	3
Congé « Coopération au développement »	71
« Junior Professional Officers » (JPO) auprès des Nations unies	22
Jeunes Professionnels en Délégation» (JPD) dans les délégations de la Commission européenne	6
Volontaires des Nations unies (VNU)	9
Assistants Techniques Juniors (ATJ)	10
Service volontaire de coopération (SVC)	36
Stagiaires à la Direction de la coopération	8
Stagiaire ENDA	1

## IX. La sensibilisation et l'éducation au développement

### Les activités de communication en 2014



Sensibilisation à la Foire de l'étudiant

2014 a été marqué par la continuation d'une série d'activités de communication mais aussi de la mise en place de nouvelles initiatives, notamment dans le cadre de la préparation de l'Année européenne pour le développement.

La Coopération luxembourgeoise a soutenu le Fundamental Monodrama Festival, pour la 4<sup>e</sup> année consécutive mais a également cofinancé la Semaine Culturelle Haïtienne qui a réuni des acteurs, des danseurs et bien d'autres au Neimënster au mois de mai 2014 autour de la fête nationale haïtienne.

Au niveau de la communication, la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire a innové dans la production de matériel de communication avec notamment un dépliant et un petit film sur les activités de la Coopération luxembourgeoise. Suite à l'accueil favorable de la newsletter de la Coopération, quatre éditions ont été envoyées en 2014, à environ 800 personnes.

Des brochures sur les activités de coopération entre le Luxembourg et les pays partenaires ont été produites à l'occasion des Commissions de partenariat. Ces documents consultables en ligne, peuvent être imprimés en format A4 ou A5 et sont en général disponibles en deux langues (français et une langue couramment parlée dans le pays).

Le rapport annuel a à nouveau été produit en version française en papier et en ligne sur le mini-site [www.cooperation.lu](http://www.cooperation.lu), et en version électronique anglaise.

### Année européenne 2015

Les préparatifs pour l'Année européenne pour le développement ont débuté au mois de juin, avec la première réunion de coordination au niveau national mi-mai et au niveau européen. La Direction a soumis un Programme national de Travail à la Commission européenne fin août, pour obtenir un cofinancement des activités. Pour la préparation du programme et sa mise en œuvre un groupe de coordination au niveau national a été mis en place comprenant : M. Ben Fayot, Ambassadeur spécial de l'Année européenne pour le développement, le Cercle des ONG, la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg, le Bureau d'Information du Parlement européen au Luxembourg, le CGJL et LuxDev.

En tant que préparation à l'Année européenne pour le développement, la Coopération luxembourgeoise s'est rendue à la Foire de l'étudiant pour expliquer aux jeunes les opportunités de travail dans le domaine. Une brochure « Je m'engage » a été spécialement produite pour l'occasion.

### Subsides pour les activités de sensibilisation des ONG

2014, était la première année de l'application des conditions générales régissant les relations entre le MAEE et les ONG révisées. Un total de 1 838 816 euros a été déboursé pour les accords-cadres et projets annuels de sensibilisation 2014. 13 demandes d'accords-cadres ont été soumises pour la nouvelle période 2015-2017. La Direction a participé au Global Education Network Europe, pour un échange de bonnes pratiques concernant l'éducation au développement.

## X. La microfinance



Vietnam - Une meilleure utilisation de l'eau permet d'augmenter le rendement de la production de riz (Cao Bang)

### Finance inclusive

La Coopération luxembourgeoise maintient son engagement pour soutenir activement le développement de la finance inclusive, reconnaissant que ces outils constituent des mécanismes importants pour la réduction de la pauvreté. En 2014, les efforts ont été reconduits pour canaliser les appuis financiers avec l'objectif de mieux les déployer dans des secteurs spécifiques et d'améliorer encore davantage l'efficacité des fonds dans nos pays partenaires. Avec cette approche d'efficacité, la Coopération a reconduit en 2014 ses engagements pluriannuels avec ses différents partenaires, tels que la Plateforme européenne de la microfinance, les ONG ADA et SOS Faim, le Microinsurance Network ainsi qu'avec le Consultative Group to Assist the Poor (CGAP).

2014 fut également l'année de la naissance du réseau « Inclusive Finance Network Luxembourg asbl » (InFiNe.lu), plateforme nationale luxembourgeoise pour la finance inclusive soutenue par la Direction de la Coopération de l'action humanitaire. InFiNe.lu est la formalisation du projet « Table ronde de la microfinance », initié en 2003, et constitue un réseau actif rassemblant autour de la promotion de la finance inclusive 21 membres des secteurs privé, public et de la société civile basés au Grand-Duché de Luxembourg. Ensemble avec le European Microfinance Platform (e-MFP), InFiNe s'occupe également de la gestion du Prix Européen de la Microfinance en partenariat avec la Banque européenne d'investissement.

En 2014, a eu lieu la 6<sup>e</sup> édition du Prix avec comme thème « Microfinance et environnement ».

Le Prix a été attribué à Kompanion Financial Group du Kirghizstan pour un projet de conservation et de gestion des terres de pâturages qui propose des crédits pour la conservation aux éleveurs. Des emprunts de microcrédit sont liés à un programme de formation, qui initie les agriculteurs aux pratiques de gestion durable des terres et aide ainsi à restaurer les terres dégradées. Au cours du mois de novembre 2014, le ministère a contribué à l'organisation de la Semaine Européenne de la Microfinance.



Le ministère a également continué à apporter son soutien à LuxFlag, la « Luxembourg Fund Labeling Agency », qui accorde des labels de qualités à des fonds d'investissement dédiés à la microfinance et à l'environnement. Le ministère a également appuyé le « Luxembourg Microfinance Development Fund », un fonds d'investissement en microfinance domicilié au Luxembourg, dont l'activité consiste à aider de manière ciblée des institutions de microfinance de petite et de moyenne taille actives dans les pays en développement.

Enfin, le ministère a soutenu différents programmes du FIDA (Fonds international de développement agricole) visant à développer de nouveaux outils dans le domaine de la microfinance, de la finance inclusive, comme des transferts des fonds des migrants vers leur pays d'origine. Finalement, le Luxembourg a aussi contribué au financement du projet MicroMED Tunisie, qui est mis en œuvre par l'ONG ADA en partenariat avec la Banque européenne d'investissement.

## XI. L'évaluation



© 2015 SIP, Charles Caratini, tous droits réservés

Cabo Verde - Étudiantes de l'École d'Hôtellerie et de Tourisme du Cabo Verde (EHTCV) à Praia

En 2014, le ministère a piloté onze évaluations. Le suivi de ces exercices, confiés en règle générale à des consultants externes, exige une charge de travail qui varie en fonction de la complexité de l'évaluation, c'est-à-dire, entre autres de la taille de l'exercice, de la quantité des questions évaluatives à traiter, du sujet même à évaluer et des acteurs impliqués dans le processus.

Dans la mesure du possible, le ministère essaye de regrouper les évaluations par zones géographiques ou thématiques. Ainsi une évaluation externe de 5 ONG luxembourgeoises actives au Burkina Faso a été commanditée et les revues à mi-parcours des Programmes indicatifs de coopération au Laos et Vietnam ont été confiées au même soumissionnaire. À part une efficacité accrue en termes de charge de travail, cette approche permet également de renforcer l'apprentissage mutuel entre acteurs et programmes.

Cette idée de mutualisation a également motivé le ministère à mener une méta-évaluation des interventions de la Coopération luxembourgeoise dans le sous-secteur de la formation professionnelle en hôtellerie et tourisme. Les résultats de cet exercice, qui a débuté en 2013 et finalisé en 2014: un rapport d'évaluation de synthèse, et des rapports pays sur les interventions mises en œuvre dans le sous-secteur de la formation professionnelle en hôtellerie et tourisme au niveau de quatre pays partenaires (Vietnam, Nicaragua, Cabo Verde et Laos); et un guide des bonnes pratiques visant à systématiser les leçons apprises.

D'autre part, pour la première fois, le ministère a évalué les activités d'une ONG luxembourgeoise, Fairtrade Lëtzebuerg, en matière de sensibilisation et d'éducation au développement. L'objectif de cette évaluation consistait dans la vérification de la capacité de l'ONG d'assurer la mise en œuvre efficace et efficiente d'activités de sensibilisation et d'éducation au développement, ainsi que de l'impact de ces activités sur le comportement des publics cibles.

Finalement, le ministère a piloté les audits financiers externes du programme « emergency.lu » et des projets mis en œuvre par le CRP Santé dans le domaine de la recherche et de la santé.

## Programmes évalués en 2014

En 2014, la Coopération luxembourgeoise a procédé aux évaluations suivantes :

- **Coopération bilatérale**

- Méta-évaluation des interventions de la Coopération luxembourgeoise dans le sous-secteur de la formation professionnelle en hôtellerie et tourisme
- Revue à mi-parcours du Programme indicatif de Coopération au Laos
- Revue à mi-parcours du Programme indicatif de Coopération au Vietnam

- **ONG sous accord-cadre**

- Guiden a Scouten fir ENG Welt
- ONGD-FNEL scouts & guides pour le développement communautaire
- Fondation Raoul Follereau
- Chrëschte mam Sahel
- Frères des Hommes

- **ONG sous cofinancement**

- Fondation Dr Elvire Engel
- Lëtzebuerger Jongbaueren a Jongwënzer Service Coopération

- **ONG sensibilisation**

- Fairtrade Lëtzebuerg

- **Audit financier**

- emergency.lu
- Projets mis en œuvre par le CRP Santé

Les résumés exécutifs de ces évaluations peuvent être consultés sur le site Internet de la Coopération luxembourgeoise ([gouvernement.lu/cooperation](http://gouvernement.lu/cooperation)).

## Méta-évaluation des interventions de la Coopération luxembourgeoise dans le sous-secteur de la formation professionnelle en hôtellerie et tourisme

Principales recommandations de la méta-évaluation des interventions de la Coopération luxembourgeoise dans le sous-secteur de la formation professionnelle en hôtellerie et tourisme.

Le rapport conclut qu'il serait utile de :

(1) Réaliser en phase d'identification et de formulation d'une intervention, une analyse des risques et les ana-

lyses sectorielles et institutionnelles nécessaires pour déterminer le cadre contextuel. Élaborer dès le début une stratégie de sortie visant à contribuer à la durabilité de l'intervention.

(2) Renforcer et systématiser le suivi des interventions en créant un format standardisé de collecte des données, d'indicateurs de performance clés associés à chaque phase de mise en œuvre. Adopter une approche basée sur les résultats.

(3) Améliorer dès le début la communication et l'échange entre les acteurs du sous-secteur de la formation professionnelle en hôtellerie et tourisme et notamment avec les acteurs du secteur privé afin de les impliquer davantage.

## XII. Rapport sur l'état des travaux du Comité interministériel pour la coopération au développement

---

### Mandat

La loi du 9 mai 2012 modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire prévoit, d'une part, l'extension des compétences du Comité interministériel pour la coopération au développement à la cohérence des politiques pour le développement (art. 50) et, d'autre part, demande au gouvernement de présenter à la Chambre des députés un rapport annuel sur les travaux du comité, y compris sur la question de la cohérence des politiques pour le développement (art. 6).

Le règlement grand-ducal du 7 août 2012 fixe la composition et le fonctionnement du Comité interministériel pour la coopération au développement.

### Composition

Le règlement grand-ducal prévoit à son article 1 a que chaque membre du gouvernement désigne un délégué pour siéger au comité.

L'ensemble des membres dudit comité a été renouvelé en décembre 2013 suite à l'entrée en fonction du nouveau gouvernement. La liste des membres a par la suite été mise à jour et publiée sur le site Internet de la Coopération luxembourgeoise, de manière à assurer la transparence des procédures.

La nomination de membres titulaires et suppléants a permis de répondre à la demande de certains départements ministériels d'être associés aux travaux du comité.

### Activités

Le comité s'est réuni au cours de l'année 2014 à six reprises, à savoir le 7 février, le 4 avril, le 6 juin, le 26 septembre, le 7 novembre et le 8 décembre. La dernière rencontre de l'année a eu lieu en présence des représentants du Cercle de Coopération des ONG de développement.

Parmi les sujets abordés lors des réunions il y a lieu de relever plus spécifiquement :

- a) Les grandes orientations de la politique de coopération au développement
- Vu la nouvelle composition, les différentes fonctions du Comité interministériel pour le développement ont été présentées aux nouveaux délégués en début d'année notamment celles liées à l'agrément à accorder à un agent de la coopération ou un coopérant, ainsi que leur révocation, et les cas d'applications particuliers de ces statuts ou encore les congés de coopération. Quelques suggestions concernant le formulaire d'une demande ont été proposées à ce sujet et mises en œuvre par la suite.
  - Le comité a approuvé le rapport annuel de ses travaux qui fut intégré dans le rapport annuel 2013 de la Coopération luxembourgeoise.
  - Le comité a entendu une présentation des grandes lignes du rapport annuel 2013 de la Coopération luxembourgeoise, y compris les nouveautés introduites comme la partie « TIC » ou le volet « évaluations ».
  - Le comité a assisté à une présentation du Plan d'action pour l'efficacité du développement dont la Direction de la coopération s'est dotée en octobre 2014.
  - Le comité a suivi les grandes lignes du cadre de développement de l'après-2015 et de son financement avec les futurs Objectifs de développement durable. Si la majeure partie des décisions pour le futur agenda pour le développement durable seront prises à New York en septembre 2015, une conférence sur le financement du développement aura lieu à Addis Abeba en juillet 2015. Vu l'universalité des futurs Objectifs du développement durable, tous les ministères sont touchés par ces décisions.
  - Les Assises de la Coopération luxembourgeoise qui se sont tenues en avril sur les thèmes de l'après-2015 et la résilience, ont aussi fait l'objet d'une présentation au comité.
- b) L'Année européenne pour le développement
- Les délégués du comité ont été tenus au courant des préparatifs de l'AED 2015, organisée par la Commission européenne en étroite collaboration avec les Présidences lettone et luxembourgeoise. Ils ont pris note de la tenue d'une cérémonie européenne d'ouverture à Riga en janvier 2015 et d'une cérémonie de clôture à Luxembourg en décembre 2015.
  - Pour l'AED 2015, un programme national d'initiatives et d'actions a été préparé ensemble avec le Cercle des ONG, la Commission des Affaires étrangères de la Chambre des députés et la Représentation de la Commission européenne à Luxembourg, le Bureau d'information du Parlement européen et beaucoup d'autres acteurs comme la BEI ou encore la Cour des Comptes européenne. Les délégués du comité ont été invités à faire part dans leurs ministères respectifs de la tenue de l'AED 2015 et à mettre au point l'une ou l'autre initiative concrète, afin d'introduire le thème de la coopération au développement au sein des travaux des différents conseils formels ou informels, dans l'optique d'opérationnaliser le principe de la cohérence des politiques pour le développement.

c) Cohérence des politiques pour le développement

- Le comité a entendu la présentation du rapport 2013 de l'Union européenne sur la cohérence des politiques par M. Norbert Probst de la Direction générale pour le développement et la coopération (EuropeAid) à la Commission européenne. Ce dernier a, entre autres, présenté l'historique de la cohérence des politiques pour le développement au sein des institutions européennes, le rôle de la Commission européenne, et des États membres, la mise au point du rapport ainsi que son contenu.
- Le comité a été informé des travaux du réseau d'experts et de points focaux pour la cohérence des politiques pour le développement (PCD) au niveau européen qui se réunit régulièrement à Bruxelles. Lors de la réunion de ce groupe, les travaux du Comité interministériel pour le développement du Luxembourg ont également été présentés.
- Différentes discussions ont eu lieu quant à la méthode de travail à adopter pour traiter les thèmes sous l'angle de la cohérence, en particulier pour ce qui est du choix du sujet, de l'examen du dossier, ainsi que des constatations finales. Le comité s'est finalement doté d'un mécanisme de cohérence des politiques pour le développement en juin 2014. Par la suite il a fixé une liste des sujets à examiner pour 2015, tels que les fonds de compensation, les accords de partenariats économiques, la politique agricole commune ou encore la protection sociale.
- Dans sa réunion du 8 décembre le comité a abordé avec les représentants du Cercle des ONG les sujets prioritaires qui figurent dans leur « baromètre 2014 » et pour lesquels le Cercle estime qu'il faut veiller à une meilleure cohérence des politiques pour le développement. À cette occasion le Cercle a aussi suggéré certaines modifications au mécanisme de travail du comité.

d) Aide publique au développement (APD)

- Le comité a examiné les contributions annuelles des ministères aux différentes organisations internationales éligibles comme APD. Un tableau indicatif a été remis aux délégués pour présenter un état des lieux pour l'année 2014 quant aux dépenses à comptabiliser comme aide publique au développement. Le comité a également entendu les explications quant aux efforts de coordination entre ministères pour arriver à un budget qui représente 1% du RNB en APD. Les montants de l'APD des différents ministères sont dorénavant centralisés par la Direction de la coopération lors de l'établissement du budget et afin de fournir des éléments complets à l'Inspection générales des finances.

e) Personnel actif dans le développement

Conformément à l'article 4 du règlement grand-ducal du 7 août 2012, le comité a donné son agrément par voie écrite :

- à 2 demandes de statut d'Agent de la coopération,
- à une prolongation de 13 Agents de la coopération,
- à la prolongation de 14 Coopérants,
- à 17 demandes de statut du Coopérant assimilé
- et à 71 demandes de congé de coopération.

Ces chiffres ont considérablement augmenté par rapport à l'année précédente.



## **Mécanisme de cohérence des politiques pour le développement**

### 1. Choix du sujet

Le choix du sujet à retenir se fait par consensus des membres du Comité interministériel pour la coopération au développement (CID), y compris le représentant du ministre en charge du dossier en question. En l'absence d'un membre du CID directement concerné, il y aura une procédure écrite après la réunion du CID pour confirmer le choix.

Pour faciliter le fonctionnement du CID, il est proposé de retenir à l'avance les dossiers à examiner pour l'année. Le CID se dote ainsi pour ce volet de la cohérence des politiques d'un programme de travail annuel.

Le choix des thèmes se fait sur base de suggestions de membres du CID, de la société civile ou encore de listes en examen à l'OCDE/CAD et à l'UE.

### 2. L'examen d'un dossier

L'examen d'un dossier se fera dans le cours de deux réunions du CID. Dans une première discussion des experts seront invités à présenter le dossier en question pour en dégager les grandes lignes de la prise de position du Luxembourg et pour comprendre de quelle manière l'effet sur la politique de développement et sur les pays en développement a été pris en compte. Le secrétariat du CID sera assisté dans le choix de ces experts par le ou les membres du CID plus directement concernés par le dossier.

Après la discussion avec les experts gouvernementaux le CID entendra dans la même réunion sur ce sujet un représentant de la société civile. Le Cercle de Coopération sera invité à désigner un expert par le secrétariat du CID.

Dans une 2<sup>e</sup> réunion du CID ses membres tenteront alors de faire la synthèse des discussions précédentes.

### 3. Les constatations finales et l'avis du CID

Sur base des présentations, les membres du CID tenteront de rassembler des constatations sur le dossier en question. Ces constatations devront porter uniquement sur la cohérence des politiques pour le développement.

Le CID adopte ces constatations par consensus (suivant le principe du point 1) et inscrit ces constatations dans son procès-verbal. Dans toute la mesure du possible, le CID établira un avis sur le dossier en question, conformément à l'art. 4 du règlement grand-ducal du 7 août 2012. Cet avis sera adopté par consensus (suivant le principe du point 1). Chaque membre du CID a la responsabilité de faire connaître ces constatations et l'avis.

Il revient aux ministres concernés, et en particulier au ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, de décider, s'ils estiment nécessaire de donner une suite à ces constatations ou à l'avis sous forme de consultations bilatérales avec d'autres ministres ou de consultations plus larges.

En tout état de cause le résultat des examens sera repris dans le rapport annuel du CID faisant partie intégrante du rapport annuel de la Coopération luxembourgeoise.



# Annexes

## A. Adresses utiles

### I. Coordonnées des missions et bureaux luxembourgeois à l'étranger qui interviennent dans la gestion des projets de coopération au développement et d'action humanitaire

#### Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Hanoi

Pacific Place - Suite 1403  
83B Ly Thuong Kiet  
Hoan Kiem  
Hanoi - Vietnam  
Tél. : +84-43-946 14 14  
Fax : +84-43-946 14 15  
Courriel : hanoi.amb@mae.etat.lu

Le bureau est chargé des relations de coopération avec les deux pays partenaires privilégiés en Asie du Sud-Est, le Vietnam et le Laos.

Son responsable est M. Claude Jentgen.

#### Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Dakar

Cité des Jeunes Cadres Lébous  
Zone Toundoup Riya  
Lot n°43, Route de l'aéroport Léopold Sédar Senghor  
BP 11750 Dakar - Sénégal  
Tél. : +221 33 869 59-59 / 61 / 62/ 63  
Fax : +221 33 869 59 60  
Courriel : dakar.amb@mae.etat.lu

Le bureau est chargé des relations de coopération avec le Sénégal et le Mali.

Son responsable est Mme Marion Segnana.

#### Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Praia

B.P. 163  
Plateau  
Praia - Cabo Verde  
Tél. : +238 261 95 62  
Fax : +238 261 95 63  
Courriel : praia.amb@mae.etat.lu

Le bureau assure la coordination des relations notamment de coopération au développement du Grand-Duché de Luxembourg avec la République du Cabo Verde.

Son responsable est M. Marc de Bourcy.

#### Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Pristina

14, Metush Krasniqi  
10 000 Pristina - Dragodan  
Kosovo  
Tél./Fax : +381 38 266 787  
Courriel : pristina.amb@mae.etat.lu

Le bureau s'occupe principalement des relations de coopération au Kosovo et - si besoin est - en Serbie et au Monténégro.

Son responsable est M. Pierre WEBER.

#### Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Ouagadougou

937 Avenue Kwamé N'krumah  
11 B.P. 1609 CMS  
Ouagadougou 11  
Burkina Faso  
Tél. : +226 503 013-37 / 38  
Fax : +226 50 30 15 09  
Courriel : ouagadougou.amb@mae.etat.lu

Le bureau est en charge des relations de coopération avec le Burkina Faso et le Niger.

Son responsable est M. Georges Ternes.

#### Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Managua

Del Hospital Militar, 1 c. al lago, 1 c. ½ abajo  
Contiguo al Hotel Maracaas INN  
AP 969  
Managua - Nicaragua  
Tél. : +505 22 68 1881  
Fax : +505 22 66 7965  
Courriel : managua.amb@mae.etat.lu

Le bureau est en charge des relations de coopération avec le Nicaragua et El Salvador.

Son responsable est M. Thierry Lippert.

### II. Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement

#### Lux-Development S.A.

10, rue de la Grève  
B.P. 2273  
L-1022 Luxembourg  
Tél. : +352 29 58 58 1  
Fax : +352 29 58 58 200  
Courriel : ask@lux-development.lu  
Page d'accueil : www.luxdev.lu

### **III. Cercle de coopération des ONG de développement**

13, avenue Gaston Diderich  
L-1420 Luxembourg  
Fax: +352 26 02 09 26  
Page d'accueil: [www.cercle.lu](http://www.cercle.lu)

Mme Christine Dahm (Directrice)  
Tél.: +352 26 02 09-11  
Courriel: [christine.dahm@cercle.lu](mailto:christine.dahm@cercle.lu)

Mme Rebecca Kirch  
(appui/conseil à l'éducation au développement)  
Tél.: +352 26 02 09-33  
Courriel: [rebecca.kirch@cercle.lu](mailto:rebecca.kirch@cercle.lu)

M. Fabien Ledecq (responsable communication  
et du Service volontaire de coopération)  
Tél.: +352 26 02 09-25  
Courriel: [fabien.ledecq@cercle.lu](mailto:fabien.ledecq@cercle.lu)

M. François-Xavier Dupret  
(responsable synergies et formations)  
Tél.: +352 26 02 09-21  
Courriel: [fx.dupret@cercle.lu](mailto:fx.dupret@cercle.lu)

M. Dennis Yaun  
(appui/conseil aux projets de développement)  
Tél.: +352 26 02 09-22  
Courriel: [dennis.yaun@cercle.lu](mailto:dennis.yaun@cercle.lu)

Mme Elodie Brun (assistante technique)  
Tél.: +352 26 02 09-24  
Courriel: [elodie.brun@cercle.lu](mailto:elodie.brun@cercle.lu)

### **IV. Centres de documentation au Luxembourg spécialisés en matière de coopération au développement**

#### **Centre d'Information Tiers Monde (CITIM)**

55, avenue de la Liberté  
L-1931 Luxembourg  
Tél.: +352 40 04 27-1 / 31  
Fax: +352 40 04 27-27  
Courriel: [education@astm.lu](mailto:education@astm.lu)  
Page d'accueil: [www.astm.lu](http://www.astm.lu) ou [www.citim.lu](http://www.citim.lu)

#### **Maison de la Microfinance**

39, rue Glesener  
L-1631 Luxembourg  
Tél.: +352 45 68 68-1  
Fax: +352 45 68 68-68  
Courriel: [adainfo@microfinance.lu](mailto:adainfo@microfinance.lu)  
Page d'accueil: [www.microfinance.lu](http://www.microfinance.lu)

## B. Organigramme fonctionnel

6, rue de la Congrégation  
L-1352 Luxembourg

Tél. : +352 247-82351  
Fax: +352 46 38 42

Vous pouvez joindre les membres de la Direction de la coopération au développement par courrier électronique sous l'adresse suivante: prénom.nom@mae.etat.lu

<b>Direction</b>			
Directeur	Martine SCHOMMER	Ministre plénipotentiaire	+352 247 82364
Directeur adjoint	Manuel TONNAR	Conseiller de direction adjoint	+352 247 82361
Secrétaire de direction	Valérie MACHADO	Employée	+352 247-82351
<b>Service « Administration et finances »</b>			
Finances			
Coordinateur	Jean-Marc LENTZ	Chargé de programme	+352 247 82448
Gestion et suivi ambassades	Marc PADJAN	Chef de bureau adjoint h.c.	+352 247 82425
Engagements/Paiements	Malou FELTEN	Employée	+352 247 82458
Administration			
Ressources humaines	Marc PITZEN	Inspecteur principal 1 <sup>er</sup> en rang	+352 247 82338
Appui aux programmes			
Courrier et archives	Daniel PENEZ	Commis principal	+352 247 88369
Huissiers	Hervé WOHL	Huissier principal	+352 247 82319
	Gaston PARAGE	Employé	+352 247 82322
<b>Service « Évaluation et contrôle de qualité »</b>			
Coordination	René LAUER	Conseiller de directeur adjoint	+352 247 82438
Procédures et Statistiques	Jean-Marc LENTZ	Chargé de programme	+352 247 82448
<b>Service « Programmes »</b>			
<b>Coopération bilatérale</b>			
<b>Afrique</b>			
Desk – Burkina Faso	Alex DIEDERICH	Chargé de programme	+352 247 82453
Niger, ACP			
Desk – Cabo Verde	Geneviève HENGEN	Secrétaire de Légation 1 <sup>er</sup> en rang	+352 247 82323
Sénégal, Mali			
Desk - Coopération régionale	Eric LAMPERTZ	Agent de la coopération	+352 247 82477
<b>Amérique latine: Nicaragua, El Salvador</b>			
Desk	Eric LAMPERTZ	Agent de la coopération	+352 247 82477
<b>Asie: Vietnam, Laos, Mongolie, Myanmar</b>			
Desk	Peggy FRANTZEN	Conseiller de légation	+352 247 82449
<b>Pays à projets</b>			
Desk – Balkans	Jean-Marc LENTZ	Chargé de programme	+352 247 82448
Desk – TPO, Afghanistan, Tunisie	Jean DAMY	Rédacteur principal	+352 247 82354
<b>Coopération multilatérale</b>			
<b>Union européenne</b>			
Coordination	Peggy FRANTZEN	Conseiller de Légation	+352 247 82449
Desk	Jean DAMY	Rédacteur principal	+352 247 82354
<b>ONU et agences spécialisées</b>			
Coordination	Ronald DOFING	Conseiller de Légation 1 <sup>ère</sup> classe	+352 247 82388
Desk	François BERG	Chef de bureau	+352 247 88325
	Natacha GOMES	Agent de la coopération	+352 247 82479

**OCDE – CAD**

Représentant au CAD	Ronald DOFING	Conseiller de légation 1 <sup>ère</sup> classe	+352 247 82388
---------------------	---------------	--	----------------

**Coopération avec les ONG**

Coordination	Frank MERTENS	Rédacteur	+352 247 82359
Desk	Sarah ANJO	Inspecteur principal h.c.	+352 247 82440

**Action humanitaire**

Coordination	Max LAMESCH	Attaché de légation	+352 247 82373
Desk finances	François BERG	Inspecteur	+352 247 88325
Desk action humanitaire	Sara BOLLIRI	Chargée de mission	+352 247 82347
Coordination emergency.lu	Marianne DONVEN	Employée	+352 247 88382
Desk emergency.lu	Samantha RIES	Rédacteur	+352 247 82328
	Gilles HOFFMANN	Agent de la coopération	+352 247 82428

**Sensibilisation et éducation au développement**

Desk	Alexandra ALLEN	Agent de la coopération/Coordinatrice nationale Année européenne pour le développement	+352 247 82480
	Jacques HOFFMANN	Agent de la coopération	+352 247 82416

**Microfinance**

Desk	David GOEBBELS	Attaché de légation	+352 247 82481
------	----------------	---------------------	----------------

**Bureau du ministre Romain Schneider**

Secrétaire particulière	Dory SCHMITZ	Employée	+352 247-82307
Coordinateur général des 3 départements du ministre	Marc MATHEKOWITSCH	Administrateur général	+352 247-76304

**Ambassades/RP**

Ambassade Ouagadougou	Georges TERNES	Chargé d'affaires	+226 523 013 38
	Lyn VOEGELE	Agent de la coopération	+226 523 013 38
	Marc THEIN	Agent de la coopération	+226 523 013 38
Ambassade Dakar	Marion SEGNANA	Chargé d'affaires	+221 33 869 5959
	Nicolas PIERRE	Agent de la coopération	+221 33 869 5962
Ambassade Praia	Marc de BOURCY	Chargé d'affaires	+238 261 95 62
	Céleste MONTEIRO	Agent de la coopération	+238 261 95 62
Ambassade Managua	Thierry LIPPERT	Chargé d'affaires	+505 2268 1881
	Jakub DOLEZEL	Agent de la coopération	+505 2268 1881
Ambassade Hanoi	Claude JENTGEN	Chargé d'affaires	+8443 946 1414
	Aurélie KLEIN	Agent de la coopération	+8443 946 1414
Ambassade Pristina	Pierre WEBER	Chargé d'affaires	+381 38 226 787
	Marie-Anne MARX	Agent de la Coopération	+381 38 226 787
RP UA Addis Abeba	Valérie HEYMAN	Agent de la coopération	+251 11 661 6088
RP UE Bruxelles	Tim KESSELER	Conseiller de Légation adjoint	+322 737 5792
	Sylvie DOS SANTOS	Chargée de mission	+322 737 5637
RP New York	Maité VAN DER VEKENE	Agent de la coopération	+1 212 935 3589
RP Genève	Anne WEBER	Agent de la coopération	+41 22 919 1929



## C. Liens utiles

**La loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement a été modifiée récemment par la loi du 9 mai 2012 (Mémorial A – N° 111, 1<sup>er</sup> juin 2012, pp. 1496-1498)**

<http://eli.legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/1996/01/06/n1>

### Les discours

<http://www.gouvernement.lu/4572142/declaration-politique-cooperation>

### Les stratégies sectorielles

[www.gouvernement.lu/cooperation](http://www.gouvernement.lu/cooperation)

### Chapitre II

#### Les Programmes indicatifs de coopération (PIC)

<http://www.gouvernement.lu/4850971/pays-partenaires>

#### Lux-Development

[www.luxdev.lu](http://www.luxdev.lu)

### Chapitre IV

#### Les organisations multilatérales

<http://www.gouvernement.lu/4851013/organisations-multilaterales>

#### Europeaid, la direction générale (DG) du développement et coopération de la Commission européenne

[http://ec.europa.eu/europeaid/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/index_fr.htm)

### Chapitres V et VII

#### Les ONG agréées au Luxembourg

<http://www.gouvernement.lu/4737059/ong-partenaires>

#### Le Cercle de coopération des ONG de développement

[www.cercle.lu](http://www.cercle.lu)

### Chapitre VI

#### emergency.lu

[www.emergency.lu](http://www.emergency.lu) et sur facebook

<https://www.facebook.com/emergency.lu?ref=ts&fref=ts>

### Chapitre VII

#### L'appui aux programmes

<http://www.gouvernement.lu/4496662/comment-s-engager>

### Chapitre X

#### Les résultats des évaluations de 2014

<http://www.gouvernement.lu/4483791/politique-evaluation>

### Chapitre XI

#### Le Comité interministériel

<http://www.gouvernement.lu/4484210/comite-interministeriel>

### Annexes

#### Organigramme

<http://cooperation.mae.lu/fr/Qui-sommes-nous>

#### Rapport européen sur le développement 2014

<http://www.erd-report.eu/erd/index.html>

#### Rapport du PNUD sur le développement humain 2014

<http://hdr.undp.org/fr/>

**Pour commander un exemplaire du livre « Une responsabilité en partage, trente ans de coopération luxembourgeoise au développement » de Laurent Moysse envoyez un email à**

[info.cooperation@mae.etat.lu](mailto:info.cooperation@mae.etat.lu)

**Pour vous inscrire à News! La newsletter de la coopération luxembourgeoise, envoyez un email à**

[info.cooperation@mae.etat.lu](mailto:info.cooperation@mae.etat.lu)

**Édité par la :**

Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire  
6, rue de la Congrégation  
L-1352 Luxembourg  
Tél.: +352 247 82351  
Fax: +352 46 38 42  
<http://www.gouvernement.lu/cooperation>  
[www.cooperation.lu](http://www.cooperation.lu) (microsite dédié aux rapports annuels)

**Crédit photo :**

Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire  
Lux-Development S.A.

**Conception et réalisation :**

cropmark, Luxembourg

**Impression :**

Imprimerie Faber

Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire  
6, rue de la Congrégation  
L-1352 Luxembourg  
Tél. : +352 247 82351  
Fax : +352 46 38 42

